

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	88 (1980)
Artikel:	Constant de Goumoëns et sa famille ou la destinée d'un jeune sourd-muet lithographe au XIXe siècle
Autor:	Trolliet, Sylvie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-65892

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Constant de Goumoëns et sa famille ou la destinée d'un jeune sourd-muet lithographe au XIX^e siècle

SYLVIE TROLLIET

Dans l'inventaire du fonds de la famille de Goumoëns, conservé aux Archives cantonales vaudoises, on trouve la mention suivante: «1817-1823. Dossier relatif à Constant de Goumoëns, fils sourd-muet de Louis de Goumoëns allié de Mellet, que la Caisse de famille a aidé à se former dans un métier (dessin, gravure, lithographie).» Voilà qui pique la curiosité: quelle a pu être la formation, quelles pouvaient être les chances d'avenir d'un jeune aristocrate sourd-muet au début du XIX^e siècle? A-t-il exercé cette profession? A-t-il réussi, est-il du moins arrivé à un certain degré d'autonomie, de réalisation de soi? Au fil des lettres retrouvées reviennent sans cesse des expressions comme «le pauvre Constant», «ce malheureux jeune homme». Il apparaît en effet que ses débuts dans l'existence furent très difficiles. Pourtant, l'une de ses œuvres au moins a été publiée¹, et on trouve de ses lithographies au Musée historique et dans plusieurs bibliothèques de Berne. Une notice lui a été consacrée dans le Dictionnaire des artistes suisses². Quelle fut donc la destinée du «pauvre Constant» et fut-il toujours malheureux? En dépouillant cette correspondance,

¹ Château d'Aubonne. Lithographie coloriée, dans MARCUS BOURQUIN, *Die Schweiz in alten Ansichten und Schilderungen*, Kreuzlingen-Konstanz 1968 (?), planche 153, p. 194. «Vue du château de Tavernier à Aubonne», avec l'indication: «dess. par Constant de Goumoëns» et «lith. de Haller à Berne», dans *Die Lithographie in der Schweiz und die verwandten Techniken..., Festschrift zum 50jährigen Bestehen des Vereins Schweizerischer Lithographiebesitzer*, Berne 1944, p. 85.

² CARL BRUN, *Dictionnaire des artistes suisses* (désormais cité *DAS*), vol. 1, Frauenfeld 1902, p. 640. D'autres œuvres de Constant de Goumoëns existent sans doute ailleurs qu'à Berne, et certainement dans des collections privées. Nous serions très heureuse qu'on nous les signalât.

peut-être nous sera-t-il permis d'entrevoir un certain développement personnel, de reconstituer le parcours d'une sorte de «roman d'apprentissage»³.

*
* *

Constant-Charles-François, fils de Louis-Vincent de Goumoëns⁴ et de sa femme Marie, née de Mellet⁵, naquit à Goumoens le 27 janvier 1803⁶. De sa toute petite enfance, nous ne savons rien. En 1810, on l'envoya à Zofingue chez un médecin, le Dr Bodmer, pour y recevoir un traitement et un début d'instruction. Nous retrouvons la trace de ce séjour dans le livre de comptes de la Caisse de famille:

Les deux articles ci-dessus [...] étaient des étoffes pour deux robes, présents aux filles du médecin Bodmer, pour soins et services rendus audit Constant, à peu près sourd et muet, pendant 18 mois de séjour chez leur père à l'âge de 7 à 9 ans, pour le traiter relativement à ses infirmités, où il a appris à prononcer assez distinctement et à écrire. [...] Cela fait que ce jeune homme a coûté à la famille 448 livres 3 sols chez le médecin Bodmer dans l'espace de 18 mois, y compris l'habillement, et n'ayant rien coûté à ses parents pendant ce temps. Fait 1½ louis par mois⁷.

Qu'était-ce donc que cette Caisse de famille? Il en existait alors dans plusieurs cantons. Instituées à la suite d'un héritage ou d'un legs, leur but était généralement de venir en aide aux veuves et aux

³ Nous tenons à exprimer ici notre reconnaissance aux personnes qui nous ont obligeamment fourni des renseignements et ouvert leurs collections. Ce sont, à Berne: M. Bächtiger, Mme Eschler, M. Haeberli, M. Menz, Mme Schaller, M. Wälchli; à Genève: Mme Archinard et M. Sauvain; à Lausanne: Mmes Belperrin et Defaux, M. Delessert et Mme Urbanovici; à Yverdon: Mme Cornaz-Besson. Enfin, nous tenons à dire tout ce que nous devons à M. Jean-Pierre Chapuisat, à nos amis Béatrice et Léon Aubert-Lecoultrre et surtout à M. Olivier Dessemontet, dont les conseils et l'expérience nous ont été si précieux et sans qui cet article n'aurait sans doute pas vu le jour.

⁴ Lui-même fils de Guillaume de Goumoëns et de Marie-Madeleine, née de Hallwyl, né à Goumoens le 17 juin 1760 (ACV, Eb 62/2, p. 146), mort à Berne le 3 octobre 1839. Epousa Marie de Mellet à Cully, le 21 février 1783 (ACV, Eb 42/3, p. 569).

⁵ Fille de Louis-Philippe de Mellet et de Marie, née Jugla, née à Vevey le 5 décembre 1764 (ACV, Eb 132/7, p. 17), morte à Berne le 30 décembre 1830.

⁶ ACV, Eb 62/4, p. 25.

⁷ ACV, P de Goumoëns (cité dorénavant PG) 824, p. 15.



« Constant de Gumoëns âgé de 46½ ans, le 16 octobre 1849. »

Auteur inconnu. 26,8 × 25,5 cm.

Musée de l'Elysée.

orphelins de la famille, de payer des études, de faciliter l'acquisition d'une situation. Celle dont il est question ici fut fondée par Pierre-Georges de Goumoëns, dans son testament du 26 mars 1789, confirmé par codicille du 1^{er} avril 1790. Il léguait 15 000 francs à cette intention, et, pendant vingt ans, on ne devait toucher ni à cette somme, ni aux intérêts qu'elle porterait, «au bout de quel temps ceux qui en auront la direction [...] pourront, du consentement de tous les membres qui la composent, en allouer des pensions aux individus qu'ils jugeront en avoir besoin, ou leur aider à faire quelque établissement [...]»⁸

C'est ainsi qu'on en usa pour Constant lors de son séjour à Zofingue. Puis, dès le 24 août 1812, on confia l'enfant aux bons soins d'un certain M. Naef, à Yverdon⁹. Ce dernier était alors un jeune homme de vingt-trois ans, collaborateur de Pestalozzi. Sa vocation avait été extrêmement précoce. En 1805, âgé de seize ans, il avait rencontré Johann-Konrad Ulrich, le deuxième Suisse, après le pasteur Heinrich Keller, à s'être voué à l'enseignement des sourds-muets¹⁰. Pour le mettre à l'épreuve, Ulrich lui représenta les qualités nécessaires pour exercer cette profession: patience, abnégation, connaissances philosophiques et linguistiques. Naef demanda à faire un essai et travailla trois ans avec Ulrich. Ce dernier n'eut qu'à se louer du zèle et de la persévérance du jeune homme. En 1809, partisan enthousiaste de Pestalozzi, Naef le rejoignit à Yverdon. Le célèbre pédagogue le chargea au bout de peu de temps de l'instruction d'un jeune sourd-muet du nom de Louis Charles. Cette expérience est relatée par Marc-

⁸ ACV, Bg 13 bis/13, f° 170 v° s. Chaque membre devait verser 2% de tout héritage qu'il recevrait, ce qui ne fut pas toujours le cas dans la pratique (PG 728). Dans le canton de Berne, la fortune de ces caisses fut limitée à 200 000 livres bernoises par un édit de 1740. Puis, en 1837, le Grand Conseil bernois autorisa les membres d'une caisse de famille à réclamer leur part. On voyait en effet dans ces caisses un soutien du régime aristocratique. La plupart furent alors dissoutes. Voir *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, vol. 2, Neuchâtel 1924, p. 384, et *infra*, p. 78 et n. 189.

⁹ Jean-Conrad Naef (1789-1832). Nous avons tiré un grand nombre des renseignements qui le concernent de la thèse de HANSRUEDI SCHILTKNECHT, *Johann-Heinrich Pestalozzi und die Taubstummenpädagogik*, Berlin 1970, chapitre III, p. 37-60.

¹⁰ Johann-Konrad Ulrich (1761-1828). Il s'occupait de l'éducation d'enfants sourds-muets et entretenait des relations avec les fondateurs d'instituts pour ces handicapés, l'abbé de l'Epée à Paris (voir *infra*, n. 31) et Ernst-Adolph Eschke à Berlin, ainsi qu'avec Pestalozzi. Il tenta vainement d'ouvrir un institut pour sourds-muets à Zurich. Voir SCHILTKNECHT, *op. cit.*, p. 37-39.

Antoine Jullien, qui relève la patience, la douceur inaltérable, la sagacité d'observation du jeune éducateur¹¹.

C'est à lui que M. et Mme de Goumoëns allaient confier Constant. Une convention, passée entre Naef et Louis-Vincent, nous renseigne sur l'éducation que l'enfant allait recevoir:

Mr de Goumoëns ayant un fils âgé d'environ dix ans, sourd-muet, Mr Naef s'engage de le recevoir chez lui, à Yverdon, en pension et en instruction particulière, à prendre suivant le temps qu'il restera chez lui et les dispositions que le jeune homme montrera à parler, à lire, et à rendre raison de ses idées au moyen de l'écriture. J. C. Naef tâchera en outre, autant que cela tient à lui, d'adapter ses leçons au genre d'état qu'on jugera convenable dans la suite de lui faire embrasser. Lorsque cette instruction aura été perfectionnée à un certain point, Mr Naef se chargera également de l'instruction religieuse de ce jeune homme et le préparera, dès qu'il en sera temps, pour être reçu à la communion.

[...] Mr Naef se charge de faire donner une leçon de dessin par jour [...] ; si alors on remarquait des talents particuliers pour cette partie, qui pourraient décider les parents du jeune homme à l'y vouer dans la suite, Mr Naef continuera à lui en tenir des maîtres habiles, mais alors les leçons se payeront à part¹².

J.-C. Naef avait à vaincre un préjugé persistant: les sourds-muets, longtemps considérés comme incapables de recevoir la parole de Dieu, ne pourraient par conséquent avoir la foi et porteraient sur eux la marque de la volonté divine, à laquelle il ne fallait en aucun cas s'opposer en cherchant à la modifier¹³. Naef accordait donc une importance extrême à l'instruction religieuse. C'est pourquoi l'admission à la sainte cène de son premier élève sourd-muet à Yverdon, Louis Charles, peut être regardée comme un événement. Le *Journal suisse* du 27 avril 1813 s'en fait l'écho:

Extrait d'une lettre écrite d'Yverdon, le 17 avril.

Je viens d'assister à une cérémonie des plus touchantes; elle avait pour but d'admettre à la participation de la Sainte Cène un sourd-muet, nommé Louis Charles, âgé de 18 ans, et fils d'un aubergiste de cette ville. Ce jeune homme, dont la physionomie pleine d'intelligence annonce un heureux naturel, est confié depuis environ trois ans aux

¹¹ *L'esprit de la méthode d'éducation de Pestalozzi...*, vol. 1, Milan 1812, p. 343-350.

¹² PG 834, 24 août 1812 (copie). Pour faciliter la lecture des lettres dont nous donnerons encore de nombreux extraits, nous avons modernisé l'orthographe et rétabli la ponctuation, tout en respectant scrupuleusement le vocabulaire et la syntaxe. Nous avons écrit à la moderne les prénoms et les noms propres.

¹³ Voir SCHILTKNECHT, *op. cit.*, p. 10-11.

soins de Mr Naef, de Zurich, élève de Mr Ulrich, et habitant à Yverdon. Il a appris de lui à lire, à écrire, à rendre compte de ses pensées, de ses sentiments, et même à prononcer des paroles intelligibles. Par suite de ce développement, il est devenu possible d'ouvrir son âme aux grandes vérités de la religion, et il les a saisies avec autant d'ardeur que de dévotion. Il a été examiné hier en détail par plusieurs ministres assemblés, et admis aujourd'hui à la communion par Mr le pasteur Chatelanat, en présence d'un grand nombre de personnes, qui toutes en ont été, comme moi, émues jusqu'aux larmes.

Mr Naef écrivait sur une grande ardoise les questions dictées par le ministre; le jeune homme répondait promptement, sans fautes d'orthographe et avec une naïveté originale qui prouvait que ses réponses n'étaient point préparées... Après avoir répondu à toutes les questions qu'on a jugé à propos de lui faire, il a écrit le vœu de son baptême, puis sa profession de foi, qu'il a composée lui-même.

Mais le préjugé demeurait: il faut relever l'inscription de cette admission à la sainte cène dans le registre tenu par le premier pasteur d'Yverdon, qui était à ce moment-là David-Moïse Rochat:

Le 16^e avril 1813, monsieur le ministre Chatelanat, second pasteur, a admis à la participation de la Sainte Cène, après m'en avoir demandé la permission, Louis, fils de Samuel Charles, de Corcelles, domicilié à Yverdon, âgé de 19 ans, né sourd et muet, qui avait été instruit par monsieur Naef de Zurich.

NB: Je n'ai voulu prendre aucune part à cette réception, ayant refusé de la faire, à cause des conséquences¹⁴.

L'article du *Journal suisse* continue ainsi:

[...] Quel précieux talent que celui que possède Mr Naef! Il serait à désirer que cet homme intéressant fût assez connu pour être plus généralement utile; il donne maintenant ses soins à un enfant de 10 ans, nommé Constant de Goumoëns, qui est depuis 8 mois à l'institut Pestalozzi, et qui ne profite pas moins heureusement de ses leçons. Il est déjà en état de suivre quelques-unes des classes; l'éducation qu'il reçoit de Mr Naef ne pourrait être nulle part aussi bien secondée que chez notre excellent Pestalozzi, dont le mode d'enseignement est si simple et si facile. Ces deux moyens réunis présentent pour l'instruction des sourds-muets des ressources infinies, et je ne puis m'empêcher de regretter qu'elles soient si peu connues.

Les succès obtenus avec Louis Charles et avec Constant de Goumoëns amenèrent à Naef d'autres élèves, de sorte qu'il put quitter Pestalozzi et fonder, en juillet 1813, un institut indépendant. Il s'ins-

¹⁴ ACV, Eb 141/23, p. 165-166.

talla d'abord chez Hermann Krüsi puis, après son mariage en 1815 avec une demoiselle Scherer, dans sa propre maison¹⁵.

Un document précieux nous éclaire à la fois sur la relation pédagogique que Naef établit avec le jeune Constant et sur ses méthodes d'enseignement: il s'agit d'une lettre de sa main, datée du 11 juillet 1813 et adressée au colonel Georges de Goumoëns¹⁶:

Je [...] reçus [Constant] de la main de la nature sans aucun autre développement que celui qu'il avait reçu au sein de sa respectable famille, et que je considère comme la meilleure base de son instruction et de son éducation, ayant été parfaitement bien dirigé. Constant n'avait encore aucune notion du monde extérieur et intérieur dont il pouvait se rendre compte, il était une table rase sur laquelle il fallait projeter l'esquisse d'une vie qu'il n'avait connue jusqu'alors que sous le rapport purement physique.

Pendant le premier temps de son séjour, je parcourus avec lui le cours des signes méthodiques et je suppléai à sa pantomime la marche adoptée dans l'instruction des sourds-muets.

Dans le commencement, j'avais un peu à me plaindre de lui, d'une certaine indolence d'esprit, et mon premier soin fut de la combattre. [...]

Mais, autant qu'il était compatible avec le but dans lequel Constant me fut confié, je le laissai jouer de sa liberté qu'il semblait tant regretter et, ayant insensiblement gagné sa confiance et ses affections, j'opérai le changement heureux de faire naître chez lui le goût pour les occupations et de lui en faire sentir la nécessité et l'importance. [...]

Quant à son développement physique, il ne laisse rien à désirer. Il jouit d'une santé robuste, et, par les exercices gymnastiques, il donne de la souplesse et de la dextérité à son corps; aussi excelle-t-il dans cette partie, mais j'ai bien garde de ne pas laisser dominer ce goût plus qu'il ne faut.

Passons à son développement intellectuel. Je parcourus avec lui les éléments et les principes de la prononciation et la formation des lettres, et Constant jouit d'un grand avantage dont sont privés encore les sourds-muets de naissance, sachant déjà avant son malheur prononcer quelques mots dont il conserva l'intonation ordinaire, et sa prononciation ne sera jamais celle d'un sourd-muet de naissance, qui reste malgré tous les efforts de l'art toujours un peu vicieuse et imparfaite. Il n'y a

¹⁵ Hermann Krüsi, collaborateur de Pestalozzi (1775-1844). Pour le mariage de Naef, voir SCHILTKNECHT, *op. cit.*, p. 48. Nous n'entrerons pas dans le détail du conflit qui opposa plus tard Pestalozzi, avec Joseph Schmid, d'une part, à ses anciens collaborateurs Hermann Krüsi et Johannes Niederer, auxquels se joignit J.-C. Naef, d'autre part. *Ibidem*, p. 46.

¹⁶ Georges-Frédéric de Goumoëns (1763-1847), fils de Vincent-Dieudonné et de Rosine-Esther, née de Hallwyl. C'est le cousin germain du père de Constant.

plus que quelques lettres qui ne lui sont pas encore assez familières [...] pour le faire parler et lire d'une manière claire, compréhensible et correcte.

Bientôt, je pourrai commencer avec lui des exercices de langue par la parole, le faire former des phrases [...].

Son écriture devient très bonne. Il a acquis la connaissance de tous les objets qui l'entourent, leur dénomination, etc. Il compose de petites phrases.

Pour le dessin, il paraît avoir du goût et du talent [...]; tous les jours, il prend sa leçon de dessin [...]; j'ai remarqué depuis quelque temps qu'il y emploie souvent de ses heures de loisir. Comme je crois prévoir [...] que de le vouer à l'art de la peinture ou de la gravure pourrait être dans les intentions de sa famille, il est bon de l'y préparer. [...]

Quant à mon séjour d'ici, [...] je ne puis pas encore vous donner des renseignements directs, ni de sa durée, ni de mon départ pour Zurich. Mais je crois qu'en tout cas je renverrai ce dernier au moins jusqu'à Pâques prochain, l'Institut m'offrant beaucoup de ressources et de moyens, pour l'instruction de mes élèves, que je ne trouverai pas facilement ailleurs.

Tout récemment, j'ai fait un arrangement avec un des plus anciens collaborateurs de Mr Pestalozzi, homme d'un grand mérite et qui a un talent rare de traiter la jeunesse, en lui donnant tous mes élèves en pension¹⁷. Je demeure avec eux, ayant trouvé qu'il est plus avantageux de vivre en famille, où l'on peut toujours avoir l'œil sur eux et satisfaire tous les besoins que leur situation exige. Nous ne sommes qu'à dix pas du château, et mes jeunes gens continuent à y prendre les leçons d'écriture et de dessin, et ils participent à tous les plaisirs des autres pensionnaires¹⁸.

Ceci nous étonne dans cette lettre: selon J.-C. Naef, Constant était comme une «table rase», il n'avait pas d'autre développement que celui qu'il avait reçu au sein de sa famille. Or nous venons de voir que l'enfant avait appris, chez le Dr Bodmer, «à prononcer assez distinctement et à écrire»¹⁹. Pourquoi Naef passe-t-il cela sous silence? N'en savait-il rien? Faut-il voir là quelque vanité de pédagogue, pour qui il est certes plus intéressant et plus flatteur de travailler sur un terrain vierge plutôt que de prendre la relève de quelqu'un

¹⁷ Il s'agit de Hermann Krüsi. Ce paragraphe confirme l'hypothèse de Schiltknecht, selon laquelle Naef aurait quitté Pestalozzi et fondé un institut indépendant non pas en 1811, comme on l'admet généralement, mais le 1^{er} juillet 1813. Voir SCHILTKNECHT, *op. cit.*, p. 46-48.

¹⁸ PG 835.

¹⁹ Cf. *supra*, p. 24.

d'autre? S'agit-il simplement d'une allusion à l'œuvre du philosophe anglais J. Locke? Ou encore, étant donné sa méthode, que nous étudierons plus loin, Naef n'accordait-il à ce savoir superficiel qu'une importance négligeable? Nous ne pouvons conclure.

Nous apprenons également que Constant n'était pas sourd de naissance, mais le devint à la suite d'un «malheur». Auparavant, il savait déjà prononcer quelques mots. Quel fut ce malheur? Une maladie qui laissa des séquelles? Un accident? Nous l'ignorons. Aucune autre lettre, aucun autre document ne fait allusion à ce qui s'est passé, et nous en sommes réduits à des suppositions.

Relevons encore le souci de cette famille, pourtant d'ancienne noblesse et apparemment fortunée, de choisir pour l'enfant une profession qui le rendît indépendant, alors qu'il n'avait encore que neuf ans et demi. Certes, la Révolution avait passé par là, et nous trouverons souvent mention, dans cette correspondance, des économies qu'il fallait faire pour subsister après ces événements, en particulier à la suite de l'abolition des droits féodaux. Les difficultés financières de Louis-Vincent de Goumoëns, dont nous parlerons par la suite, ainsi que l'infirmité de Constant, qui le rendait particulièrement vulnérable, jouèrent certainement leur rôle dans cette préoccupation. Enfin, c'était un principe de Naef que de pousser l'éducation de ses élèves jusqu'au point où ils pouvaient apprendre un métier²⁰.

Les Archives cantonales vaudoises ont conservé la copie d'un mémoire de Naef intitulé *Mémoire sur l'Institut des sourds-muets établi et dirigé par Mr Conrad Naef, à Yverdon, canton de Vaud, en Suisse*²¹. Il contient de nombreux passages fort intéressants pour nous. Voici celui qui concerne l'enseignement du dessin:

Cette méthode intuitive et graduellement développante est aussi celle que j'emploie pour le dessin, qui, quoiqu'il ne soit pas encore généralement reconnu comme tel, me paraît très important sous deux rapports, sous celui de l'éducation en général et sous celui de la formation à une vocation particulière, surtout lorsqu'on peut obtenir des succès assez grands pour introduire les élèves dans la peinture, comme cela a réussi avec quelques-uns dans mon établissement. Une des plus grandes de toutes les privations auxquelles le sourd-muet est assujetti est celle du chant et de la musique en général; quoique le dessin et la

²⁰ Voir SCHILTKNECHT, *op. cit.*, p. 50.

²¹ ACV, K XIII 222, sans date [probablement 1823], publié intégralement en annexe.

peinture ne les remplacent jamais, cependant ce sont des moyens très efficaces pour développer le sentiment du beau, et ils agissent sur le sourd-muet d'autant plus qu'il a généralement plus de talent et plus de goût pour ce qui se rapporte à la vue. C'est une observation que j'ai faite sur tous les jeunes sourds-muets que, quelque capricieux, quelque indociles qu'ils fussent, ils avaient pourtant un penchant très fort pour le dessin ; et c'est souvent en nourrissant ce penchant qu'on a pu se les attacher et gagner leur bonne volonté [...].

Le cours de dessin que j'ai fait suivre dans mon établissement commence par des exercices linéaires, dont le but est de donner à la main de l'agilité et de la hardiesse. On passe ensuite à des figures, très simples au commencement, et successivement plus combinées. Les élèves les dessinent en partie d'après des modèles, mais la plupart sont de leur invention. Pour leur faire suivre aussi dans celles-ci une marche graduelle et développante, on leur donne toujours certaines conditions, par exemple le nombre et la nature des lignes, des angles, etc. etc. Dès qu'ils sont parvenus à une certaine facilité de combinaison et d'exécution, on y rattache un cours pratique de perspective, en y ajoutant la 3^e dimension. C'est dans cette partie surtout que la justesse supérieure de l'œil du sourd-muet se manifeste. [...]

Sous le rapport d'une vocation particulière, il est d'abord reconnu de quelle grande utilité est le dessin pour les arts mécaniques, auxquels le sourd-muet se voit volontiers ; mais l'exercice de l'art lui-même est aussi une vocation très convenable pour lui. Plus de la quatrième partie de mes élèves sortis de mon établissement ont embrassé cette vocation, et se distinguent par les succès qu'ils obtiennent.

J.-C. Naef définit ainsi sa méthode :

La méthode intuitive n'est donc que l'analyse des opérations de la nature, elle donne par degrés à l'individu une vue claire et distincte de ce qui se passe en lui et autour de lui, en un mot, de toutes ses connaissances, et par là même elle lui donne la facilité de les étendre durant tout le cours de son existence²².

Et ailleurs :

On doit, si l'on veut être conséquent avec le principe fondamental de toute éducation, se jeter pour ainsi dire entre les bras de la nature, et, en observant sa marche, se faire prescrire par elle celle que l'art doit prendre²³.

Il serait sans doute intéressant, dans la perspective de l'histoire des idées, de relever les implications philosophiques de cette pédagogie.

²² ACV, K XIII 222, sans date [probablement 1823], publié intégralement en annexe.

²³ *Ibidem.*

Nous avons déjà vu plus haut la référence à la «table rase» de Locke, et il faut remarquer la contradiction qui existe entre la notion d'«intuition» et celle d'une «vue claire et distincte». Nous ne pouvons pas approfondir ici ce sujet et nous bornerons à quelques remarques. On aura reconnu au passage la méthode de Pestalozzi, qui se prêtait admirablement à l'enseignement des sourds-muets. Ce qu'il appelle intuition et qui est, selon lui, le point de départ de toute éducation, est la perception, l'impression personnelle directe, soit dans le domaine physique, soit dans le domaine moral; mais dans un sens actif: «L'intuition, écrit A. Malche dans son ouvrage sur Pestalozzi, n'est pas un envahissement du sujet par les choses, elle est une conquête des choses par le sujet.» «Lorsqu'il [Pestalozzi] parle d'intuition, il pense bien moins aux objets présentés à nos sens qu'à l'activité de notre conscience pour s'emparer de ces objets.»²⁴

Cette méthode est «organique», c'est-à-dire qu'elle se base sur l'observation de la nature; l'éducation de l'enfant est ainsi comparée au développement de la plante et doit suivre une marche lente et progressive. C'est une méthode active, qui vise moins un savoir qu'un pouvoir et un vouloir: «Ce n'est pas l'acquisition des connaissances et de l'adresse qui est le but principal de l'enseignement élémentaire, mais le développement et l'usage des forces spirituelles.»²⁵ Ainsi, l'enseignement ne doit pas professer, endoctriner, transmettre, mais bien plutôt «apprendre à apprendre»²⁶. Il faut amener l'enfant à désirer s'instruire. Il doit toujours être actif. «L'ancienne école prétendait bâtir sur l'enfant un édifice de science et de moralité; la nouvelle ne veut donner que l'appui, la direction et l'aliment aux pouvoirs intérieurs de l'enfant, dont la libre activité doit produire un homme accompli.»²⁷

Comme Pestalozzi, Naef pense que le point de départ de l'instruction doit être dans la vie journalière:

L'instruction du sourd-muet doit être dans la liaison la plus intime avec les rapports de la vie journalière. La séparation, si souvent faite, de l'instruction et de l'éducation a certainement toujours été très funeste à

²⁴ ALBERT MALCHE, *Vie de Pestalozzi*, Lausanne 1927, p. 167-168.

²⁵ *Ibidem*, p. 178.

²⁶ ROGER DE GUIMPS, *Résumé des principes de Pestalozzi*, Yverdon 1886, p. 8.

²⁷ ROGER DE GUIMPS, *Histoire de Pestalozzi, de sa pensée et de son œuvre*, Lausanne 1874, p. 118.

la culture de l'humanité, mais, pour le sourd-muet, elle est plus que funeste, elle est une entrave absolue à tous les succès. C'est encore un fait que le sourd-muet n'est susceptible d'instruction qu'en tant que son cœur s'est ouvert, qu'il s'est développé aux sentiments d'affection et de dévouement pour les personnes qui l'environnent et qui doivent se présenter à son esprit comme les êtres tutélaires de sa jeunesse. La direction maternelle, dans le sens le plus intime du mot, est une condition indispensable pour la réussite de cette sorte d'établissement, et plus on pourra parvenir à les organiser dans l'esprit de la vie de famille, plus on sera sûr d'atteindre son but²⁸.

On pourrait souhaiter que Naef donnât des indications plus précises sur la partie pratique de sa pédagogie et sur l'existence quotidienne de ses élèves. Il s'est inspiré, en les modifiant, de la méthode de Pestalozzi et du mode de vie en vigueur à son institut²⁹. Contenons-nous de remarquer que tout, chez Naef, reposait sur le principe d'une organisation familiale: élèves et instituteurs vivaient ensemble, et ces derniers assuraient encore la surveillance en dehors des heures de classe. Naef et ses deux collaborateurs³⁰ passaient toute la journée avec les enfants, jouaient et bavardaient avec eux pendant les récréations. Chaque élève devait tenir un journal de ses impressions et de ses activités, que le maître corrigeait ensuite. C'était une éducation ininterrompue, qui se poursuivait même le dimanche.

Quant au mode de communication, Naef ne pratiquait pas seulement la méthode des signes et des gestes, méthode française, enseignée par l'abbé de l'Epée puis par l'abbé Sicard³¹. Il avait adopté la méthode dite allemande, inventée par J.-C. Amman³², et apprenait à ses élèves à parler et à écrire comme tout le monde³³. Un visiteur

²⁸ Annexe.

²⁹ Décrits par JACQUELINE CORNAZ-BESSON, dans *Qui êtes-vous, monsieur Pestalozzi?* Yverdon 1977, p. 75-82.

³⁰ Ce furent, dans les premiers temps, H. Krüsi et Johannes Ramsauer. Pour tout ce passage, voir SCHILDKNECHT, *op. cit.*, p. 49 s. Il cite en particulier JOSEPH-MARIA DEGERANDO, *De l'éducation des sourds-muets de naissance*, chapitre XVI, *Traavaux récents en Suisse*, où nous retrouvons maints détails donnés par Naef lui-même dans les textes que nous publions.

³¹ Charles-Michel, abbé de l'Epée (1712-1789), fondateur du premier institut pour sourds-muets à Paris, en 1770. Son successeur, Roch-Ambroise Cucuron, abbé Sicard (1742-1822).

³² Médecin suisse (1669-1724). Il vécut en Hollande, où il instruisait les sourds-muets.

³³ Pour tout ce paragraphe, voir SCHILDKNECHT, *op. cit.*, p. 71-75. Cette primauté de l'acquisition du langage «de tout le monde» dans l'éducation des sourds-muets est aujourd'hui fortement contestée.

raconte comment il s'y prenait tout au début³⁴: il dessinait au tableau noir les contours d'objets connus et inscrivait à l'intérieur le nom de ces objets. Dès que les enfants avaient enregistré l'image, il l'effaçait et laissait subsister le nom. Un élève plus avancé le lisait alors et allait chercher l'objet en question. Plus tard, selon ce même témoin, Naef fit passer l'apprentissage de la prononciation avant celui de la lecture et de l'écriture.

Nous venons de voir l'importance de la vie familiale à l'institut et le rôle primordial accordé à l'affectivité. Quelle était la portée de cette éducation sur le plan intellectuel et spirituel? Naef souligne la difficulté: «On a levé quantité de doutes sur la possibilité de [...] faire apprendre [au sourd-muet] ce qu'on appelle la partie abstraite de la langue», écrit-il. Mais il est certain du succès :

Que l'instituteur du sourd-muet se mette avec lui dans un rapport intime; qu'il lui fasse sentir, par la manière même dont il le traite et l'introduit dans la nature et dans la société humaine, que tout ce qui l'environne n'est que la manifestation d'une existence spirituelle; qu'il réveille en lui la connaissance de sa propre existence spirituelle; qu'il observe les jugements et les sentiments que la nature elle-même fait naître dans l'être humain dès qu'il se trouve en rapport avec l'humanité, par quelques signes extérieurs que ce rapport s'exprime; en un mot, qu'il lise dans l'esprit et le cœur de son élève, qui ne sont ni sourds ni muets, et qu'il leur parle, et il lui sera très facile de lui donner la parole pour les idées et pour les sentiments qui se sont développés en lui [...]. La plus grande satisfaction que mes travaux dans ma vocation aient pu m'offrir a été celle d'avoir conduit mes élèves au sentiment intime de la dignité de leur nature et à la connaissance des éléments intellectuels et moraux qui la constituent³⁵.

On remarque ici une certaine confusion entre l'intellectuel et le spirituel, mais elle est inhérente, nous semble-t-il, à la philosophie même de Naef. D'ailleurs l'aboutissement de cette éducation, «la science la plus nécessaire», comme l'écrit la mère de Constant³⁶, est la religion. Selon Naef, elle est une grande consolation pour le sourd-muet:

[...] La religion le réconcilie avec son sort en lui inspirant une soumission absolue aux voies incompréhensibles de la Providence et en

³⁴ Johann-Friedrich Hänel, rapport du 12 octobre 1816, cité dans SCHILT-KNECHT, *op. cit.*, p. 55-56.

³⁵ Annexe.

³⁶ PG 1305, lettre au colonel Georges de Goumoëns, du 14 octobre 1819.

le pénétrant de gratitude pour le bienfait d'être parvenu à une existence humaine et divine; l'imperfection de son existence temporelle lui paraît infiniment petite en comparaison d'une existence impérissable et parfaite qui l'attend. Voilà pourquoi il s'attache avec la plus grande ferveur au dogme de l'immortalité de l'âme, que ses regards sont immuablement et avec un espoir inébranlable dirigés sur l'avenir qui doit le dédommager des privations auxquelles il est assujetti dans la vie présente. Mais ce qui a pour le sourd-muet un attrait particulier, c'est l'histoire de la vie de Jésus-Christ et de ses œuvres, c'est l'image qu'il s'en forme comme de celui qui est venu sur la terre pour secourir les malheureux et pour guérir les infirmités de la nature humaine. Il se sent avec lui dans un rapport plus intime, parce qu'il se voit au nombre de ceux auxquels son existence terrestre a été particulièrement vouée. Il envisage sa propre infirmité comme le motif d'une protection et d'une assistance particulière que le Sauveur lui accorde. Le sourd-muet se dévoue et s'abandonne à l'instruction religieuse avec une tension d'autant plus grande de toutes ses facultés, avec d'autant plus de sérénité d'esprit, qu'on est obligé par la difficulté de la parole d'en différer l'époque et que, par conséquent, le besoin de la nature humaine de s'élever au-dessus de la vie terrestre a fait naître en lui le désir le plus ardent d'arriver à la source intarissable de consolation et de félicité. Cela se manifeste surtout à l'occasion de sa confirmation; il se voit alors arrivé à un point où son être n'est plus atteint des imperfections de la vie terrestre et temporelle: il se voit réuni avec toute l'humanité dans cette communion où toutes les souffrances de ce monde disparaissent³⁷.

On peut penser ce qu'on voudra de cette conception de la religion comme consolation, «opium» des malheureux: elle représentait pour le sourd-muet un moyen essentiel de s'intégrer à la communauté humaine. Un autre caractère de la pédagogie de Naef qui tendait à faciliter l'insertion sociale de ses protégés était qu'il s'opposait à la pratique, largement répandue alors dans cette sorte d'établissements, d'une occupation analogue au travail dans les manufactures, et par laquelle on prétendait accoutumer les jeunes gens à gagner leur pain de bonne heure. Il voulait au contraire pousser l'éducation de ses élèves assez loin pour qu'ils puissent apprendre ensuite un métier solide, et préparer ainsi leur avenir et leur indépendance:

Depuis dix ans que mon établissement existe³⁸, il en est sorti près de trente élèves [...]. Du nombre de ceux qui ont achevé leur éducation, les uns se sont voués aux arts, comme peintres de paysages, graveurs en

³⁷ Annexe.

³⁸ Ceci nous permet de dater ce Mémoire de 1823. Cf. *supra*, n. 21.

taille-douce, lithographes, dessinateurs dans des fabriques d'indiennes et de porcelaines ; d'autres sont devenus artisans, tels que compositeurs d'imprimerie, peintres en équipages, meubles et décos de fourneaux, doreurs, tourneurs, menuisiers, etc. etc., et il n'y en a pas un seul qui ne pratique sa vocation avec succès et qui ne se fasse aimer de tous ses alentours par sa bonne conduite. Il y en a même qui sont dans le cas de donner des secours à leurs parents ou de faire des sacrifices pour l'éducation de leurs frères et sœurs³⁹.

Qui était donc Jean-Conrad Naef? Nous aimerais en savoir davantage. Sur le plan professionnel, des témoins ont relevé sa douceur, sa capacité d'observation, son inépuisable patience. Quant à sa vie privée, il semble qu'elle se confondait avec son enseignement. Son mariage lui permit, comme il le dit lui-même, de donner une mère attentive à ses protégés⁴⁰. L'image que nous avons de lui est celle d'un homme qui se donna tout entier à son entreprise, d'un généreux apôtre de la pédagogie, enfin, d'un admirable maître.

Une telle éducation était exceptionnelle à ce moment-là. En 1819, Constant de Goumoëns nous indique le nombre des élèves de M. Naef: onze garçons et une fille⁴¹. En 1823, nous venons de le voir, près de 30 jeunes gens étaient déjà sortis de l'institut — encore ne venaient-ils pas tous de notre canton. C'était beaucoup et c'était peu.

Que faisait-on, à l'époque, pour l'instruction des enfants sourds-muets? A l'étranger, les premiers instituts avaient été fondés à Paris par l'abbé de l'Epée en 1770, à Leipzig en 1778 par Samuel Heinicke. En Suisse, c'est en 1813 seulement que Naef ouvrit son établissement. Avant Pestalozzi, on ne sait rien du sort des sourds-muets dans notre pays, à l'exception de quelques cas isolés⁴². Ce fut le grand mérite de Naef que de faire connaître son institut au public et d'acquérir finalement, grâce aux résultats obtenus, l'appui des autorités. Son œuvre fut celle d'un pionnier. En 1826, soit treize ans après l'ouverture de son institut, une enquête fut effectuée dans le but de dénombrer les jeunes sourds-muets dans le canton de Vaud: 152 furent annoncés au Conseil académique, organe qui avait été fondé en 1806 pour surveiller l'ensemble des écoles vaudoises. Parmi ces 152 enfants, trente

³⁹ Annexe.

⁴⁰ Voir SCHILDKNECHT, *op. cit.*, p. 48-49.

⁴¹ Cf. *infra*, p. 54.

⁴² Voir SCHILDKNECHT, *op. cit.*, p. 12-13.

garçons et trente-six filles étaient susceptibles de recevoir une éducation. Le Conseil d'Etat décida d'accorder des secours aux familles et aux communes qui voudraient les placer à l'institut de M. Naef. Un rapport de l'époque en témoigne, ces mesures furent accueillies dans la plus complète indifférence:

Vous n'apprendrez pas, Messieurs, sans une surprise pénible, qu'aucune demande quelconque ne fut adressée au Conseil d'Etat: pas un parent, pas un ami, pas une paroisse ne fit entendre sa voix en faveur de quelqu'un de ces 66 infortunés qui végétaient, la plupart étrangers à toute instruction véritable, à toute éducation chrétienne. [...] Vous savez, Messieurs, quelle est l'insouciance de notre peuple, et combien peu il comprend la nécessité d'un développement intellectuel et religieux; vous savez que ce sont les avantages positifs, ou plutôt matériels, qui le frappent principalement; or, il trouvait dans les enfants sourds-muets des gardiens pour ses troupeaux et des manœuvres pour les ouvrages qui n'exigent que de la force physique; mais, certes, ces travaux ne sont pas une éducation.

Une telle indifférence était déplorable: non seulement les enfants sourds-muets restaient condamnés à la plus triste des privations, mais encore l'existence d'un établissement qui honorait notre canton se trouvait compromise et tout faisait craindre que son respectable chef, cédant aux invitations qu'il recevait de différentes villes de la Suisse, n'allât porter ailleurs ses talents, son expérience et son zèle⁴³.

Le Conseil d'Etat prit alors un engagement plus précis: il décida d'accorder annuellement une somme de 2400 francs pour aider les familles ou les communes qui placeraient des enfants sourds-muets à l'institut de M. Naef. Aucun secours n'était octroyé pour les enfants au-dessous de dix ans et au-dessus de quatorze ans. La durée du séjour ordinaire à l'institut était de six ans⁴⁴. Le prix de la pension, instruction comprise, était fixé pour chaque élève à 400 francs par an⁴⁵. Les filles n'étaient pas encore admises à l'institut.

Relevons, à propos de ce rapport, l'estime que l'on portait à M. Naef. Il put finalement rester à Yverdon. Après sa mort, en 1832, la direction de l'établissement fut reprise par sa veuve, puis par son

⁴³ A. GINDROZ, *Rapport sur l'état de l'instruction des sourds-muets dans le canton de Vaud*, Lausanne 1828, p. 5-6.

⁴⁴ Faut-il relever la contradiction?

⁴⁵ Une année de pension pour Constant chez M. Naef coûta en 1813, 45 louis, soit 720 livres; du 25 février 1815 au 25 février 1816: 40 louis, soit 640 livres; du 25 février 1817 au 25 février 1818, 40 louis, plus 6 louis pour leçons de dessin, soit en tout 736 livres (PG 1010, comptes de la Caisse de famille, p. 32, 36, 37).

fils, Charles. En 1869, l'école fut transférée à Moudon, où elle existe encore.

Mais revenons à Constant de Goumoëns et à son séjour à l'institut: en 1817, Naef n'était pas encore — s'il le fut jamais — à l'abri des difficultés financières. Voici ce qu'il écrivait au colonel de Goumoëns, qui tenait alors les comptes de la Caisse de famille:

L'achat récent d'un local excellent et convenable sous tous les rapports à mon établissement et la nouvelle hausse des denrées de toute et première nécessité me mettent dans le cas de vous demander une petite faveur qui me faciliterait à faire mes provisions d'hiver avec succès, et surtout l'achat d'une certaine quantité de grain à ne point être le jouet des spéculateurs sordides dont l'activité recommence à renouveler des craintes pour l'avenir.

Ce service que je prends la liberté de vous demander consisterait à m'accorder, dans le mois de novembre, au lieu de la moitié de la pension de Constant, la pension entière de l'année, y joignant les leçons particulières de Constant pour le dessin. Ce serait m'obliger efficacement dans ces temps durs⁴⁶.

Ces difficultés ne l'empêchèrent pas de se montrer à l'occasion extrêmement généreux. Certes, il tirait profit, pour son enseignement, de l'expérience qu'il faisait avec Constant: «Son éducation me fournira, écrivait-il, les moyens d'établir une échelle de mes moyens intellectuels et moraux de développement.»⁴⁷ Et c'est à titre gratuit qu'il le garda chez lui plus longtemps qu'il n'avait été prévu:

[...] Quoique son temps finisse fin d'août, [...] je le garderai sans autre rétribution encore une année ou une année et demie pour bien compléter son éducation et pour le rendre propre à embrasser l'état de graveur ou de peintre, pour lesquels il a des talents distingués; car il faut faire abstraction d'en faire un instituteur de sourds-muets: il trouve que, depuis qu'il parle, qu'il est remis au rang de ses semblables, et je me garderai bien de le forcer à une vocation pour laquelle il n'a aucun goût, surtout pour l'avoir encore dans la maison⁴⁸.

J.-C. Naef possédait la faculté, primordiale chez un pédagogue, de respecter les goûts et les dispositions de ses élèves: Constant ne le

⁴⁶ PG 1296, lettre du 28 octobre 1817.

⁴⁷ *Ibidem*.

⁴⁸ PG 1302, lettre de J.-C. Naef au colonel Georges de Goumoëns, du 5 juin 1818.

seconderait pas à l'institut, comme il en avait d'abord été question⁴⁹: il serait peintre ou graveur.

En effet, tout au long de son séjour chez M. Naef, Constant avait perfectionné sa technique. Il avait envoyé de ses travaux à ses parents ou au colonel, par exemple «une tête fort bien faite»⁵⁰, ou encore des dessins représentant le roi Lear et Jésus-Christ⁵¹. Il avait commencé à colorier⁵² et s'était mis au portrait⁵³. «Je l'ai beaucoup examiné, constate sa mère; il a bien fait quelques progrès pour la conversation et continue à en faire dans le dessin et l'écriture.»⁵⁴

M. Naef se renseigna, auprès de différentes personnes, sur les métiers qui pouvaient convenir au jeune homme; les réponses qu'il reçut, ou ses propres lettres, sont pleines d'aperçus intéressants. Voici tout d'abord ce qu'on lui dit du dessin de fabrique et de la gravure sur métaux:

[Pour être dessinateur de fabrique], il faut premièrement apprendre l'état de mécanicien, savoir tourner et limer, avoir une idée de plusieurs machines, connaître leur ensemble et utilité. Cet apprentissage est de trois ans. Ensuite, il faut apprendre la gravure au burin [...]. Chaque nouveau dessin exige une combinaison différente; il faut chercher des moyens qui ne peuvent se donner, mais qui doivent venir de l'imagination de l'artiste. [...] Le dessinateur de fabrique doit connaître les principes du dessin à fond, et outre cela avoir sans cesse quelque chose de nouveau à montrer. S'il ne sait que dessiner sans inventer, c'est un corps sans âme pour cette partie. [...] Un sourd et muet aura beaucoup de peine à atteindre toutes les connaissances qu'il faut avoir. La longueur de cet apprentissage est presque toujours de quatre ans. Vous connaissez Chomel et Veillard, qui sont l'un et l'autre sourds et muets; ils sont graveurs pour les joyaux, les pierreries, les différents métaux; ils gravent les armes, les coins pour battre monnaie, les cachets pour les différentes familles. Cette partie est très bonne pour une personne qui connaît le dessin, et très lucrative pour qui veut travailler; l'imagination n'y est pour rien, on vous donne des modèles, vous les suivez, tout vient de l'adresse du poignet, de la manière de tenir son burin et de relever son dessin [...]; la taille-douce aussi est une bonne partie, mais moins lucrative que la première⁵⁵.

⁴⁹ Cf. PG 1294, 1296.

⁵⁰ PG 1294.

⁵¹ Voir *infra*, p. 54.

⁵² PG 1296.

⁵³ PG 1302.

⁵⁴ PG 1301, 22 mai 1818.

⁵⁵ PG 1304, «Extrait d'une lettre d'un très habile dessinateur de Genève» (copie).

Constant n'avait pas assez d'imagination pour être dessinateur de fabrique. M. Naef écarta également, sans préciser pour quelle raison, la lithographie: « Mon idée, dit-il, avait d'abord été de vouer Constant à la lithographie, mais les renseignements que je prenais là-dessus par l'entremise d'un ami à Paris ne furent point de nature à m'y encourager. Ainsi, j'y renonçai. »⁵⁶

Constant ne serait pas davantage peintre de portraits ou de paysages, Naef lui-même dit pourquoi:

Le peintre en miniature ou à l'huile pour portraits a absolument besoin d'un talent distingué pour la conversation pendant son ouvrage, s'il veut ajouter à la ressemblance de l'âme. Constant ne pourra jamais se flatter de parvenir à ce degré de facilité par son infirmité et ne deviendrait que peintre imparfait; pour peintre en paysage, il faut de longues études et de fréquents voyages dans les contrées favorisées par la nature, ainsi une indépendance personnelle absolue, aussi est-il difficile à trouver des maîtres en Suisse disposés à enseigner cette partie. Par contre, le graveur n'a pas besoin d'être compositeur; s'il devient fidèle copiste du modèle que l'artiste lui fournit, il a rempli et réussi dans sa tâche. L'habileté du maniement du burin est la chose la plus difficile; [celle-ci] obtenue, il ne lui reste plus que la pratique dans les différents genres. Le graveur a le grand avantage de rester chez lui sans être obligé d'entretenir de nombreuses relations, il peut suivre à son travail sans interruption. S'il est habile, il a toute l'année de l'occupation et il est largement récompensé de ses ouvrages.⁵⁷

La gravure était donc ce qui convenait le mieux à Constant, compte tenu de son infirmité. Mais, si son éducateur se démenait pour se renseigner, le jeune homme, quant à lui, n'était guère pressé de choisir un état. Voici ce qu'écrivait M. Naef au colonel Georges de Goumoëns:

Je m'arrêterai à une seule observation générale qui influe sur la formation morale du caractère de Constant, c'est qu'il y a des membres de sa famille qui lui font croire que la fortune de ses parents est encore assez conséquente pour lui assurer un sort indépendamment d'une vocation, et après lui avoir inculqué de pareils principes, qu'il saisit trop facilement, on est étonné de lui trouver une antipathie complète d'embrasser un état quelconque.

Constant est bon et facile à conduire, mais on devrait depuis chez lui lui faire profiter des leçons du malheur de sa famille et lui faire

⁵⁶ PG 1304, lettre au colonel de Goumoëns, du 12 septembre 1819.

⁵⁷ PG 1306, lettre de J.-C. Naef à Marie de Goumoëns, du 23 novembre 1819 (copie).



Lith. de Constant de Goumoëns.

Impr. de Hattler, à Berne.

Bernoise en Chapeau.

« Bernoise en chapeau ».

Lithographie de Constant de Goumoëns. 15 × 11 cm.
Musée historique, Berne.

envisager que l'homme n'a rien de sûr ici-bas que ce qu'il a acquis lui-même, et que personne n'est exempt du change du sort, que celui qui a en lui-même les ressources de s'en faire un autre⁵⁸.

La famille même de Constant est ici mise en cause, et nous pouvons nous poser les questions suivantes: qu'était donc ce milieu d'où le jeune homme est sorti, quelle était la situation de fortune de M. de Goumoëns, pourquoi la Caisse de famille devait-elle payer pour l'apprentissage de son fils? Revenant en arrière dans le temps, nous allons tenter d'y apporter une réponse.

*
* * *

Dans les années 1807 et suivantes, soit pendant l'enfance de Constant, Louis-Vincent de Goumoëns fut en butte à des difficultés financières. Comme il était bourgeois de Berne, il eut alors maille à partir avec la corporation dite Distelzwang ou Abbaye des Gentilshommes, dont il faisait partie. Issues d'anciennes associations d'artisans, ces corporations étaient restées professionnelles jusqu'au XVI^e siècle. Puis des ordonnances obligèrent quiconque acquérait la bourgeoisie de Berne à entrer dans l'une d'elles. La participation devint définitivement héréditaire dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ces corporations assistaient leurs membres tombés dans la gêne, volontairement d'abord, puis de manière obligatoire en vertu d'une ordonnance du 2 janvier 1676. Dès le début du XVIII^e siècle, leurs autorités organisèrent la tutelle de leurs ressortissants qui en avaient besoin.

La Révolution de 1798 leur avait laissé ces compétences en matière d'assistance et de tutelle⁵⁹. Dans une lettre du 3 juillet 1809, M. de Gingins de Chevilly définit très bien le rôle de ces corporations:

[...] Toute notre bourgeoisie est partagée en 13 abbayes [...] ; la loi ordonne à ces abbayes de surveiller leurs ressortissants et de donner un tuteur à un père de famille qui conduirait mal ses affaires, et cela parce que chaque abbaye est obligée de soutenir ses pauvres de ses propres

⁵⁸ PG 1302.

⁵⁹ Cela jusqu'à nos jours. Dès 1889 toutefois, il existe des bourgeois sans corporation. Voir *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, vol. 2, Neuchâtel 1924, p. 126.

fonds, que de cette obligation dérive le droit et la nécessité de surveiller et de faire donner des tuteurs [...].⁶⁰

C'est ainsi que, le 15 novembre 1807, la Commission des orphelins de l'Abbaye des Gentilshommes demanda à Louis-Vincent de Goumoëns de faire connaître son «avoir et devoir» et lui adressa l'admonestation suivante:

Monsieur le colonel de Goumoëns-Willading vient de nous adresser une lettre par laquelle il nous fait part de ses inquiétudes au sujet de votre manière d'administrer votre fortune. [...] Nous nous sommes déterminés de vous écrire cette lettre [...] pour vous prier de faire de sérieuses réflexions, que vous êtes père de dix enfants, que vous êtes d'une famille distinguée, dont les individus ne peuvent vivre ni supporter le poids de l'infortune comme bien d'autres qui sont nés dans une classe qui vous est inférieure, que nous sommes dans un moment où toutes les ressources sont taries, où il n'en reste plus d'autres que celle de la stricte économie, où l'on doit surtout se défier de grandes entreprises, pour lesquelles nous ne pouvons pas avoir les connaissances requises quand nous n'y avons pas été éduqués.

Veuillez envisager notre démarche comme une marque non équivoque du tendre intérêt que nous devons en général à tous les membres de notre Abbaye et particulièrement à vous, Monsieur, par les pertes que notre malheureuse Révolution vous a causées⁶¹.

Aussi Louis-Vincent répondit-il de bonne grâce, non sans s'indigner pour finir de la démarche du colonel Georges de Goumoëns:

Je possède, tant à Goumoens-la-Ville qu'à Goumoens-le-Jux, un domaine dans le meilleur état, d'environ deux cents poses, y compris un petit domaine à Oulens, presque tout en prés naturels; j'en ai acquis encore l'année dernière un de six poses que j'ai payé comptant treize mille francs, les dits domaines avec tous les bâtiments nécessaires, plus un moulin amodié trente louis par an. Une auberge, amodiée 50 louis par année, quatre-vingt et dix poses de superbes bois en chêne et fayard en plein rapport [...]. Les objets ci-dessus valent au moins trois cent mille francs, en outre 40 mille francs en créances au 5 pour cent. Plus un troupeau de moutons d'Espagne d'environ 400 bêtes, rapportant annuellement en laine, au prix où je les ai vendus, quatre mille francs

⁶⁰ PG 1089, lettre à M. de Goumoëns du Brestenberg. Antoine-Charles de Gingins (1766-1823) (*Recueil de généalogies vaudoises...*, vol. 2, Lausanne 1935, p. 88). Rodolphe-Louis de Goumoëns, né au Brestenberg le 5 septembre 1771, mort le 18 décembre 1839, fils de Vincent-Dieudonné de Goumoëns et de Rosine-Esther née de Hallwyl, frère du colonel Georges de Goumoëns.

⁶¹ PG 1049 (copie).

[...]. Ensuite une manufacture de draps nouvellement établie, dont on ne peut encore évaluer le produit, puisqu'elle commence seulement à être en activité, et dont l'établissement ne se monte pas à deux mille francs ; et la voilà, cette grande entreprise qui offusque et épouvante Mr de Goumoëns, ou plutôt qui blesse son orgueil, car il m'a empêché de placer un de mes fils dans le commerce, trouvant que cela dérogeait trop son nom ; cependant, combien de Bernois qui nous valent bien ont embrassé cet état depuis la Révolution ; si, n'ayant point d'enfants, il peut vivre de ses rentes, non pas moi, qui en ai dix ; lorsqu'on a une pareille famille à élever, qu'on a perdu la moitié de sa fortune par la suspension des droits féodaux, il faut tâcher de réparer ces pertes par son industrie et son travail. Quant à mes dettes, elles se montent juste à 100 mille francs, presque toutes au 4 pour cent ; les impositions annuelles s'élèvent à environ trois cents francs ; j'ai les pensions de mes enfants à payer, j'aurai des frais pour les placer. Sans doute que toutes ces dépenses me mettent souvent à l'étroit, mais je n'ai jamais rien demandé à mon cousin, je ne l'inquiète en aucune manière, je ne me mêle point de la direction de ses affaires, et il est pour le moins bien extraordinaire qu'il se permette de vous présenter les miennes sous un aspect désespéré, sur de faux rapports [...].⁶²

Relevons ici la position difficile de Louis-Vincent, dont l'esprit d'entreprise se heurtait aux critiques de sa famille, en particulier de la part du colonel : faire du commerce était déroger à ses yeux. Le service militaire à l'étranger était, en effet, de tradition chez les Goumoëns. Mais les officiers revenaient au pays avec une pension, alors que Louis-Vincent, dont toute la fortune consistait en terres, souffrait davantage de la situation économique que la Révolution avait entraînée. Cette notion de dérogance était d'ailleurs fort peu répandue dans notre pays depuis la conquête bernoise.

De lourdes charges pesaient sur M. de Goumoëns. En 1807, il avait déjà dix enfants. Il en eut treize en tout, dont deux moururent prématurément, l'un, Paul, en bas âge, l'autre, Georges, à dix-sept ans. D'autre part, il avait essayé de reconstituer l'ancien domaine de la famille de Goumoëns : l'acquisition de la terre de Goumoens-le-Jux, en 1792, lui valut cent mille francs de dettes⁶³, et l'achat, vers 1799, du domaine de Saint-Barthélemy et Bretigny, s'il fut annulé par la

⁶² PG 1049, lettre de Louis-Vincent de Goumoëns à la Commission des orphelins de l'Abbaye des Gentilshommes, du 29 novembre 1807 (copie).

⁶³ PG 1061. Louis-Vincent de Goumoëns acquit cette terre le 9 juillet 1792 d'Em. Haller, de Paris, pour le prix de 60167 livres 10 sols. Voir ACV, Bl 9.

suite, donna cependant lieu à un interminable procès qui causa des pertes importantes à Louis-Vincent⁶⁴.

Surtout, il manquait d'argent liquide. Il se définissait lui-même comme un «riche mal aisé»⁶⁵. Il demanda donc de l'aide autour de lui, en particulier à son cousin Louis de Goumoëns du Brestenberg⁶⁶:

Nos denrées ne se vendent pas, le blé est ici à 13 batz le quarteron, enfin on ne sait plus où donner de la tête, si mes amis ne m'aident pas, je terminerai ma carrière avec une once de plomb!⁶⁷

Il avait en particulier une dette envers la célèbre Mme de Staël. Elle refusa tout compromis⁶⁸, et Louis-Vincent fit avec humour, malgré sa situation précaire, le commentaire suivant:

J'ai reçu, mon cher ami, ce billet doux de la charmante et spirituelle baronne, auteur de tant de romans sentimentaux; il est digne d'être imprimé à la suite de Delphine pour faire contraste des sentiments du cœur avec ceux qu'elle puise dans son écritoire, etc. etc. etc. Je vous avais bien dit hier que le plus pressant était de jeter un os à la bête enragée pour l'amuser en attendant que nous puissions la satisfaire pleinement⁶⁹.

Pour se tirer d'affaire, M. de Goumoëns désirait vendre, son auberge peut-être ou quelques petites pièces isolées de son domaine. Mais il ne trouvait pas d'acquéreur: ses procès et son goût de la chicane lui avaient fait perdre tout crédit, au point que personne n'osait miser ses fonds⁷⁰. M. de Goumoëns du Brestenberg lui écrivait:

Mais hélas, mon pauvre ami, tu ressembles en ce moment parfaitement à un malade qui demande les secours du médecin et qui refuse le breuvage amer qu'il lui présente. [...] On ne se fie plus à tes engagements sur ta parole seule [...], on croit tes affaires en plus mauvais état qu'elles ne le sont, on te suppose des engagements secrets pour l'entretien de tes enfants illégitimes et de leurs mères, [...] on te suppose des cautionnements, des procès non finis, et par dessus tout cela tout le

⁶⁴ PG 1177.

⁶⁵ PG 1069.

⁶⁶ Voir n. 60.

⁶⁷ PG 1051, lettre du 1^{er} mars 1809, adressée «A monsieur le capitaine L. de Goumoëns du Brestenberg, rue des Juifs à Berne».

⁶⁸ PG 1056.

⁶⁹ PG 1075, lettre adressée à M. de Gingins de Chevilly, du 22 juin 1809.

⁷⁰ PG 1121, 8 juin 1810.

monde, jusqu'à tes amis, craignent ton esprit de chicane et de procès. L'on connaît ta ruse et l'on s'en méfie⁷¹.

Louis-Vincent souhaitait que l'Abbaye des Gentilshommes lui prêtât de l'argent, ou tout au moins le cautionnât. Elle refusa, à moins d'avoir des garanties. Elle n'acceptait d'aider Louis-Vincent que s'il se soumettait à une tutelle, et elle entreprit les démarches nécessaires, conjointement avec la Municipalité de Goumoens-la-Ville, auprès de la justice de paix du cercle d'Echallens. M. de Goumoëns voulait bien d'un conseil, mais non d'une tutelle. Devant ce qu'il considérait comme un déshonneur, il laissa échapper sa colère et son désespoir:

L'on veut que je me lie pieds et poings, que je tende le col sur le billot sans proférer une parole, que je sois comme la brebis qui va à la boucherie et l'agneau muet devant celui qui le tond. Hé bien, déshonoré pour déshonoré, je préfère mille fois faire discussion [...]; s'il ne me reste rien, je servirai, je serai domestique⁷².

Si j'eusse été seul, j'aurais plutôt brouté l'herbe des grands chemins que de m'avilir de cette manière. [...] J'ai la rage dans l'âme et toutes les furies déchirent mon cœur⁷³.

Il nous apparaît comme un homme au sang vif, à la tête chaude⁷⁴. On le qualifie parfois d'«extravagant»⁷⁵, de «bête féroce»⁷⁶ avec qui il est inutile de parler raison. La négociation était difficile avec lui, et ses amis mêmes finirent par se lasser.

La demande en interdiction suivit son cours auprès des autorités compétentes, la justice de paix d'Echallens, puis le tribunal de district,

⁷¹ PG 1082, lettre non signée, sans date (copie). L'expéditeur est probablement Rodolphe-Louis de Goumoëns du Brestenberg (comparer PG 1099, réponse de Louis-Vincent de Goumoëns). Nous connaissons deux enfants illégitimes de Louis-Vincent de Goumoëns: Henriette, née en 1803, et Louis-Victor, né en 1809. Voir le testament de Louis-Vincent, du 22 octobre 1824, Archives d'Etat de Berne (désormais citées AEB), Testamentenprotokoll, Gemeinde Bern, Nr. 7, 1836-1841, p. 273.

⁷² PG 1085, sans date. «A monsieur le capitaine de Goumoëns». S'agit-il de Rodolphe-Louis de Goumoëns du Brestenberg?

⁷³ PG 1099, du 29 juillet 1809. «A monsieur L. de Goumoëns, ci-devant capitaine de la garde, rue des Juifs à Berne». Il s'agit probablement de Rodolphe-Louis de Goumoëns du Brestenberg (voir adresse du PG 1051, ci-dessus, n. 67).

⁷⁴ PG 1134.

⁷⁵ *Ibidem*.

⁷⁶ PG 1087.

qui la rejeta finalement, estimant la fortune de Louis-Vincent «toujours considérable»⁷⁷.

Nous ne savons pas comment il s'est tiré de ses difficultés. Il semble que l'Abbaye n'ait rien payé, la Caisse de famille non plus⁷⁸. Le 22 février 1816, Louis-Vincent vendit à son fils Nicolas-Théodore son domaine de Goumoens-la-Ville, Goumoens-le-Jux, Eclagnens, Oulens et Villars-le-Terroir, pour le prix de 212000 francs de dix batz⁷⁹. Mais il se pourrait que cette somme n'ait pas été versée, du moins pas tout de suite. M. et M^{me} de Goumoëns s'établirent alors avec une partie de leur famille à la campagne «Sonnenberg», à l'Altenberg, près de Berne.

La même série de pièces des années 1807 à 1812 contient également des lettres de Marie de Goumoëns, mère de Constant; elles révèlent son attitude tout au long des années où Louis-Vincent dut affronter des difficultés financières. Entre son mari et les autres membres de la famille, elle joue pour ainsi dire le rôle d'Etat tampon: elle intervient sans cesse pour le défendre, mais en même temps pour suggérer les moyens de le diriger⁸⁰. Elle admet les divergences qui les séparent, elle aimera qu'il se montre plus raisonnable, plus économique: « Jamais nous ne sommes d'accord sur la réforme que depuis longtemps j'aurais désiré d'opérer.»⁸¹ Mais elle se fait humble quelquefois: « Je ne puis me résoudre [...] à prendre des moyens violents. Comment pourrais-je lier les mains à mon époux, tandis qu'il n'a reçu de moi que la chétive rente de ma dot?»⁸² Elle souligne aussi l'esprit d'entreprise et le caractère actif de son mari, qui s'accommoderait difficilement d'une vie sans occupations ni responsabilités⁸³. Ce ne sont pas ses propres intérêts, mais ceux de ses enfants qu'elle défend⁸⁴.

Elle a de gros problèmes de santé: «Une grossesse très pénible, une constitution épuisée par les maux et les inquiétudes, une vie

⁷⁷ PG 1126, «Extrait des registres du tribunal du district d'Echallens, du 14 décembre 1810».

⁷⁸ Voir PG 1117.

⁷⁹ ACV, De 24/4, p. 127.

⁸⁰ Voir PG 1077.

⁸¹ PG 1055.

⁸² PG 1065.

⁸³ PG 1077, 1078.

⁸⁴ PG 1083.

remplie de soucis et d'agitation doivent me faire présumer que la crise que j'ai à passer peut m'enlever à ma famille [...].»⁸⁵ Elle va jusqu'à exprimer «un malaise, une tristesse, un dégoût de la vie inconcevable»⁸⁶.

Pendant ces années-là, Constant était encore très jeune. Son éducation fut-elle affectée par les soucis financiers de son père et par la mauvaise santé de sa mère? Son frère Louis, de dix-sept ans son aîné, déclare: «Hélas, j'ai encore présentes à ma pensée tant de souffrances que j'ai eu à supporter par suite du défaut de culture et d'éducation.»⁸⁷ En fut-il de même pour Constant, à qui ses sœurs plus âgées purent vraisemblablement servir de mère? Son infirmité lui fut paradoxalement un avantage en ce sens que la Caisse de famille se chargea de lui donner une bonne éducation.

Un document nous permet de pénétrer encore plus avant dans l'atmosphère familiale, disons même conjugale, des Goumoëns. Il s'agit d'un carnet, orné à l'intérieur de sa couverture de trois miniatures représentant Marie de Goumoëns, son père et le père de Louis-Vincent. Ce carnet contient une série de poèmes, écrits par Marie depuis 1795 environ jusqu'en 1830, la plupart pour la fête de son mari, la Saint-Louis, le 25 août. Ils révèlent l'évolution des relations entre les deux époux. Il est exceptionnel de trouver un document de famille d'un tel intérêt. Il vaut la peine d'en faire l'étude⁸⁸.

Dans les premiers poèmes, l'amour règne sans mélange, et Marie croit qu'il durera toujours:

Du siècle passé à Louis le jour de sa fête.

Petit bouquet, ton doux parfum invite
A s'approcher de ce beau coloris.
Si ce désir chez mon Louis s'excite,
Fais-lui goûter mille petits plaisirs.
Peins-lui encor l'amour de son épouse,
Les sentiments du plus tendre des cœurs.
Dis-lui surtout que si elle est jalouse,
C'est du désir de faire son bonheur.

⁸⁵ PG 1055, 31 mars 1809.

⁸⁶ PG 1107, 31 août 1809.

⁸⁷ PG 1316, 23 janvier 1822.

⁸⁸ PG 1446.

Saint-Louis, an...

[...]

Mais l'amitié, pour le bonheur,
Peut s'allier à la vieillesse;
Nous nous aimerons donc toujours,
Nous pourrons toujours nous le dire;
Pour t'en convaincre chaque jour,
Louis, je veux encor l'écrire.

Puis les choses commencent à se gâter.
Marie se désole de ne rien pouvoir offrir à
Louis. Les soucis d'argent surgissent:

Pour Saint-Louis, 1802.

Quel chagrin de n'avoir ni crédit, ni ressource,
Et de loger toujours le Diable dans sa bourse; *Mme de Guemoens de Villot.*
Oh! Vous qui prétendez qu'argent n'est pas bonheur,
Je vous dis qu'il en faut pour contenter le cœur;
Par exemple, aujourd'hui, pour nous grand jour de fête,
A quoi m'a-t-il servi de me creuser la tête
Pour faire à mon Louis quelque joli présent?
J'en eusse assez trouvé, mais j'étais sans argent...
[...]
Je sais bien pour cela à qui je puis m'en prendre,
Et Louis sait aussi où son bien va se rendre.
S'il n'y eût au pays greffiers ni avocats,
Nous aurions sous la main bons écus, beaux ducats...

Tout n'est pas perdu cependant. On se réconcilie grâce aux enfants :

Si entre nous il se forme un nuage,
Jetons les yeux sur ce groupe innocent,
Et qu'aussitôt un baiser soit le gage
D'un sincère retour, du raccommodement.

La fin de ce poème est tendre :

Si je t'avais repris mon cœur,
Ce serait, mon ami, pour pouvoir te le rendre.

Mais la «mauvaise tête» de Louis vient tout gâcher. Après trente ans de mariage, Marie constate le désaccord du couple :

Le 21 février 1813, anniversaire de trente ans de mariage.

[...]

Ainsi nous passons notre vie
Livrés aux soucis, au chagrin,





Mme de Guemoëns

Sans avoir assez d'énergie
Pour combattre notre destin.
Un point essentiel nous manque,
Cet accord de goûts et de vœux,
Cette parfaite concordance
Qui fait oublier qu'on est deux.
Enfin, après trente ans d'épreuve,
On ne doit pas moins se chérir,
Quoique l'on ait acquis la preuve
Qu'on ne pouvait se convenir.
Quant à moi, ce qui me console,
C'est une douzaine d'enfants ;
Si par misère on s'en désole,
On s'en réjouit d'autres temps...

Certes, l'amertume transparaît de plus en plus. Mais le ton reste aigre-doux, l'affection persiste. Tout en critiquant la «tête» de Louis, Marie aimeraït le voir heureux :

25 août 1821.

Je ne trouve dans ma cervelle
Que désir de gronder Louis ;
Ma mémoire par trop fidèle
L'accuse de tous nos soucis ;
A la raison si je m'adresse,
Aussitôt tel est son refrain :
L'enfant que gâte la faiblesse
Devient tous les jours plus mutin.
Chacun se plaint, on entend dire :
Ah ! quelle tête à reformer !!!
Que n'est-elle boule de cire,
Pour la fondre ou la manier ;
Hélas ! ce n'est pas cire molle,
C'est bien plutôt un pot de fer,
Une tête tant soit peu folle,
Qui fait souvent tout à l'envers.
On ne peut pas toujours en tire,
Car il nous fait trop endêver ;
Je perds mes poumons à lui lire
Ce qui pourrait le corriger.
Le croirait-on, ce téméraire
Est toujours absout dans mon cœur.
Je rêve à ce qu'on pourrait faire
Pour lui procurer le bonheur.

Et si ce cher ancien s'avise
De se trouver fort mal fêté,
Telle est pourtant notre devise:
Vive Louis le bien-aimé!

Elle déplore toujours les procès de son mari⁸⁹, sa coutume de «gronder, crier, tapager»⁹⁰. Un sentiment quasi maternel se fait jour: elle voudrait qu'il se reconnaîsse coupable et le traite comme un «enfant pervers»⁹¹ qu'il faudrait diriger, dominer. L'espoir semble même parfois disparaître.

Voici le dernier poème, du 25 août 1830, quatre mois avant la mort de Marie. C'est un retour sur elle-même, et c'est aussi l'illustration de ce que fut la «lutte des sexes» dans ce mariage:

Tu m'as dit que, dans ma jeunesse,
Je t'aimais avec plus d'ardeur;
Il est bien vrai qu'avec tendresse
Je t'avais livré tout mon cœur.
Mais une dure expérience
M'apprit que le tien, moins aimant,
Profitait de ma complaisance
Pour agir despotiquement.
Je dois bien un peu à moi-même
Ce grand abus d'autorité.
Jamais une faiblesse extrême
Ne corrige l'enfant gâté;
En lui cédant ainsi l'empire,
C'est une si fatale erreur
Que l'on devient bientôt martyre
Des caprices et de l'humeur.
Je conviens donc avec franchise
Que j'ai ce tort de mon côté;
Mais il faut aussi que je dise
Qu'il ne tient qu'à toi d'être aimé.

Ainsi se termine la partie du carnet réservée aux poèmes. Marie est morte le 30 décembre 1830 et Louis-Vincent prend le relais, utilisant les pages qui restent pour évoquer quelques événements de sa vie et célébrer la bienveillance de Dieu, auquel il s'adresse en ces termes:

C'est dans le seul but que le souvenir de tes bienfaits passe encore à ma postérité, pour qu'elle t'en bénisse à jamais, que je fais ici une

⁸⁹ 25 août 1823.

⁹⁰ 25 août 1822.

⁹¹ 25 août 1825.

courte énumération des preuves du puissant secours que tu m'as accordé toutes les fois où j'ai couru quelque péril.

Ce n'est point une histoire de ma vie que j'entreprends, mais un court exposé des bienfaits de la Divine Providence et des dangers dont elle m'a miraculeusement préservé dans le cours de ma longue carrière.

Noyade manquée, chute de cheval, accident de chasse, épisodes de sa vie militaire, bagarre avec des paysans ivres, affaire des «Brûle-papiers», tels sont les incidents de sa vie où il voit s'étendre sur lui la protection de la Providence. Sa passion pour la chasse, dit-il, l'empêche de se livrer à des vices tels que le jeu ou la débauche! Il montre à l'occasion un certain courage:

Dans une émeute populaire, je fus couché en joue par un peloton de dix à douze hommes, mais, leur ayant découvert ma poitrine, je leur dis: «Frappez avec vos baïonnettes, vous n'avez pas besoin de tirer pour tuer ou blesser d'autres personnes.» Un seul homme fit feu, l'amorce brûla, mais le coup ne partit pas.

A propos de ses parents du Brestenberg, il fait preuve d'une sensibilité délicate:

Ils reposent depuis plus de quarante ans dans le tombeau, mais la reconnaissance que je dois à leurs bienfaits et ma sincère amitié pour eux ne finira qu'avec ma vie; de douces larmes coulent encore de mes yeux en pensant à ces bons parents.

Il est fort satisfait de sa vie:

[Dieu] a parsemé de fleurs ce sentier en m'accordant une santé robuste, des jouissances de toutes espèces, une épouse qui a fait tout mon bonheur pendant 48 ans, et une famille dont plusieurs m'ont donné bien des sujets de satisfaction.

Et voici comment il a rencontré celle qui sera sa femme, Marie:

Jour fortuné que je n'oublierai de ma vie, qui décida de mon sort et fixa à jamais ma félicité. Mademoiselle de Mellet, en robe blanche, emblème de l'innocence de son âge (elle avait à peine dix-sept ans), faisait les honneurs de l'assemblée; les roses de son beau teint, qui étaient entièrement épanouies, effaçaient l'éclat d'une guirlande des mêmes fleurs qui ornaient sa belle chevelure; la tournure la plus élégante, que toutes les grâces embellissaient, un air de modestie et de candeur, la rendaient supérieure à la Mère des Amours. [...] Je ne vis qu'elle dans cette nombreuse assemblée, et le trait qui m'avait blessé s'enfonçait toujours davantage.

Où donc est l'homme capricieux, chicanier, tourmenté, malheureux que nous connaissons à travers les poèmes de Marie? Certes, il a

vieilli. Il semble qu'il ait écrit les premières pages de son récit dès 1825⁹², et la suite en 1834 ou après cette date⁹³. Il a donc plus de soixante-cinq ans. « J'ai, reconnaît-il, toujours eu assez mauvaise tête. » D'un caractère violent et porté aux extrémités, il s'est peut-être assagi. En tout cas, il insiste sur l'heureuse influence que sa femme exerça sur lui :

Et je puis dire que, malgré bien des soucis et des tourments, que Dieu m'a conduit comme par la main dans toutes les circonstances les plus intéressantes de ma vie, et surtout dans le choix d'une épouse chérie, qu'il m'a donnée dans sa grâce pour ma félicité. [...] Car cet ange [...], par sa douceur, sa bonté, sa patience, sa résignation, contribua encore à mon bonheur éternel par ses vertus, sa piété, sa religion, ses bons exemples, ses tendres sollicitations pour changer mon caractère violent, les bonnes lectures et les bonnes exhortations qu'elle me faisait. Enfin je puis dire qu'après mon Sauveur [...] c'est mon angélique femme qui m'a mis dans le chemin du salut, qui m'a régénéré et converti.

Nous avons donc une vision complexe de ce que fut la vie commune de ces deux époux : parfois difficile, belle au début de leur union et à travers l'idéalisation du souvenir ; différemment vécue par l'un et par l'autre, par Marie comme une lutte, par Louis-Vincent comme un chemin vers la sagesse, ombre et lumière à la fois, image précise, image vivante. Précieux et rare témoignage.

*
* * *

Nous avons tenté de mieux connaître la famille de Constant de Goumoëns, de préciser la situation financière de ses parents, de tracer en quelque sorte leur «profil psychologique». Revenons maintenant aux années qui nous intéressent.

Sans doute, la vente de Goumoens en 1816 rendit-elle les choses plus faciles : la vie à l'Altenberg était plus économique qu'à la campagne. Une lettre de Marie en témoigne :

Mais la justice et l'équité ne me permettent pas de laisser retomber tout le blâme sur [la] mauvaise gestion [de Louis-Vincent], car les

⁹² « [...] C'est moi seul que Dieu a choisi pour perpétuer la race de nos ancêtres [...] puisqu'après avoir béni mon mariage par la naissance de treize enfants m'en a conservé onze jusqu'à ce jour 1825. »

⁹³ « Nous avons eu treize enfants, dont onze étaient encore vivants en 1834. »

circonstances ont grandement contribué à rendre notre position pénible; vous, mon cher Cousin, qui n'avez pas d'enfants, non plus que Mr de Chevilly, ne pouvez vous faire une idée des tourments d'un père et d'une mère de famille [...]; il faut pourvoir à l'éducation, à l'entretien, à l'habillement, aux maladies, et Dieu sait que nous avons été bien tourmentés; Georges nous a beaucoup coûté; Louis est revenu deux fois, mourant, à la maison [...]; moi-même, j'ai eu une maladie terrible, et souvent des suites de couches fâcheuses; mon mari a eu le malheur de prendre la cataracte, il a fallu aller à Genève, y séjourner 5 semaines à trois dans une auberge et donner 20 louis à Mr Maunoir⁹⁴ pour l'opération seule. [...] Les mariages de nos enfants nous ont horriblement coûté [...]; notre ménage à Goumoens était un gouffre; vous savez, mon cher Cousin, ce qu'il en coûte à la campagne de voir du monde; en confrontant mes comptes, je vois qu'ici, où je paye bois, pain, jardinage, fruits, beurre, laitage, je dépense moins qu'à Goumoens, où tous ces objets se trouvaient sur le domaine [...]; je disais chaque jour que ce genre de vie nous conduisait à notre ruine; ce n'était point à mon mari qu'il plaisait, il se plaignait au contraire constamment de ces visites onéreuses⁹⁵.

Mais l'acquisition de la propriété «Sonnenberg» à l'Altenberg en 1817, les réparations qu'il fallut y faire, mirent à nouveau la famille dans la gêne⁹⁶. En 1818, il fut à nouveau question de placer Louis-Vincent sous tutelle⁹⁷. Quant aux procès, il fut incorrigible jusqu'à la fin de sa vie, puisqu'il en eut un, en 1831 encore, contre son propre fils Théodore⁹⁸.

Sa réputation de quêteur de fonds était bien établie: voici, en 1822, une remarque de son fils Louis, qui offrait au colonel de Goumoëns deux cents francs de Suisse comme contribution à l'entretien de son frère Constant:

Je vous prierai, Monsieur et bien cher Parent, de ne pas [en] faire mention à mes parents de l'Altenberg; s'ils en avaient connaissance, je

⁹⁴ Il s'agit probablement de Jean-Pierre Maunoir (1768-1861), docteur en chirurgie, oculiste renommé.

⁹⁵ PG 1301, lettre au colonel Georges de Goumoëns, du 22 mai 1818.

⁹⁶ PG 986. D'après les renseignements donnés par M. Karl Wälchli, aux Archives de l'Etat de Berne, c'est Charles, le fils de Louis-Vincent, qui aurait acheté le domaine en 1817, et il l'aurait vendu à son père en 1830. Mais, dans le testament de 1824 que nous avons déjà cité (voir ci-dessus, n. 71), Louis-Vincent en parle comme propriétaire.

⁹⁷ PG 1301.

⁹⁸ PG 780, lettre de Théodore au colonel Georges de Goumoëns, du 5 juillet 1831.

recevrais bientôt des demandes pour toute la famille, et je ne pourrais y suffire⁹⁹.

Nous savons maintenant pourquoi M. de Goumoëns dut toujours faire appel à la Caisse de famille pour subvenir aux frais de l'éducation de Constant. Nous avons déjà souligné qu'en un sens, ce fut un sérieux atout pour le jeune homme.

Qu'allait-on faire de lui? Nous en sommes restés à la fin de son séjour chez M. Naef. Avant de partir en apprentissage, Constant devait passer quelque temps au sein de sa famille. Il venait de faire sa première communion¹⁰⁰. Une lettre au colonel de Goumoëns et à sa femme, la seule que nous possédions de la main du jeune homme, relate cet événement. Quelque maladresse, mais aussi beaucoup de fraîcheur et de naïveté s'y marient:

Mon cher Cousin et ma chère Cousine!

Il y a bien longtemps que je ne vous ai pas répondu, mon cher Cousin. J'ai cru avoir le plaisir d'aller bientôt à Berne. J'aurai extrêmement de plaisir de vous aller voir à Worb. Comment vous portez-vous, mon cher Cousin et ma chère Cousine? Je me porte toujours très bien. Est-ce que vous demeurez toujours à Worb dans votre jolie maison? Mr et Madame Naef et leurs enfants se portent très bien, et aussi tous les élèves sourds-muets, il y a onze garçons et une fille dans leur établissement. Le 15 du mois [d'] avril passé, j'ai fini un dessin représentant le roi Lear, j'ai été l'offrir à ma chère maman et à mon cher papa; après, j'ai dessiné Jésus-Christ. Je l'ai aussi fini depuis le 15 juillet et je l'ai offert à Mr Naef, qui en était bien content et qui le garde comme souvenir. [...] Bientôt, j'irai à Cheseaux pour voir mon frère Louis. Peut-être qu'il ira avec moi s'amuser à la chasse et qu'il tirera du gibier, cela m'amusera un peu. [...] Samedi le 4 septembre passé, nous allâmes avec Mr Naef chez Mr le ministre Niederer pour faire notre examen religieux, et après il nous a admis à la communion. Il y avait beaucoup de personnes pour être témoins. [...] Dimanche passé, nous allâmes avec Mr Niederer à l'église et nous communiâmes avec lui et Mr Naef. J'ai eu beaucoup de plaisir d'être reçu chrétien. Mr Naef m'a dit que vous avez été satisfait de mon dessin. J'en suis charmé. Dans quelque temps, je ferai de meilleures choses, si votre bonté et votre bienveil-

⁹⁹ PG 1316, lettre de Louis de Goumoëns, de Cheseaux, au colonel Georges de Goumoëns, du 23 janvier 1822.

¹⁰⁰ Il n'en reste malheureusement aucune trace: dans le registre des admissions à la sainte cène de la paroisse d'Yverdon (ACV, Eb 141/23, p. 214-215), les inscriptions passent directement du 3 avril 1819 au 25 mars 1820, et aucune mention ultérieure ne vient combler cette lacune.

lance veut s'intéresser à moi. Je vous en prie bien, cher Cousin, et je vous promets de me bien appliquer à devenir habile.

Adieu, mon cher Cousin et ma chère Cousine. Mr et Madame Naef vous font bien leurs compliments empressés. Je vous aime de tout mon cœur, je vous embrasse tendrement et suis votre dévoué cousin

Constant de Goumoëns¹⁰¹.

M. Naef avait entrepris d'actives recherches pour l'avenir du jeune homme: il avait pris contact avec un habile graveur de Zurich, qui cependant, à la suite de soucis domestiques, renonça à prendre des pensionnaires chez lui¹⁰². J.-C. Naef se tourna ensuite vers l'Allemagne, et prit des renseignements par l'intermédiaire d'un ami: il apprit qu'un certain M. Herder, libraire à Fribourg-en-Brisgau, avait «formé une grande entreprise de l'art en publiant une collection de gravures en taille-douce des plus beaux monuments de l'Antiquité, de l'histoire, du paysage, etc.»¹⁰³. L'entreprise était dirigée par M. Schuler, «célèbre graveur de Strasbourg»,¹⁰⁴ qui habitait Fribourg. Il avait plusieurs collaborateurs. M. Herder avait décidé de prendre six jeunes gens en apprentissage. Constant pourrait apprendre les différents genres de gravure, «en taille-douce, en aquatinta, au point, au burin, etc.¹⁰⁵». Il pourrait aller copier des chefs-d'œuvre à l'Académie de l'art à Fribourg. «De plus, il y a dans la maison de Mr Herder un instituteur particulier pour ces jeunes gens, qui leur donne encore différentes leçons de style, d'orthographe, d'histoire, etc., et qui est chargé de leur surveillance.»¹⁰⁶

Un travail intéressant, un professeur célèbre, la possibilité de fréquenter une Académie, un instituteur-surveillant: le programme était

¹⁰¹ PG 1303, lettre au colonel Georges de Goumoëns, du 11 septembre 1819.

¹⁰² PG 1304 et 1306, 12 septembre et 23 novembre 1819.

¹⁰³ PG 1306, lettre de J.-C. Naef à Marie de Goumoëns, du 23 novembre 1819 (copie). Il s'agit probablement de Bartholomäus Herder (1774-1839), fondateur de la maison d'édition du même nom. «Jetzt [après 1815] wandte sich Herder's unternehmender Geist auch der Kunstindustrie zu durch Errichtung eines Instituts für Zeichner und Kupferstecher in Freiburg, dem sich 1821 eine lithographische Anstalt anschloss. So entstand zugleich eine treffliche Schule für zahlreiche angehende Künstler aus dem umliegenden Länderegebiet.» Tiré de *Allgemeine deutsche Biographie*, vol. 12, Leipzig 1880, p. 55.

¹⁰⁴ PG 1306. Il s'agit probablement du graveur strasbourgeois Charles-Louis Schuler (1785-1852). Voir A.M. WEISS et E. KREBS, *Im Dienst am Buch: Bartholomä Herder..., Fribourg-en-Brisgau 1951*, p. 23.

¹⁰⁵ *Ibidem*.

¹⁰⁶ *Ibidem*.

alléchant, et on comprend que les parents et les protecteurs de Constant l'eussent envoyé si loin sans trop d'arrière-pensées. Un véritable réseau d'amis et de connaissances se forma autour du jeune homme, et ce sont eux qui, plus tard, allèrent le voir et renseignèrent le colonel sur son évolution¹⁰⁷.

Constant partit donc pour Fribourg-en-Brisgau, probablement dans le cours de l'année 1820. Tout alla bien, semble-t-il, jusqu'en 1821. Du moins n'avons-nous pas de correspondance pour cette période. Alors apparaissent des ombres au tableau: du fait de son infirmité, Constant se trouvait fort isolé; de plus, il ne savait pas occuper son temps libre: «Mr Herder, écrivait Henri de Crousaz¹⁰⁸ dans une lettre au colonel Georges de Goumoëns, m'exprima le désir que l'on pût donner quelque instruction et quelque occupation au jeune homme dans ses moments de loisir, où il est fort abandonné à lui-même et à ses idées, ne pouvant converser avec ses camarades et ne s'en souciant même pas beaucoup.»¹⁰⁹ Le libraire pensait à un enseignement religieux ou à quelque connaissance utile ou agréable, «telle que l'histoire naturelle ou la botanique»¹¹⁰. Ici, le lecteur s'étonne: où est donc passée l'Académie où Constant devait occuper ses loisirs à copier des modèles? Et l'instituteur particulier, qui était censé surveiller les jeunes gens et leur donner des leçons? Mystère. De plus, il y a des limites à ce qu'on pouvait attendre de M. Herder. Il a, nous apprend le même correspondant, «de très bonnes intentions; c'est un homme actif, très intelligent, et qui mérite de la confiance jusques à un certain point, c'est-à-dire tant qu'il ne s'agit pas d'affaires pécuniaires»¹¹¹.

Puis, coup de tonnerre: Constant tombe amoureux. Voici le récit de M. de Crousaz:

A mon retour ici, j'appris avec chagrin que, pendant mon absence, le pauvre Constant avait eu des lubies extraordinaires, suite de son isolement, de son manque d'occupation et de commerce avec des gens

¹⁰⁷ Voir PG 1307, 1308.

¹⁰⁸ Henri-Antoine de Crousaz, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et chambellan du grand-duc de Bade (1770-1832). Cf. *Généalogie de la famille de Crousaz*, Toulouse 1924, p. 30. Il était parent et ami du colonel Chastellain, lui-même beau-frère de Marie de Goumoëns. Voir aussi PG 1307.

¹⁰⁹ PG 1307, lettre du 22 juillet 1821.

¹¹⁰ *Ibidem*.

¹¹¹ *Ibidem*.

qui pussent s'expliquer avec lui, et enfin de son imagination, assez ardente à l'âge du développement physique. Il s'était amouraché d'une demoiselle de haut parage qu'il avait à peine vue une fois dans la rue, il se promenait sans cesse sous ses fenêtres, il s'était même introduit une couple de fois dans la maison pour faire visite et la demander en mariage, mais, n'ayant pu se faire entendre des domestiques auxquels il s'était adressé, il avait été renvoyé. Cela lui avait donné une profonde mélancolie et du dégoût pour son état de graveur, s'étant imaginé qu'il était au-dessous de sa propre naissance et de son nom, et encore plus au-dessous des prétentions que la demoiselle pouvait faire. Il avait donc cessé d'aller à son atelier et passait ses journées entières enfermé tout seul dans sa chambre, voulant à peine prendre quelque nourriture¹¹².

On est pris de pitié pour le malheureux Constant, que son infirmité empêchait de communiquer avec ses semblables et de se faire comprendre par l'objet de son amour. Cette passion sans espoir nous émeut. Sorti d'un institut où l'enseignement était basé sur le dévouement et sur l'amour, éloigné de sa famille où tout le monde le comprenait, Constant a dû ressentir d'autant plus fortement son isolement. M. Naef lui-même avait observé cela:

Tant qu'il reste dans l'Institut et dans la société des sourds-muets, [le sourd-muet] ne se ressent que très peu des restrictions que son organisation défectueuse lui impose, mais il doit les sentir lorsqu'il entre dans une sphère plus étendue, où il n'est pas toujours traité avec la même affection, ni toujours reçu avec le même intérêt, où il n'a plus la même facilité de communiquer ses idées et de participer à celles d'autrui; et plus on lui avait prodigué de soins à cet égard, plus ce sentiment doit être douloureux pour lui¹¹³.

Quant au dégoût qu'il a pris de son métier de graveur comme d'un état au-dessous de sa condition, la chose n'est pas nouvelle: comme nous l'avons déjà vu plus haut, Constant eût préféré vivre de la fortune de ses parents, et sur un pied conforme à son rang social¹¹⁴. Plusieurs témoins l'affirment: il n'était pas exempt d'une certaine vanité. En outre, une remarque de M. Naef nous a frappée. Constant ne voulait pas, dit-il, devenir instituteur des sourds-muets: «Il trouve que, depuis qu'il parle, qu'[sic]il est remis au rang de ses semblables.»¹¹⁵ Pourquoi le fait d'être mis sur le même rang que les gens

¹¹² PG 1307, lettre du 22 juillet 1821.

¹¹³ Annexe.

¹¹⁴ Cf. *supra*, p. 40, 41 et n. 58.

¹¹⁵ Cf. *supra*, p. 38 et n. 48.

qui entendent et parlent normalement était-il important pour le jeune homme? Ne faut-il pas voir dans cette passion impossible, dans ce refus du métier de graveur, autre chose encore qu'un effet de l'orgueil et d'une imagination ardente, d'ailleurs parfaitement normale à son âge? Ne peut-on y voir une résistance et comme une protestation devant les réalités de la vie, devant les limites que lui imposait sa constitution physique? Cela n'implique-t-il pas aussi, en définitive, un certain refus de son infirmité?

Mais son bon ange n'avait pas abandonné Constant: le médecin de M. de Crousaz, qui était aussi celui du grand-duc de Bade, un certain Dr Pfost¹¹⁶, s'intéressait au jeune homme et pensait pouvoir lui rendre l'ouïe, du moins en partie, par le moyen d'une «machine électrique». C'était fort à la mode à ce moment-là. Un certain nombre de médecins préconisaient ce traitement dans les cas de paralysies, en particulier celles des organes des sens, lorsqu'elles paraissaient être «d'origine nerveuse»¹¹⁷. Tel sera en effet le diagnostic que posera le Dr Maunoir dans le cas de Constant, nous le verrons plus loin¹¹⁸.

A cette époque, il y avait deux moyens d'administrer l'électricité: soit par la «pile voltaïque»¹¹⁹, soit par ce qu'on appelait alors la «machine électrique». Les piles étaient généralement très simples, à cuivre et zinc, chargées avec des rondelles de drap humectées d'eau salée et composées d'un nombre plus ou moins grand de couples¹²⁰. La «machine» avait été inventée par Jesse Ramsden en 1770¹²¹ et produisait, par frottement d'un plateau de verre, de l'électricité statique qui pouvait être encore accumulée dans une bouteille de

¹¹⁶ On trouve dans le «Bürgerlicher Schematismus» de la ville de Fribourg-en-Brisgau de 1810 l'indication suivante: «Georg Jakob Pfost, Med. Doctor, ausübender Arzt, wohnt in der Pfaffengasse Nr. 333.» Il est mort en 1846 ou 1847. (Renseignements aimablement fournis par M. Schadek, Städt. Oberarchivrat aux Archives de la Ville de Fribourg-en-Brisgau.)

¹¹⁷ Voir A. DE LA RIVE, *Traité d'électricité théorique et appliquée*, vol. 3, Paris 1858, p. 642. GUILLAUME-BENJAMIN DUCHENNE DE BOULOGNE, *De l'électrisation localisée et de son application à la physiologie, à la pathologie et à la thérapie*, Paris 1855, p. 809. ALFRED BECQUEREL, *Traité des applications de l'électricité à la thérapie médicale et chirurgicale*, Paris 1860, p. 157-158.

¹¹⁸ Voir *supra*, n. 94 et *infra*, p. 59 et 60.

¹¹⁹ Dite aussi «pile galvanique». Découverte par Volta en 1795-1796.

¹²⁰ Voir A. DE LA RIVE, *op. cit.*, vol. 3, p. 582.

¹²¹ Jesse Ramsden, physicien et opticien anglais (1735-1800).

Leyde¹²². En mettant en contact une partie du corps du malade avec un conducteur relié à la pile ou à la machine en mouvement, on cherchait à obtenir des contractions musculaires et à agir sur les nerfs. Comme le constate Duchenne de Boulogne, dans le cas qui nous intéresse, «les sensations perçues dans le fond de l'oreille et dans les deux tiers antérieurs de la langue annoncent une excitation des nerfs de la membrane et de la corde du tympan»¹²³.

En 1810 déjà, alors que Constant avait sept ans, il avait été question pour lui d'un traitement électrique. Nous le savons par une lettre de Jacques Guex de Beausobre¹²⁴, lettre qui contient quelques aperçus amusants sur des personnalités médicales de l'époque. M. Maunoir, le chirurgien et oculiste genevois que nous avons déjà rencontré¹²⁵, se trouvait chez un ami de M. Guex. Voici le récit de ce dernier:

J'envoyai un express à Goumoens pour inviter ma cousine à m'amener son enfant le lendemain matin. Elle vint avec Constant. Mr Maunoir l'examina fort attentivement et fort longtemps — le temps nous favorisait, on pouvait introduire dans les oreilles la lumière du soleil — et il nous dit que l'organe était intact, qu'il n'y voyait aucune altération et que la surdité provient de la paralysie des nerfs de l'ouïe, qu'il ne voyait qu'un moyen curatif: les commotions galvaniques; que si ce moyen ne réussissait pas, l'enfant, n'étant pas complètement sourd, pourrait au moins faire usage d'un cornet accoustique, et, dans le cas où ces deux moyens fussent insuffisants, qu'il serait facile, attendu son intelligence et que l'organe n'est pas perdu entièrement, de le faire instruire comme les sourds-muets. Je lui parlai de le conduire à Genève pour le faire examiner par messieurs Jurine¹²⁶ et Butini¹²⁷. Il me dit que cela était inutile, que ces messieurs ne me diraient rien de plus, qu'il n'était pas dans le doute sur la cause de la surdité, et que ce seraient des frais et du temps perdu. Je fus d'autant mieux de son avis que Mr Mau-

¹²² A l'époque qui nous intéresse, il ne peut s'agir que de la machine de Ramsden ou d'une machine de type analogue, et non pas d'un appareil à induction électromagnétique, puisque la découverte de Faraday remonte à 1832. Une bouteille de Leyde est un flacon de verre muni de deux armatures métalliques, dans lequel on peut accumuler et conserver l'électricité. On peut aussi voir au Musée historique de Berne la machine du Dr Micheli Schüppach (1707-1781).

¹²³ G.-B. DUCHENNE DE BOULOGNE, *op. cit.*, p. 809.

¹²⁴ Jacques-Samuel-Henri Guex (1762-1842). Epousa Louise de Beausobre le 18 décembre 1788 (ACV, Eb 86/8, p. 82).

¹²⁵ Cf. *supra*, p. 53 et note 94.

¹²⁶ Il s'agit probablement de Louis Jurine, chirurgien et naturaliste (1751-1819).

¹²⁷ Probablement Pierre Butini (1759-1838). Sa réputation de praticien dépassait de beaucoup les limites de Genève.

noir est connu comme très habile chirurgien, fort honnête homme et point jaloux de ses collègues, qu'il aime et estime beaucoup; qu'il m'est connu que Mr Jurine, à la suite de chagrins domestiques, est tombé dans une mélancolie noire, qu'il n'a plus de cœur au métier, n'y prend pas d'intérêt, et que Mr Butini ne veut soigner que des seigneurs et gens très riches où il y a beaucoup à gagner. [...]

Mr Maunoir m'a envoyé une instruction sur la manière de galvaniser l'enfant: nous avons trouvé une pile galvanique à acheter, il n'y a que très peu de chose à y faire. Le médecin de la maison, Mr Gottofrey, d'Echallens, à qui Mr de Goumoëns remettra l'instruction de Mr Maunoir, pourra, les premières fois, galvaniser Constant, et ensuite sa mère suivra au traitement.

Si ce moyen ne nous réussit pas, rien n'empêche que je fasse une course à Genève avec Constant et que nous ne consultions plus outre. Mais, pour le moment, j'ai cru devoir me borner à ce que Mr Maunoir nous a indiqué, et si Mr Gottofrey ne savait pas galvaniser, j'irai mettre la chose en train à Goumoëns et arranger la machine, en ayant vu ici et ayant fait quelques expériences et reçu quelques commotions galvaniques qui m'ont mis au fait de ce traitement¹²⁸.

Nous ne savons pas quels furent les résultats du traitement ordonné par le Dr Maunoir. Onze ans plus tard, ce n'était pas la pile, mais la «machine», que le Dr Pfost avait l'intention d'utiliser. Avant de donner son accord, le colonel Georges de Goumoëns se renseigna auprès de ses relations à Fribourg-en-Brisgau. Il reçut des réponses positives: ce médecin n'était pas, comme on aurait pu le croire, un charlatan. C'était même un homme désintéressé, qui voulait soigner Constant «uniquement par amour de la science et de l'humanité»¹²⁹. Il n'exigeait pas d'honoraires, même en cas de réussite. Il ne demandait que le remboursement de ses frais, c'est-à-dire de la «machine électrique» qu'il devait faire fabriquer, tout exprès pour cette cure, par un habile mécanicien¹³⁰. Il ne répondait pas du succès, mais il avait bon espoir¹³¹. Le 23 décembre 1821, il écrivait au colonel:

Seit einigen Tagen schon ist Constantin in meiner Behandlung, nicht ohne Erfolg — mit der erwachenden Empfindung eines aus dem Kerker Erlösten¹³².

¹²⁸ PG 919-920, lettre de Guex de Beausobre à «Monsieur le colonel Louis de Goumoëns de Brestenberg», du 6 juillet 1810.

¹²⁹ PG 1307.

¹³⁰ PG 1307, 1308. Le 26 décembre 1821, la Caisse de famille paie 83 livres 12 sols pour la «machine électrique» (PG 1010, p. 40).

¹³¹ PG 1309, 1312.

¹³² PG 1311.

Il avait en outre trouvé pour Constant une nouvelle pension chez un homme de confiance, nommé Krebs. Le jeune homme y était entouré davantage que chez M. Herder:

Schlüsslichen kann ich Ihnen versichern, dass Herr Constant in allen Stücken sehr gut besorgt wird, und wir geben uns alle Mühe, ihn gut zu unterhalten, um sein Schicksal zu erleuchtern, welches uns um so leichter, da ich und die Meinigen mit ihm französisch sprechen¹³³.

Mais les adversaires les plus acharnés des médecins novateurs sont parfois les médecins eux-mêmes. Le Dr Pfost, que le colonel Chastellain nous décrit comme un homme «simple, bon, doux, modeste»¹³⁴, essaya quelques difficultés de la part d'un confrère:

Je ne vous dissimulerai point, Monsieur, que cet honnête homme a éprouvé beaucoup de contrariétés et d'ennuis de la part du médecin de la famille honorable de Fribourg avec laquelle vous avez correspondu. Ce docteur, qu'on me dépeint comme un homme haineux, violent, et, surtout, l'ennemi déclaré du magnétiseur, ou plutôt électriseur, n'a cessé de lui jeter des bâtons dans les roues¹³⁵.

Le traitement fit du bien à Constant. On put même faire venir un maître pour lui donner des leçons «de lecture et de langage»¹³⁶. Il allait beaucoup mieux:

Constant est plus calme et plus raisonnable depuis qu'on l'a tiré de chez Herder pour le mettre dans une bonne pension, où il est très bien soigné. Son ouïe s'améliore, ainsi que son langage¹³⁷.

En revanche, il avait interrompu son apprentissage. On se souvient comment, troublé par l'amour, il avait cessé de se rendre à l'atelier¹³⁸. Cependant, «soit par des menaces, soit par des bonnes paroles»¹³⁹, M. Herder l'avait convaincu d'y retourner. En septembre 1821, M. de Crousaz témoigne encore que Constant «s'applique» et «se conduit bien»¹⁴⁰. Malheureusement, ce zèle ne dura pas long-

¹³³ PG 1313, lettre de Michel Krebs au colonel Georges de Goumoëns, du 21 décembre 1821.

¹³⁴ PG 1312, lettre du colonel Chastellain au colonel Georges de Goumoëns, du 29 décembre 1821.

¹³⁵ *Ibidem*.

¹³⁶ Voir PG 1314 et 1315, 2, 6 et 13 janvier 1822. C'est la Caisse de famille qui paie: voir PG 1010, p. 41.

¹³⁷ PG 1312.

¹³⁸ Voir *supra*, p. 56 et 57.

¹³⁹ PG 1307.

¹⁴⁰ PG 1308, lettre au colonel Georges de Goumoëns, du 12 septembre 1821.

temps, et la mésentente s'installa entre M. Herder et le jeune homme. Deux lettres de Louis-Vincent de Goumoëns en témoignent. Voici un extrait de la première, du 16 janvier 1822 :

Pour prendre un parti sur le sort futur de Constant, il faudrait savoir au préalable s'il est possible de lui laisser finir son apprentissage chez Mr Herder, si celui-ci veut consentir à le reprendre, ce que nous désirerions beaucoup, vu les progrès étonnantes qu'il a faits en si peu de temps, et qui auraient été bien plus conséquents si le maître et l'écolier avaient pu s'entendre, et que le petit dieu ne fût pas venu troubler la tête de ce dernier¹⁴¹.

La seconde date du 26 janvier. M. Herder est décrit comme un homme «avide et intéressé»¹⁴². La situation s'est nettement détériorée :

De plus, ledit Herder demande les 100 florins pour le reste de l'apprentissage, c'est-à-dire pour 2 ans et quelques mois pendant lesquels il devait loger, nourrir et continuer à instruire le jeune homme. Comme nous avons marqué à Mr Herder que nous ne payerions point le reste d'apprentissage, puisque ce n'était point nous qui retirions Constant, mais lui qui le renvoyait, il a eu la belle idée de faire faire à cet enfant une déclaration [...] par laquelle il marque la résolution de ne point vouloir continuer son apprentissage, sans réfléchir qu'elle ne peut rien signifier, puisque ce n'est pas aux enfants à faire la loi, mais à eux de la recevoir de leurs parents¹⁴³.

Louis-Vincent est partisan de la manière forte :

[Il faudrait] par tous les moyens possibles engager et forcer le jeune homme à revenir à son devoir et continuer son état, en le menaçant sérieusement de l'abandonner entièrement s'il persiste dans son opiniâtreté, l'assurant que son père ni aucun de ses parents ne voudront le recevoir, et, en lui mettant un paquet sur le dos, lui dire qu'il peut aller où il voudra¹⁴⁴.

Sans doute, de bonnes nouvelles arrivaient aussi de Fribourg, en ce début de 1822, par l'entremise de M. de Crousaz :

¹⁴¹ PG 1315, lettre adressée à M. de Goumoëns allié de Sinner. (Il s'agit de Charles-Frédéric-Victor de Goumoëns, né le 19 avril 1792, mort le 6 octobre 1843, fils de Sigismond-Emmanuel-Salomon et de Marie-Sophie née de Goumoëns. Il avait épousé Amélie de Sinner, de Worb.)

¹⁴² PG 1317, lettre de Louis-Vincent de Goumoëns à ses parents, du 26 janvier 1822, par l'entremise de M. de Goumoëns de Sinner.

¹⁴³ *Ibidem*.

¹⁴⁴ *Ibidem*.

Les nouvelles [...] de l'état de Constant sont très satisfaisantes. On lui a fait apprendre l'ABC et il sait déjà prononcer toutes les lettres, l'R seul lui cause quelque difficulté. On l'accoutume à ne rien faire sans prononcer un mot quelconque pour demander ou indiquer ce qu'il désire; on le fait lire haut, et il trouve du plaisir à la lecture; son ouïe a sensiblement gagné. On n'a plus besoin d'écrire pour se faire comprendre de lui; on peut lui parler¹⁴⁵.

Mais si, du point de vue purement médical, le traitement était un succès, Constant ne collaborait guère: il entendait mieux, mais ne faisait aucun effort pour apprendre à parler. Il ne voulait plus faire de gravure, et il fallait recommencer toute son éducation. Voici un long extrait de la lettre adressée par M. de Crousaz au colonel Georges de Goumoëns, le 20 mars 1822¹⁴⁶:

Il a tout à fait recouvert *[sic]* l'ouïe. Non seulement il entend lorsqu'on lui adresse la parole à voix basse, mais encore à une certaine distance. Je me suis placé derrière lui à quelques pas. J'ai parlé sans éléver la voix, et tout de suite il m'a entendu et a tourné la tête. Outre cela il a l'air de la plus parfaite santé, de belles couleurs, la mine du contentement et du bonheur. Quant à la parole, il n'a pas autant avancé. Il faut d'abord qu'il apprenne les mots et leur prononciation, soit pour les comprendre, soit pour les proférer lui-même. Cependant il en a la faculté, et je lui ai fait prononcer toutes les lettres de l'alphabet, et même quelques mots très difficiles, en les lui disant. Malheureusement [...] ce pauvre jeune homme, doué d'ailleurs de très bonnes qualités, d'un excellent cœur et de beaucoup d'intelligence, est excessivement paresseux et ne veut rien apprendre, et avec cela fort opiniâtre, sans être méchant. Il ne résiste pas avec violence à ce qu'on lui prescrit, mais il ne le fait pas, et, comme il est fort timide et très méfiant, il serait inutile et même dangereux de le forcer, de le brusquer, de le punir sévèrement. Sa raison n'est pas assez formée pour qu'on puisse agir avec lui par le raisonnement. Ce pauvre enfant a été pendant si longtemps si abandonné, si isolé, que les sentiments de son cœur n'ont pas pu se développer assez pour qu'on puisse le prendre par la sensibilité. Il n'a encore aucune idée de religion. En le cabrant par de la sévérité, on risquerait de le rejeter dans l'espèce de folie dont il était attaqué pendant les derniers temps de son séjour chez Herder et dont il est complètement guéri. Ses lubies d'amour lui ont passé, mais il a encore l'idée fixe qu'il peut et doit vivre en gentilhomme, qu'il n'a besoin de rien apprendre ni de rien faire, qu'il pourra habiter chez ses frères, et peut-être une fois faire aussi une fortune comme eux. D'après ces idées-là, il ne se donne point de peine pour

¹⁴⁵ PG 1317, lettre à M. Chastellain, du 14 janvier 1822 (copie).

¹⁴⁶ PG 1318.

apprendre à parler, croit qu'il peut fort bien s'en passer et ne s'occupe point. Tous ces défauts sont une suite de ses malheureuses infirmités et de l'éducation qu'il a reçue, ou plutôt qu'il n'a pas reçue. [...]

Constant en est au point que Mr Pfost croit pouvoir cesser le traitement principal, en le faisant suivre seulement, pendant quelque temps encore, aux frictions et aux applications extérieures dont on lui fait faire usage. Il croit donc qu'il ne serait rigoureusement plus nécessaire qu'il fût sous les yeux du médecin [...] Mais ce que Mr Pfost croit absolument nécessaire, c'est de lui donner une éducation complète, en commençant comme avec un enfant, et à en faire un homme [...] ; il ne faudrait, dit-il, pas songer à la vocation qu'on pourrait lui donner. Il serait absolument inutile de vouloir lui faire continuer à présent l'état de graveur, contre lequel il a une horreur invincible. On courrait le risque de lui rendre tous ses maux et de lui faire perdre la raison. Déjà une lettre qu'il reçut de ses parents il y a quelque temps, où on le menaçait de le contraindre par force à y retourner, lui fit du mal, arrêta les progrès de la cure. Il ne voulait plus sortir et prendre l'exercice nécessaire, de peur d'être enlevé en rue par des gendarmes et reconduit chez Mr Herder. Pour l'élever, Mr Pfost pense qu'il faudrait lui donner un précepteur qui s'occupât uniquement de lui, ne le quittant peu ou point, gagnât sa confiance et l'instruisît surtout dans la religion. Mr Pfost lui fait déjà donner des leçons de lecture et de langage, mais ce n'est qu'une ou deux heures par jour, l'instituteur n'y met que l'intérêt de remplir l'heure de la leçon et d'en gagner le prix, et, le reste du temps, Constant ne fait rien et reste en proie à ses idées fausses et confuses.

Nous avons là de Constant un bien joli portrait! Voilà un jeune homme intelligent et doué de qualités de cœur, mais aussi timide, méfiant, vaniteux, opiniâtre et paresseux... Il a l'imagination vive, mais son équilibre psychique paraît fragile. Et puis, faut-il qu'il recommence à l'ABC? N'a-t-il pas depuis longtemps appris à prononcer certains mots? M. Naef ne lui a-t-il pas donné une instruction religieuse et fait faire sa première communion? Lui faut-il absolument un précepteur qui agisse avec lui comme une bonne d'enfant? Enfin, a-t-il vraiment été abandonné et isolé, n'a-t-il pas été, au contraire, fort entouré jusque avant son arrivée à Fribourg? Au lieu d'expliquer ses défauts par son infirmité et un manque d'éducation (démarche qui est encore fort à la mode aujourd'hui), peut-être faudrait-il plutôt mettre en cause son caractère...

Certes, si l'on mettait en regard, de manière superficielle, les résultats obtenus par l'enseignement traditionnel de l'époque et ceux que produisait la méthode de Pestalozzi, la comparaison n'était pas toujours à l'avantage de cette dernière, du moins pas à court terme. Ainsi



Hermann

Jean de Malte

Goumoëns

JOH. RUDOLPHUS

Consul Rupr.

NAT. IX. DEC. MDXXXII.



SINNER. S.R.I.L.B.

Bernensis.

DEF. VI. APRIL. MDCCVIII.

L'avoyer Johann Rudolph Sinner (1632-1708).
Lithographie de Constant de Goumoëns. 27,7 × 23,7 cm.
Bibliothèque de la Bourgeoisie, Berne.

les remarques de A. Chavannes et R. de Guimps pourraient peut-être, *mutatis mutandis*, s'appliquer à Constant:

Un enfant pris dans l'âge favorable, c'est-à-dire au plus tard dans sa huitième année, et qui aura suivi exactement les divers exercices de la Méthode, luttera peut-être avec désavantage contre ces petits professeurs de douze ans qui débitent avec importance les phrases dont on a surchargé leur mémoire; il ne raisonnera pas, comme eux, superficiellement sur un grand nombre de sujets, mais tout ce qu'il dira il le comprendra, il le possédera à fond¹⁴⁷.

Pestalozzi visait plus à développer harmoniquement les facultés qu'à les appliquer à l'acquisition de la science positive, à préparer le vase qu'à le remplir. Ce plan si judicieux a souvent été méconnu d'une manière injuste. J'ai entendu plus tard bien des parents blâmer Pestalozzi en disant: «Aussi longtemps que mon fils a été chez Pestalozzi, il n'a rien appris. Mais, dès que je l'ai mis ailleurs, il a fait des progrès rapides.» Et j'avais le plus souvent mille peines à leur faire comprendre que ces progrès, ils les devaient à Pestalozzi qui les avait préparés par sa méthode¹⁴⁸.

Mais, si les connaissances toutes faites comptent moins que la faculté de les acquérir, reste l'inaction du jeune homme. La méthode intuitive, qui devait l'inciter à étendre son savoir, à se montrer curieux et actif tout au long de sa vie, n'est-elle pas en échec?

De plus, n'est-il pas bizarre que Constant ait pris la gravure en pareille horreur? En fallait-il si peu pour risquer, comme le disait M. de Crousaz, de lui faire «perdre la raison»? N'y aurait-il pas lieu de s'interroger plutôt sur la possibilité d'un conflit entre le jeune homme et M. Herder? C'est ce que nous découvrirons peut-être.

*
* *

Le problème de l'avenir de Constant se présentait à nouveau. Qu'allait-on faire de lui? Ses parents pensèrent d'abord à le mettre dans une pension en Suisse, mais y renoncèrent finalement: si on le plaçait chez un «ministre», il ne pourrait pas cultiver le dessin, «ce talent qui sera vraisemblablement sa seule ressource»¹⁴⁹. Dans une

¹⁴⁷ D.-A. CHAVANNES, *Exposé de la méthode élémentaire de H. Pestalozzi*, Vevey 1805, p. 7.

¹⁴⁸ R. de GUIMPS, *Histoire de Pestalozzi*, ... p. 497.

¹⁴⁹ PG 1319.

ville, la pension serait chère et M. de Goumoëns ne pourrait pas y subvenir. Marie proposa donc que Constant retourne à la maison:

C'est pourquoi nous pensons, mon cher Cousin, qu'il faut le faire revenir ici, où nous l'instruirons en grande partie; il apprendra à parler, à lire, l'orthographe, la géographie, le calcul, etc., et on pourra lui faire prendre en ville les leçons que nous ne pourrons pas lui donner ici, et nous ferons notre possible pour lui donner le goût de la gravure et lui faire continuer le dessin si, par votre entremise, mon cher Cousin, la Caisse de famille veut payer les leçons de la ville, ce qui lui sera infinitémoins onéreux que la moitié d'une pension. Quant aux goûts de luxe et de grandeur, il sera facile de l'en préserver ici, notre vie étant beaucoup plus simple qu'on ne se l'imagine; il nous verra tous occupés toute la journée; entendant et parlant, nous lui ferons connaître nos moyens et sentir la nécessité de se faire un sort; son père le bornera pour son argent de poche et même lui donnera, comme à ses sœurs, pour s'habiller. Enfin [...] il nous paraît que ce serait le meilleur parti à prendre, puisqu'il pourra juger par lui-même qu'il n'a rien à attendre des autres, mais tout de lui-même¹⁵⁰.

La réponse du colonel ne tarda pas:

Je vais à présent vous dire les raisons qui m'ont toujours fait craindre de voir retourner Constant dans la maison paternelle [...], et je vais vous citer à l'appui de ce que je vous dis le passage d'une lettre de Mr Naef, son ancien instituteur, en date du 5 de juin 1818 [...]: «C'est qu'il y a des membres de sa famille qui lui font croire que la fortune de ses parents est encore assez conséquente pour lui assurer un sort indépendant d'une vocation, et, après lui avoir inculqué de pareils principes, qu'il saisit trop facilement, on est étonné de lui trouver une antipathie complète d'embrasser un état quelconque, etc. etc.»¹⁵¹ J'ai plusieurs lettres de Mr Naef qui contiennent de pareilles plaintes au retour chez lui de chaque séjour fait chez vous; et, pendant le dernier qui a précédé son placement chez Mr Herder, il n'a fait que courir les arcades à Berne et à faire des promenades à cheval sur des montures diplomatiques, et tout ce qui vient d'avoir lieu dernièrement ne prouve que trop combien ces impressions sont restées, avec le penchant naturel de Constant pour la paresse et l'indolence. Ce ne sera qu'en se conduisant tout autrement, et lorsque au bout d'un certain temps chez vous j'aye des relations toutes différentes sur son compte, que je donnerai ma voix à ce qu'on fasse de nouveaux sacrifices de la part de la Caisse pour lui en lui payant quelques leçons, car ceux qu'on a déjà faits jusqu'ici surpassent presque nos moyens, car, depuis la fin de l'année 1810

¹⁵⁰ PG 1320, lettre au colonel de Goumoëns, du 17 avril 1822.

¹⁵¹ Voir *supra*, p. 40, 41 et note 58.

jusqu'à présent, Constant coûte à la Caisse bien près de trois cent cinquante louis; et quand je considère ce que moi j'ai eu d'écritures à faire à son sujet depuis cette époque jusqu'à présent, et le tout à peu près en pure perte, il y a en vérité de quoi se dépiter; je ne comprends surtout rien à l'éducation très coûteuse qu'on lui a donnée chez Mr Naef, lorsque je la compare à la lettre que Mr de Crousaz m'a écrite [...]. Ce que j'ai vu de Constant était qu'il avait une belle main et un style tel qu'on pouvait l'attendre d'un sourd et muet, mais à présent je dois presque croire qu'il ne faisait que copier ces lettres sans savoir ce qu'il écrivait, car, dans une lettre de sa part que j'ai pareillement sous les yeux, en date du 11^{me} septembre 1819, il dit: «Samedi 4^{me} de septembre, nous allâmes avec Mr Naef chez Mr le ministre Niderer pour faire notre examen religieux, et après il nous a admis à la communion, il y avait beaucoup de personnes pour être témoins; après, dimanche passé, nous allâmes avec Mr le ministre Niderer à l'église et nous communiâmes avec lui et Mr Naef; j'ai eu beaucoup de plaisir à être reçu chrétien»¹⁵², et à présent on nous dit qu'il n'a aucune notion religieuse, comment cela rime-t-il ensemble? Serait-il de même pour les dessins, qu'il a faits ou peut-être pas faits? [...] Ce ne sera que lorsque on m'apprendra qu'il pense tout différemment que comme il le fait actuellement, savoir à vouloir se promener, fumer sa pipe, ce que sur toute chose il ne faut pas lui permettre, et à être assis à table les pieds croisés à la manière turque, enfin qu'à faire le paresseux, etc., que l'on pourra me reparler de lui¹⁵³.

La mauvaise humeur du colonel n'a rien d'étonnant: il nous apparaît comme un homme d'ordre, d'économie, et un excellent caissier. Pourtant moins âgé de trois ans que Louis-Vincent de Goumoëns, il se pose volontiers en apôtre de la morale et en censeur de la famille. Il n'a pas encore admis le comportement de Constant lors de son séjour à Berne, deux ans et demi auparavant. Surtout, il n'a pas digéré la dernière lettre de M. de Crousaz: le résultat incertain de tant de peines et d'argent consacrés à l'éducation du jeune homme a en effet de quoi le dépiter.

Marie de Goumoëns chercha à justifier son fils: lors de son dernier séjour à Berne, elle était malade, entre la vie et la mort, et Constant put jouir à ce moment-là d'une trop grande liberté¹⁵⁴. Elle appuya les plaintes du colonel au sujet de M. Naef, et il vaut la peine de relever

¹⁵² Voir *supra*, p. 54, 55 et note 101.

¹⁵³ PG 1320, lettre à Marie de Goumoëns, du 19 avril 1822 (copie).

¹⁵⁴ PG 1322, lettre de Marie de Goumoëns au colonel Georges de Goumoëns, du 22 avril 1822.

cette note discordante dans le chœur de louanges que nous avons entendu faire du pédagogue tout au long de nos recherches :

Mais, entre autres plaintes que j'aurais à faire de Mr Naef, je suis sûre qu'il a non seulement exagéré les faits, mais même calomnié, pour excuser sa propre négligence; je me rappelle très bien que Constant nous disait que Mr Naef s'occupait beaucoup de ses affaires et les laissait courir et s'amuser au jardin. Ce qui le prouve assez, ce sont vos remarques, mon cher Cousin, que j'avais déjà faites sur le changement du style de Constant: depuis qu'il était à Fribourg, il nous a écrit des lettres qu'entre mes filles et moi nous avons eu toutes les peines possibles à deviner, et je ne doute pas que Mr Naef n'ait cherché à jeter de la poudre aux yeux¹⁵⁵.

Le Dr Pfost, quant à lui, tenta d'expliquer le désarroi de Constant, en comparant son état à celui des aveugles guéris par Cheselden, le célèbre chirurgien anglais¹⁵⁶:

L'aveugle de naissance à qui Cheselden rendit l'usage des yeux ne put pas d'abord voir; il ne distinguait pas les distances, les figures. Le toucher devient le maître de la vue; la main fait connaître les figures, et le transport découvre l'éloignement¹⁵⁷.

Il ajouta qu'on ne pouvait guère améliorer son ouïe. Ainsi, rien ne s'opposait au retour du jeune homme dans sa famille.

La Caisse de famille paya la pension de Constant chez M. Krebs jusqu'au 13 avril 1822, et il rentra à Berne dans le milieu du mois de mai. Les premiers échos de son arrivée ont quelque chose de navrant. Voici ce qu'écrivit sa mère:

Constant parle un peu moins mal, mais cependant il se sert toujours de signes, que ses sœurs comprennent bien; il lit assez couramment, mais il n'y a que ceux qui le suivent qui peuvent le comprendre, la prononciation étant toujours fort vicieuse. Je ne conçois réellement pas qu'on nous ait flattés de sa guérison; il n'est pas à la vérité complètement sourd, mais guère moins que jadis. Son imagination commence à se calmer, on voit qu'il est heureux de se trouver au sein de sa famille, entouré d'êtres qui lui veulent du bien; les premiers jours, se promenant avec ses sœurs, il arrêtait celle qui était avec lui, disant: entends-tu,

¹⁵⁵ PG 1322, lettre de Marie de Goumoëns au colonel Georges de Goumoëns, du 22 avril 1822.

¹⁵⁶ Guillaume Cheselden (1688-1752). Il était extrêmement habile, en particulier dans l'opération de la cataracte.

¹⁵⁷ PG 1321, lettre au colonel Georges de Goumoëns, du 20 avril 1822. Pfost cite ici Jean Senebier, bibliographe et naturaliste suisse (1742-1809).

on veut me tuer; puis il contrefaisait le bruit d'un pistolet, qu'il disait entendre. Quand il tonne, il dit que Dieu est fâché contre lui; on lui a fait des contes de sorcière de toute espèce; certainement il serait devenu fou si on l'eût laissé chez ce Herder¹⁵⁸.

Et, dans une autre lettre:

Il paraît qu'il a été maltraité chez Mr Herder, car mon beau-frère m'a mandé que Mr de Crousaz lui avait dit que ce pauvre malheureux avait été enfermé dans une chambre froide, au pain et à l'eau, avec une barbe énorme qui lui donnait l'air d'un malfaiteur; il est vrai qu'on avait écrit à Mr Herder d'essayer quelques moyens de rigueur, si ceux de la douceur ne réussissaient pas¹⁵⁹.

Et voici le récit de Louis-Vincent:

Il est arrivé ici dans le costume des étudiants allemands, savoir, les cheveux plats et pendants, les moustaches, etc. Nous l'avons d'abord cru troublé, il s'imaginait entendre des bruits, qu'on lui crieait des sottises depuis la ville; il croyait que tout le monde voulait le tuer, et entendre les coups de pistolet qu'on lui tirait aux oreilles; il était jaune, malade, et n'avait point d'appétit; nous lui avons fait prendre quelques bains, un émétique et une médecine; depuis lors, il se porte beaucoup mieux. Je l'ai assez mal et froidement reçu; on lui a dit que j'étais fâché contre lui parce qu'il n'avait pas voulu travailler; il a tout de suite répondu qu'il voulait bien dessiner ici, qu'il aimait beaucoup à graver, mais que pour retourner à Fribourg il irait plutôt se jeter dans la rivière, qu'il ne voulait plus travailler pour Herder, mais pour lui, pour gagner de l'argent. [...]

Il a été très mal placé chez Mr Herder, qui est un brutal et un bourru, un homme attaché à l'argent, qui ne se fait pas scrupule d'en gagner de toutes les manières possibles, et qui traite, à ce qu'on dit, ses élèves comme des nègres¹⁶⁰. Constant [...] s'est trouvé seul et déplacé parmi 48 ouvriers, tous gens de la lie du peuple, sans mœurs, sans éducation, qui ont fait de lui leur jouet et qui se sont amusés à le tourmenter et à l'effrayer de toutes les manières, au point qu'ici même il n'ose pas encore sortir seul dès que la nuit approche. Il est inconcevable les idées baroques et superstitieuses dont on a meublé son imagination, au point que nous l'avons cru fou les premiers jours. Il paraît que Mr Herder lui a retenu des chemises et plusieurs autres effets, car il est

¹⁵⁸ PG 1324, lettre au colonel Georges de Goumoëns, du 26 mai 1822.

¹⁵⁹ PG 1322, lettre au colonel Georges de Goumoëns, du 22 avril 1822.

¹⁶⁰ Pour montrer la complexité du personnage, signalons que Herder avait fondé un institut (Zöglingsinstitut) où, afin de disposer de ses propres dessinateurs et graveurs, il assumait à ses frais la formation et l'entretien de jeunes garçons pauvres de la Forêt-Noire. Cet institut apparut dans les années difficiles comme une véritable œuvre de bienfaisance (A.M. WEISS et E. KREBS, *op. cit.*, p. 23).

arrivé ici presque nu, n'ayant que ce qu'il avait sur le corps; j'ai été dans le cas de lui faire de suite un habit et des pantalons, mais, comme il a besoin de gilets, de bas, de souliers, je les lui refuse, disant que je n'ai point d'argent, qu'il doit travailler pour en gagner. Mais, par contre, je lui donne 10 batz pour chaque dessin qu'il m'apporte, afin de lui faire comprendre que c'est sur son talent et son travail qu'il doit seul compter.

Nous avions cru d'abord qu'il était tout aussi sourd que du passé, cependant nous convenons tous maintenant qu'il entend et prononce beaucoup mieux qu'il ne faisait. Nous lui faisons continuer les remèdes que Mr Pfost nous a indiqués, et j'ai envie de parler à Mr Tribolet pour qu'il lui continue l'électricité.

[...] Il paraît que son fol amour pour Mlle Dandeloë provenait plutôt du désir de s'attacher à quelqu'un comme il faut, à un être et à une famille de son rang, pour se sortir de la crapule dont il était entouré, qu'à tout autre chose, car il paraît plutôt craindre les femmes que les aimer: il a pris une aversion toute particulière pour la fille de Mr Herder; il paraît qu'elle lui a fait des avances et des agaceries, et il s'était imaginé qu'on l'avait placé là pour la lui faire épouser. C'est pourquoi il s'était renfermé dans sa chambre et n'avait pas voulu aller à l'atelier. Avant son départ, il voulait toujours aller avec ses sœurs dans toutes les sociétés, mais à présent, s'il vient du monde, il se cache. Il dit qu'il redoute les femmes¹⁶¹.

Tenons-nous enfin la bonne explication de ce qui s'est passé chez M. Herder et de l'aversion que Constant a prise pour la gravure? Là où on nous avait fait voir paresse, lubies amoureuses et goûts de grandeur, n'y avait-il pas plutôt l'imagination d'un être poussé à bout et le désir bien naturel de retrouver son milieu social? De toute façon, l'ampleur des désaccords et des malentendus suffit à mettre en évidence l'isolement où se trouvait Constant ainsi qu'une certaine fragilité psychique, due en grande partie peut-être à son infirmité, qui le laissait sans défense devant des persécutions de toute sorte. Sa famille n'aurait sans doute pas dû se contenter des rapports d'amis et de relations, mais envoyer sur place quelqu'un qui eût la confiance du jeune homme et qui pût se rendre compte directement de la situation.

Quant au résultat peu convaincant du traitement appliqué par le Dr Pfost, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Nous avons vu qu'il était recommandé dans le cas de surdités nerveuses. Or, plusieurs auteurs s'expriment à ce sujet: Duchenne de Boulogne souligne combien ce

¹⁶¹ PG 1326, «Rapport à la noble famille sur l'état actuel de Constant», du 30 juillet et du 6 septembre 1822.

diagnostic est difficile à établir¹⁶². P. Menière ajoute: «Mais, de ce que la surdité tient à une lésion de l'appareil labyrinthique, s'ensuit-il que cette lésion est nécessairement nerveuse, c'est-à-dire que le nerf acoustique est altéré dans sa texture, dans ses fonctions? Avons-nous des moyens suffisants pour établir le mode d'altération de ces parties?»¹⁶³ D'autres témoignages portent sur le peu de succès du traitement: le galvanisme, dit Kramer, produit sur les nerfs acoustiques une sensation très vive, les malades peuvent percevoir quelques sons nouveaux, mais ce mieux ne se maintient pas¹⁶⁴. Enfin, d'après Andral et Ratier, les effets de cette thérapeutique sont tellement lents qu'il y a presque toujours de l'équivoque sur la véritable cause des résultats obtenus, «car on ne doit pas appeler ainsi quelques guérisons d'affections peu graves, et qui d'ailleurs ont été si longues qu'on peut bien faire la part du temps, cet habile médecin»¹⁶⁵. Et ils soulignent la part de la mode et du charlatanisme. Certes, on ne peut traiter le Dr Pfost de charlatan. Mais il a peut-être cédé, si nous pouvons nous exprimer ainsi, à un engouement médical, car toutes les sciences, y compris la médecine, sont sujettes à des modes.

Le colonel était très déçu. « Je désespère, écrivait-il le 7 juin 1822, que sous mes auspices ce malheureux jeune homme réussisse à quoi que ce soit.»¹⁶⁶ Cela n'empêcha pas Louis-Vincent de vanter le zèle de Constant, dans l'espoir de recevoir d'autres subsides de la Caisse de famille. Voici ce qu'il dit dans son rapport, daté du 30 juillet et du 6 septembre suivants:

Mr Wagner¹⁶⁷ lui a procuré l'entrée d'une espèce d'Académie, au Salon des plâtres, où il va tous les jours dessiner, hors le samedi, depuis 8 heures à midi, et depuis 2 à 6; il s'occupe avec beaucoup de soins et d'assiduité, sous la direction de MM. Sonnechind et Leures, qui lui

¹⁶² DUCHENNE DE BOULOGNE, *op. cit.*, p. 811-812.

¹⁶³ ALFRED BECQUEREL, *op. cit.*, p. 393-394: passage dû à P. Menière, médecin en chef de l'Institut impérial des Sourds et Muets.

¹⁶⁴ WILHELM KRAMER, *Traité des maladies de l'oreille*, traduction de P. Menière, Paris 1848, p. 45.

¹⁶⁵ ANDRAL et RATIER, article électricité dans *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, Paris 1831, p. 9.

¹⁶⁶ PG 1324, lettre à Marie de Goumoëns (copie).

¹⁶⁷ S'agit-il de Sigmund Wagner (1759-1835), promoteur des beaux-arts, à qui l'on doit, ainsi qu'à d'autres, la fondation à Berne d'une école de dessin?

donnent des leçons¹⁶⁸. Ces messieurs sont très contents de lui, et Mr Wagner a même dit à Mr le colonel May que Constant était pour le moins aussi fort dans la gravure que le jeune Burgdorf¹⁶⁹, qui revient d'un apprentissage de 5 ans. Ainsi vous voyez, mes chers parents, que l'argent qu'on a dépensé pour lui n'est pas tout-à-fait perdu.

Il va maintenant commencer à lithographier, jusqu'à ce qu'un bon graveur que l'on attend soit arrivé. [...]

La première lithographie qu'il avait faite était une figure académique, qui n'a pas réussi par la faute de l'imprimeur. Je joins ici la Vue du château de Brandis¹⁷⁰ que je lui ai fait copier du petit au grand pour augmenter la difficulté, et que les connaisseurs disent très bien exécutée, quoique le paysage ne soit pas son genre et que ce soit le premier qu'il ait fait, plus [...] quelques dessins qu'il avait faits avant de commencer la lithographie. Vous verrez, Messieurs et très chers Parents, qu'il est déjà en état de gagner sa vie par son travail, mais il faut continuellement qu'il soit poussé et dirigé par quelqu'un, et Mr Leure, qui le dirige au Salon, ne s'en occupe pas assez et lui laisse faire ce qu'il veut — d'ailleurs, étant allemand, ils ne s'entendent pas, et il perd beaucoup de temps en allées et venues de l'Altenberg en ville. [...] Cette lithographie serait très bonne s'il n'y avait pas tant d'avances à faire, les 460 exemplaires qu'on a tirés de la Vue du château de Brandis coûtent pour le papier et l'impression L. 70, et cela ne sera peut-être pas vendu dans une année. Je trouve Mr Haller¹⁷¹ très cher, et ai fait demander des informations à Paris pour l'achat d'une machine à lithographier portative qui coûte L. 200, mais qui serait regagnée dans six mois, en faisant faire nos ouvrages à la maison.

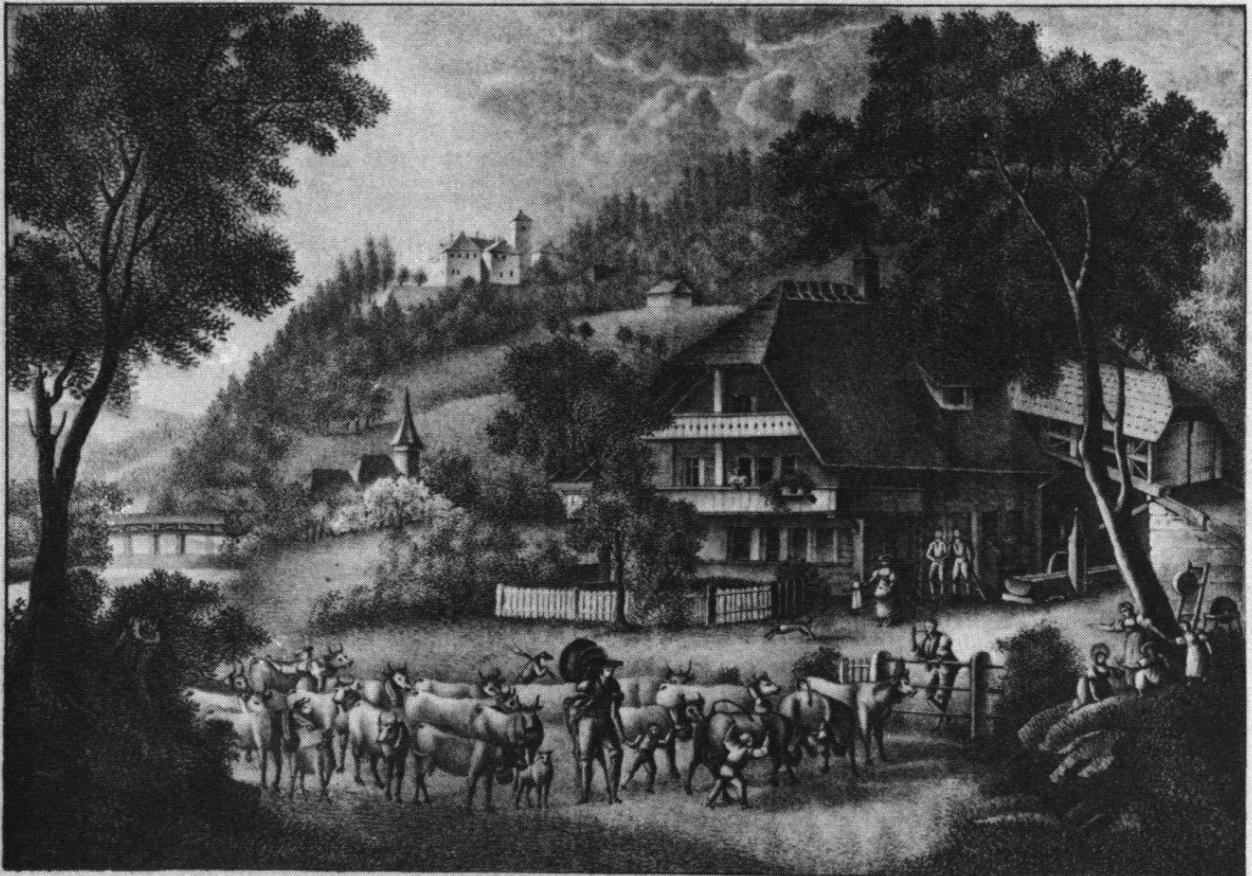
Le meilleur serait qu'il pût continuer à se pousser dans la gravure, mais ce maître n'arrive pas ; il pourrait graver seul, mais il faut encore lui acheter les plaques et les burins, etc. Voilà, mes chers Parents, l'état des choses actuellement ; il ne me reste plus qu'à vous réitérer mes

¹⁶⁸ Il semble qu'il s'agisse de l'Akademische Zeichenschule, ouverte en 1810. Les noms des professeurs sont apparemment déformés : « Sonnechind » pourrait correspondre à Sonnenschein, mais ce professeur se retira en 1815. « Leures » peut représenter deux personnages qui ont enseigné dans cette école à cette époque : Gottlieb Löhrer (1791-1840), ou Gabriel Lory père (1763-1840). G. Lory père entra au Comité de l'école en 1818, Sigmund von Wagner en 1828. Voir FR. HAAG, *Die Hohen Schulen zu Bern in ihrer geschichtlichen Entwicklung von 1528 bis 1834*, Berne 1903, p. 224-226 : *Die akademische Zeichenschule*.

¹⁶⁹ S'agit-il peut-être de Daniel-David Burgdorfer, peintre et graveur (1800-1861) ?

¹⁷⁰ On en trouve un exemplaire à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne (désormais citée BBB) intitulé « Vue de l'ancien château de Brandis ».

¹⁷¹ Ludwig-Albrecht Haller (1773-1837). Il fut le dernier imprimeur officiel. Il obtint en 1819 l'autorisation d'adjoindre un atelier de lithographie à son entreprise. Voir *Die Lithographie in der Schweiz...*, p. 45.



VUE DE L'ANCIEN CHÂTEAU DE BRANDIS.

Reproduit en 1985 avec l'autorisation
Droits réservés à la famille de son auteur François Baillif

«*Vue de l'ancien château de Brandis*».
Dessiné par Constant de Goumoëns. 23,2 × 33,2 cm.
Bibliothèque de la Bourgeoisie, Berne.

remerciements et recommander ce malheureux jeune homme à la continuation de votre bienveillance¹⁷².

Mais le colonel tenait absolument à ce que Constant terminât son apprentissage de graveur:

Worb, ce 22^e de novembre 1822.

En résumant le contenu du rapport adressé à la famille de Goumoëns au sujet de Constant de Goumoëns par Mr son père et ce qui m'a été dit de bouche par différentes personnes, il se trouve que ce malheureux jeune homme n'est ni moins sourd ni moins muet que du passé, mais que même il a manifesté des marques de folie, ce qui est bien triste, et n'a absolument ni tête ni imagination; tout chez lui se réduit à faire des copies de ce qu'on lui présente en fait de dessin; et, d'après cela, pour conclure avec des personnes qui l'ont vu de plus près que moi et bien plus en état de juger de ses talents que moi, qu'il ne reste autre chose à faire avec lui que de lui faire apprendre l'art de la gravure, non pas lithographie, qui passera de mode vite, mais on m'assure qu'il a une aversion décidée pour ce premier état, soit la gravure.

C'est à ses parents et à ceux qui s'intéressent à lui à faire leur possible à le faire revenir de cette idée, et en même temps lui chercher une bonne place d'apprentissage; c'est l'unique moyen de lui faire gagner sa vie avec le temps, mais il ne faut pas tarder, plus qu'on attend et plus il sera difficile à mener. On dit qu'il y a un bon graveur à Genève. Il faudrait s'adresser à lui et en lui faisant le détail de la situation du jeune homme, ou plutôt le mener à Genève pour voir par soi-même, pour n'être pas trompé comme on l'a été de Mr Herder, et prendre ces arrangements de façon à ce que le temps de l'apprentissage se finisse complètement.

Si on parvient à le placer de cette manière, je consentirais volontiers à ce que la Caisse de famille fasse encore un dernier sacrifice pour lui et je m'intéresserais encore en faveur de ce malheureux jeune homme auprès des membres de la famille à ce sujet; mais, je le répète, avant d'entrer dans aucun engagement, il faut lui présenter un plan positif avec l'assurance de la réussite et de la parfaite soumission du jeune homme. Voilà l'opinion du soussigné et sa réponse au mémoire présenté dans le temps par Mr de Goumoëns de Mellet à la famille, avec le renvoi du portefeuille contenant quelques échantillons d'ouvrages de Constant. Signé G. de Goumoëns coll.¹⁷³

¹⁷² PG 1326.

¹⁷³ PG 1326 (brouillon).

Voici la réponse de Louis-Vincent¹⁷⁴:

Monsieur et très honoré Parent,

J'ai l'honneur de vous envoyer par cette occasion deux nouveaux ouvrages de Constant et de vous renouveler mes remerciements pour l'intérêt que vous lui témoignez et les bontés que vous voulez continuer d'avoir pour lui. J'aurai l'honneur de vous répondre au sujet de ce que vous me dites, que la lithographie passera de mode, que vous êtes dans l'erreur sur ce fait; elle se perfectionne au contraire de jour en jour, et l'on fait dans cet art des progrès étonnans; et la gravure au contraire tombera pour tout ce qui ne sera pas de très grands sujets et qui demandent des talents supérieurs, parce qu'un dessin sur pierre, qui se fait dans quinze jours, demandera six ou neuf mois pour le graver sur cuivre, et les prix des estampes ne seront pas très différents et auront autant de débit d'une façon que de l'autre. Et je crois que Constant gagnera plus d'argent par ses dessins sur pierre, qu'il fait avec plaisir, que par les gravures, qu'il ne fera jamais qu'à contrecœur.

Mr de Fauche¹⁷⁵ avait parlé de lui procurer une place chez un prince allemand qui lui a donné la commission de lui chercher un bon dessinateur en lithographie; quelque avantageuse que cette place fût pour tout autre, je n'oserais pas me hasarder d'y envoyer Constant, qui ne fera rien que sous la férule et la direction de quelqu'un qu'il craigne et par la nécessité de gagner pour se vêtir; c'est le seul motif qui l'engage au travail, étant fort orgueilleux; je ne lui donne pas un fil qu'il ne l'ait gagné.

Mais cela me coûte beaucoup, étant toujours forcé d'avancer mon argent pour les impressions, et le débit ne se fait que lentement et les payements à long terme. Monsieur Wagner, qui a bien des bontés pour lui, veut ouvrir une souscription pour les dessins d'une suite d'avoyers les plus célèbres depuis la fondation de Berne à nos jours, accompagnés de notes historiques et chronologiques sur chacun d'eux; ces dessins, outre l'intérêt des personnages, présenteraient en outre la suite curieuse des costumes d'environ sept siècles.

Je n'oserais pas me hasarder à vous promettre que Constant ferait bien chez un maître à Genève ou ailleurs; ce n'est pas un maître qu'il lui faut, ceux d'ici conviennent qu'ils n'ont rien à lui apprendre pour le dessin, mais c'est un artiste qui le suive et le dirige dans le choix de ses ouvrages qu'il lui faut; avec cela et un travail continual, il se perfectionnera et gagnera de l'argent.

¹⁷⁴ PG 1327, lettre au colonel Georges de Goumoëns.

¹⁷⁵ S'agit-il du beau-père de Théodore de Goumoëns, autre fils de Louis-Vincent et de Marie?

Après de nouveau mes sincères remerciements et l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,
Monsieur et très honoré Parent,

Votre très humble serviteur
Ls Vt de Goumoëns.

A l'Altenberg, le 7 décembre 1822.

La lithographie avait été inventée par Seneffeler en 1796 ou 1797. On sait combien elle fut à la mode dans les années qui suivirent et quel essor elle prit ultérieurement. Elle concurrença effectivement la gravure sur cuivre dans certains domaines, en particulier pour la diffusion de paysages et de portraits. Chose intéressante, on releva au début essentiellement les avantages qu'elle présentait en tant que moyen de reproduction plus facile et meilleur marché que la gravure, et qui permettait aussi des tirages plus importants. Les ressources qu'elle offrait du point de vue de l'expression artistique ne furent remarquées et exploitées que plus tard¹⁷⁶.

Quant au fait que Constant se contentait de reproduire d'autres œuvres, il faut relever, n'en déplaise au colonel, que cette activité était fort appréciée à l'époque, où il y avait une forte demande de copies de portraits ou de paysages d'après des originaux — huiles, gravures, miniatures ou aquarelles.

Mais, pour se vouer à cette nouvelle technique, il fallait pouvoir faire certaines mises de fonds. Aussi, quelques mois plus tard, Marie de Goumoëns revint-elle à la charge:

Altenberg, 22 avril 1823.

Monsieur et cher Cousin,

[...] Vous avez eu, mon cher Cousin, la bonté de nous marquer que vous voudriez bien continuer à Constant l'intérêt que vous n'avez cessé de lui témoigner, dès que vous sauriez qu'il travaille et est assidu à son ouvrage; aujourd'hui, plus que jamais, il mérite vos bontés, car c'est inouï tout ce qu'il fait; il a un si grand zèle qu'il dessine même le dimanche; c'est au point, mon cher Cousin, que je m'en lamente continuellement, disant à mon mari que le travail de Constant va nous ruiner tout-à-fait. En effet, la lithographie, le papier, l'aiguisement des pierres, tout cela force à un tel débours d'argent qu'il est impossible que mon mari y suffise et que, si nous ne sommes aidés, il sera dans le cas de le laisser oisif, faute de moyens pour faire de telles avances. [...]

Mr Wagner avait conseillé une souscription pour une collection d'avoyers, et mon mari a travaillé tout l'hiver pour y joindre des notes

¹⁷⁶ *Die Lithographie in der Schweiz...*, p. 41.

historiques sur la Suisse, mais ce travail ne laisse pas espérer un grand débit, car il n'y a encore que sept à huit souscripteurs ; en conséquence, on le laisse reposer pour quelque temps, et on a fortement conseillé une collection des différents costumes de notre pays ; mes filles apprennent à colorier et réussissent assez bien, en sorte qu'on espère que, par la suite, on trouvera à les écouter. Mr de Fauche en a déjà envoyés à Berlin, à Munich, Neuchâtel, etc., etc. ; mais, encore une fois, il est impossible que nous puissions sans aide faire face aux frais d'une pareille entreprise.

De l'aveu de tous les connaisseurs, dessinateurs, marchands d'estampes, il n'y a personne à Berne qui travaille aussi bien que Constant, mais il ne peut absolument que copier et n'a point le talent de dessiner par lui-même ; le mal que son séjour à Fribourg a occasionné dans son cerveau ne nous permet pas d'espérer qu'il soit possible de le placer dans quelque établissement de grande ville ; il serait toujours à craindre qu'il prît quelque lubie, comme chez Mr Herder, et qu'on ne pût venir à bout de le faire travailler ; ici, il craint son père, ses sœurs lui font entendre raison lorsque quelque extravagance lui passe par la tête, et lui redonnent du courage lorsqu'il vient à en manquer, ce que le besoin d'argent et le manque d'habillement produisent quelquefois ; mon mari avait pensé à établir ici une petite lithographie et à prier la famille de lui prêter quelques fonds, soit pour cet objet, soit pour continuer à faire lithographier en ville ; pour la gravure, le pauvre Constant en a une telle horreur que je ne crois pas qu'on parvienne jamais à lui faire reprendre le burin ; on vous tiendrait compte des ventes des ouvrages de Constant, qui serviraient à l'entretenir et à rendre ce qu'on aurait eu la bonté d'avancer ; il est inutile de penser à rien débiter à Berne, mais différentes personnes ayant la bonté de s'intéresser au jeune homme offrent de faire des envois dans l'étranger, entre autres Mr Haag, qui en fera parvenir jusqu'à Naples ; mais il faut des collections complètes, on ne vendrait pas des pièces détachées, ou du moins bien peu ; il faut espérer qu'avec l'aide du Ciel on parviendra à un but, si du moins, mon cher Cousin, vous voulez bien joindre la vôtre. Si Constant voit une fois de la réussite, son zèle et son assiduité se renforceront encore ; alors on pourra s'en réjouir, et non s'en effrayer, comme je vous avoue que je l'ai été en voyant les comptes énormes de Mr Haller [...]¹⁷⁷

On voit que les parents de Constant avaient tiré la leçon de l'expérience de Fribourg. Cependant, le colonel resta inexorable :

Mon éloignement de la ville, joint aux occupations de Mr de Goumoëns de Sinner et de mon frère Louis¹⁷⁸, a rendu longues les discussions de la demande que [votre lettre] contient au sujet de votre fils

¹⁷⁷ PG 1328, lettre au colonel Georges de Goumoëns.

¹⁷⁸ Voir *supra*, n. 60 et n. 141.

Constant, dont le résultat a été que, comme la Caisse de famille a mis Constant en état de gagner son logement et sa table, qu'il est le plus naturel qu'il ait chez ses parents, l'office de la Caisse de famille ne s'étend pas plus loin, et que c'est à monsieur son père à faire qu'il profite de ce qu'on lui a appris [...]

Les dépenses faites par la Caisse de famille pour Constant se montent à L. 5508 18 s., ainsi à près de 350 louis, somme certainement bien forte pour un établissement qui ne se soutient que par le remplacement des intérêts, car, quoique le règlement stipule que chaque individu de la famille doit payer un tant de tout héritage, pas un sol n'est rentré depuis son établissement pour ces objets ; votre mari, qui avait été le premier dans le cas d'en payer pour l'héritage de son père, n'a même jamais donné les 30 louis qu'il a offerts dans le temps à feu Mr le général de Goumoëns [...]

Voilà bientôt 24 ans que j'administre ces fonds, que jusqu'ici j'ai pu préserver de toute perte malgré les positions difficiles dans lesquelles je me suis trouvé à cet égard au commencement de notre Révolution [...]. Mais tout cela n'a pas eu lieu dans un aussi long espace de temps sans bien des peines pour moi, outre de la perte. Aussi je commence à en être très fatigué, on ne vieillit pas impunément, et je me propose de rendre mes comptes à la famille [...]. Il semble réellement que tout [ce] qui concerne votre famille est frappé de malédiction et que, de la plus belle position dans laquelle s'est trouvé votre mari, la fin sera des plus malheureuses pour lui et les siens¹⁷⁹.

Sur cette note pessimiste se termine abruptement notre correspondance. Les comptes de la Caisse de famille furent clos le 25 mars 1824¹⁸⁰ et, s'il y avait une suite, elle ne nous a pas été conservée. Faudra-t-il remarquer une fois de plus combien souvent la conservation des archives est liée aux questions d'argent ? Ainsi, sans la méticulosité d'un caissier revêche, la plupart de ces lettres ne nous seraient sans doute pas parvenues.

A partir de maintenant, en dehors de quelques faits pour lesquels nous avons des sources, nous en serons réduite à émettre des hypothèses. Voyons tout d'abord ces faits.

Dans leur testament du 22 octobre 1824, qui fut enrichi d'adjonctions jusqu'au 7 février 1839¹⁸¹, Louis-Vincent et Marie léguèrent leur propriété de l'Altenberg aux descendants mâles de leur branche jusqu'à leur extinction, puis à la Caisse de famille, «en reconnaissance des secours qu'elle nous a généreusement accordés pour l'entretien et

¹⁷⁹ PG 1330, lettre à Marie de Goumoëns, du 7 juin 1823 (brouillon).

¹⁸⁰ PG 1010, p. 51.

¹⁸¹ AEB, Testamentenprotokoll, Gemeinde Bern, n° 7, 1836-1841, p. 272-282.

l'éducation de notre fils Constant, sourd et muet»¹⁸². Devaient cependant avoir la jouissance de cette campagne leurs filles encore célibataires jusqu'à leur mariage, ainsi que Julie, veuve du capitaine Thomasset, et Isabelle, au cas où elle perdrat son époux¹⁸³, «cela en considération que nos fils richement mariés et jouissant des pensions viagères peuvent mieux se tirer d'affaire que nos filles isolément, chacune avec la part de notre héritage, et pour qu'elles puissent y vivre ensemble plus économiquement qu'elles pourraient le faire chacune séparément, et qu'elles ne soient en aucune façon à la charge ou à la dépendance ni de leurs frères, ni de personne»¹⁸⁴.

Marie de Goumoëns de Mellet mourut, comme nous l'avons vu, le 30 décembre 1830¹⁸⁵ et Julie, à ce qu'il semble, en 1838¹⁸⁶. Louis-Vincent les suivit dans la tombe le 3 octobre 1839. Quant à Henriette, elle avait épousé Alexandre Jocteau quelques années plus tôt¹⁸⁷. Louise, qui ne se maria pas, vécut un certain temps à l'étranger¹⁸⁸.

Dans leur testament, Louis-Vincent et Marie instituaient à Constant deux tuteurs. Le 31 mars 1848 M. de Watteville de Habstetten, «en sa qualité de tuteur et de procuré de Mr Constant de Goumoëns à l'Altenberg près Berne et de mademoiselle Louise de Goumoëns à Turin», réclama leurs parts respectives aux biens des Caisses de la famille¹⁸⁹.

¹⁸² AEB, Testamentenprotokoll, Gemeinde Bern, n° 7, 1836-1841, p. 274-275. Après extinction ou dissolution de la Caisse de famille, cette campagne devait aller «au grand hôpital de Berne».

¹⁸³ Il s'agit de Dagobert Fourcade (AEB, Testamentenprotokoll..., p. 279, et PG 1467).

¹⁸⁴ AEB, Testamentenprotokoll..., p. 274.

¹⁸⁵ Son portrait est conservé au Musée de l'Elysée, à Lausanne. Il porte au dos l'inscription: «Marie de Goumoëns [...] peinte par Diogg en octobre 1808, âgée de 43 ans et 10 mois».

¹⁸⁶ PG 1445, p. 87. Elle était née le 3 août 1788 à Goumoens-la-Ville (ACV, Eb 62/2, p. 242). Selon un renseignement fourni par M. Karl Wälchli, aux AEB, on trouve dans le registre des décès la notice suivante: «v. Goumoëns, Frau Julie, geb. Thomasset, alt 49 Jahr, gestorben 26. Juni 1838.» Est-ce bien d'elle qu'il s'agit? Dans ce cas, les dates correspondraient, mais on aurait interverti le nom de jeune fille et le nom d'alliance.

¹⁸⁷ Le 6 décembre 1831, selon PG 1445, p. 87. Son contrat de mariage date en tout cas du 1^{er} décembre 1831 (renseignement dû à M. Karl Wälchli).

¹⁸⁸ M. Karl Wälchli nous signale ceci: dans les «Burgerbücher» de 1848, 1853, 1869 est citée «Johanna Louisa Elisabetha von Goumoëns», née en 1796, avec la note «in Turin». Dans un registre conservé à la BBB, on trouve la même indication, avec la note «† Thun». Selon PG 1445, p. 87, elle mourut non mariée en 1872.

¹⁸⁹ PG 813.

Nous ignorons avec qui Constant habita après la mort de ses parents et de Julie. Peut-être resta-t-il seul à l'Altenberg? D'après H. Türler, il vécut un peu comme un ermite¹⁹⁰. Il ne se maria pas.

*
* *

Il semble à première vue que la belle éducation de M. Naef, que les efforts du Dr Pfost, que le séjour de Constant à Fribourg-en-Brisgau se soient soldés par un échec: il en était toujours à l'ABC, il avait été malheureux chez M. Herder, il en revenait presque aussi sourd qu'auparavant et plein d'aversion pour la gravure. Quelques années plus tard, son frère Théodore écrivait au colonel Georges de Goumoëns:

Vous trouvez aussi, mon cher Cousin, que j'ai eu tort de mettre mon fils ainé dans un institut hors de la Suisse, et, pour me prouver la chose, vous me citez l'exemple de mon frère Constant, qui a très mal réussi¹⁹¹.

Cependant, le jeune homme avait indubitablement acquis une certaine technique. Notre héros, que l'on nous a si souvent décrit comme un paresseux, a laissé en effet un certain nombre d'œuvres, dont il a été question dans la correspondance que nous avons citée. Nous avons eu la chance d'en retrouver quelques-unes¹⁹². Tout d'abord, la «Vue de l'ancien château de Brandis, tel qu'il était en 1798 avant d'avoir été incendié, dédié à la famille de son dernier Seigneur Baillif». C'était le premier paysage de Constant, et il fut tiré à 460 exemplaires¹⁹³. Puis une lithographie représentant le château d'Aubonne¹⁹⁴. De la suite d'avoyers, qui, selon Marie de Goumoëns, avait été laissée en suspens¹⁹⁵, nous avons trouvé quatre portraits,

¹⁹⁰ *DAS*, vol. 1, p. 640.

¹⁹¹ PG 784, lettre du 12 septembre 1831.

¹⁹² A Berne. Voir n. 2. La collection de Mülinen, citée par Türler, est conservée à la BBB. Nous n'y avons trouvé aucune reproduction de gravures italiennes, et seulement quelques portraits d'avoyers. En revanche, une scène de chasse est propriété de M. Albert de Goumoëns.

¹⁹³ Lithographie. BBB. Voir *supra*, p. 72.

¹⁹⁴ BNS. Exemplaire colorié.

¹⁹⁵ Voir *supra*, p. 75 et 76.



*Sans titre (scène de chasse).
Lithographie signée « de Goumoëns », 29,3 × 23,4 cm.
Collection Albert de Goumoëns.*

Le prix de la souscription pour les 12 mois, soit pour 72 planches,
 n'est que de L 31.—
 pour six mois ou 36 planches L 16,10 sols
 pour trois mois ou 18 *id.* L 9.—
 de manière qu'en souscrivant par année chaque tête ne revient qu'à
 environ 4 batz, soit 12 sols de France.

Messieurs les abonnés ne payeront le prix de leur souscription qu'après avoir reçu le 1^{er} cahier.

Ces cahiers ne seront que brochés, afin que chaque amateur puisse faire arranger sa collection à sa volonté, par ordre chronologique, alphabétique ou géographique, etc. La couverture de chaque cahier annoncera les six têtes qui formeront le suivant.

Ce texte est suivi d'un *nota bene* écrit à la main: «Ce recueil ne continuera pour l'année 1826 qu'autant qu'il y aura 40 souscripteurs. On peut souscrire chez Haller à Berne. On peut donc supposer que ces planches ont paru en 1824-1825. Neuf de ces portraits ne sont pas signés, une quarantaine portent l'inscription «C. de Gumoëns» ou «Gumoëns», une demi-douzaine «C. de Gumoëns del.», et les autres «C. de Gumoëns - Lith. Haller à Berne».

Puis il y a les costumes, dont parlait Marie de Goumoëns et dont M. de Fauche avait envoyé des exemplaires à Berlin, à Munich, à Neuchâtel, etc.¹⁹⁸ La plupart sont des lithographies en noir et blanc, quelques exemplaires sont coloriés. Dans ses ouvrages sur König et sur les Lory, C. de Mandach souligne l'importance de l'intérêt que l'on portait aux costumes à cette époque-là:

Le costume attirait alors l'attention des artistes, des amateurs et des nombreux voyageurs qui parcouraient notre pays. Il apparaissait comme l'expression visible des traditions locales. A cette époque où les fondements mêmes de la patrie étaient ébranlés, où l'on s'attachait dans l'idée de fortifier la conscience du droit à notre indépendance politique, le costume national était devenu un symbole¹⁹⁹.

Et ailleurs:

Ce goût, de plus en plus accentué à mesure que les calamités nationales mûrissaient l'amour de la patrie, provenait du besoin de conserver à notre pays ses mœurs et d'en comprendre toujours mieux l'histoire et le caractère²⁰⁰.

¹⁹⁸ Voir *supra*, p. 76. On en trouve au Musée historique de Berne (désormais cité MHB), ainsi qu'à la BNS.

¹⁹⁹ CONRAD DE MANDACH, *F.N. König*, Genève 1923, p. 21-22.

²⁰⁰ CONRAD DE MANDACH, *Deux peintres suisses, G. Lory le père [...] et G. Lory le fils [...]*, Lausanne 1920, p. 26.

Sans vouloir porter un jugement de valeur sur l'œuvre de Constant — notre propos n'est pas celui d'un critique d'art — il nous semble pourtant intéressant de considérer un peu plus attentivement la production de notre lithographe. Ce qui frappe d'emblée, c'est l'inégalité de la qualité et les différences de style. Ceci vaut particulièrement pour les costumes, où l'on trouve aussi bien un dessin précis et soigné jusque dans le détail (« Bernoise en chapeau»²⁰¹, « Bernoise en bonnet»²⁰²) qu'une manière plus désinvolte, un travail plus sommaire des plis de vêtements et des feuillages, sur une pierre à grain plus gros (« Thurgovie»²⁰³, « Tessin»²⁰⁴, « Fribourg»²⁰⁵). La même inégalité se retrouve dans le « Recueil de 72 têtes»²⁰⁶. Dans les lithographies représentant des avoyers, on souhaiterait peut-être plus de fermeté et de liberté à la fois dans le rendu des plissés et des mains. Il faut aussi remarquer, en particulier dans les portraits de J.-A. Kilchberger et de J.-R. Sinner, une stylisation, un caractère décoratif, voire naïf, dans le traitement de certains détails comme les rides, les barbes et les cheveux des personnages.

Les traits que nous venons de relever caractérisent-ils la «manière» de Constant? Ou faut-il attribuer ces disparités d'exécution au fait qu'il n'avait pas le talent de dessiner par lui-même et qu'il ne pouvait, ainsi que nous l'ont appris certaines lettres, que reproduire les œuvres des autres²⁰⁷? Nous avons donc recherché quelques-uns de ses modèles. Démarche hasardeuse, souvent décevante: dans le foisonnement des copies, et des «copies de copies», comment être certaine de tenir à coup sûr l'œuvre que Constant a précisément imitée? Aussi les comparaisons qui suivent ne sont-elles que des hypothèses. Ceci vaut en particulier pour le portrait de l'avoyer Kilchberger, dessiné peut-être d'après une manière noire de J.-L. Nöthiger, elle-

²⁰¹ MHB, Inv. 22 737.

²⁰² *Ibidem*, Inv. 22 738.

²⁰³ *Ibidem*, Inv. 22 756.

²⁰⁴ *Ibidem*, Inv. 22 757.

²⁰⁵ *Ibidem*, Inv. 22 747.

²⁰⁶ Certains de ces portraits sont amusants (« Voltaire»), d'autres ne correspondent plus du tout à notre goût (le duc de Bordeaux et M^{me} d'Artois enfants), mais nous nous défendons absolument de les considérer selon ce critère-là.

²⁰⁷ Voir par exemple *supra*, p. 76.

même inspirée de Dünz²⁰⁸, et aussi pour la lithographie représentant J.-R. Sinner, dont le modèle pourrait être une gravure de I.-J. Haid d'après Grimm²⁰⁹. Quant à Saager, on rencontre le même personnage, sans rideau derrière lui, mais, pour le reste, identique jusqu'au moindre détail, dans une huile qui se trouve à la salle de lecture de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne. Seule la barbe a été traitée un peu différemment par Constant de Goumoëns.

Pour la vue du château de Brandis, que son père lui avait fait «copier du petit au grand pour augmenter la difficulté»²¹⁰, Constant pourrait bien s'être inspiré d'une eau-forte de F. Hegi sur un dessin de G. Lory, parue dans la publication «Alpenrosen» de l'année 1822²¹¹, et, pour la «Vue du château de Tavernier à Aubonne», d'une lithographie conservée au Musée de l'Elysée à Lausanne²¹².

Passons aux costumes. Le «Paysan de Meyringen dans la vallée d'Oberhasli»²¹³ renvoie, semble-t-il, à une œuvre de G. Lory²¹⁴, et la «Fille d'enfant de Berne»²¹⁵ à une estampe de Daniel Burgdorfer²¹⁶. La Lucernoise qui porte un panier de fruits²¹⁷ reproduit sans doute une lithographie de König²¹⁸. Quant à la «Vigneronne vaudoise»²¹⁹, on la retrouve dans les «Costumes suisses» publiés par G. Lory fils et F.-W. Moritz en 1824²²⁰.

²⁰⁸ BBB. Elle est datée de 1741.

²⁰⁹ *Ibidem*.

²¹⁰ Voir *supra*, p. 72.

²¹¹ «Das Schloss Brandis im Emmenthal vor 1798», dans *Alpenrosen, ein Schweizer-Taschenbuch auf das Jahr 1822*, Berne/Leipzig 1822, p. 90. C. de Mandach l'attribue à G. Lory père (*Deux peintres suisses...*, p. 142, n° 92).

²¹² Elle porte l'inscription «Ct Bourgeois 1820 - Lith. de G. Engelmann». Elle faisait partie d'une série intitulée «Vues de Suisse».

²¹³ MHB, Inv. 22 740.

²¹⁴ Nous n'avons pu la voir que reproduite dans la *Collection de costumes suisses*, par G.-T. Wisard, Berne, s.d. (MHB, Inv. 38894), où elle porte l'inscription «G.L. 1805». C. de Mandach cite un «Paysan de Meyringen dans la vallée d'Oberhasli», signé «G.L. 1805», qu'il attribue à G. Lory père (*Deux peintres suisses...*, p. 144, n° 161).

²¹⁵ MHB, Inv. 22 739.

²¹⁶ Reproduite dans la même collection que celle de G. Lory. Voir n. 214.

²¹⁷ MHB, Inv. 22 742.

²¹⁸ Kunstmuseum, Berne (désormais cité KMB), S 3501.

²¹⁹ BNS.

²²⁰ KMB, S 4952 (avec l'inscription «G. Lory fils - modèle» et S 5057 («G. Lory - modèle pour la tête»). Remarquons que C. de Mandach attribue cette œuvre à F.-W. Moritz (*Deux peintres suisses...*, p. 81, et p. 151, n° 379).

Une comparaison entre les œuvres de Constant et ces quelques modèles supposés ne nous permet évidemment pas de tirer une conclusion définitive. Nous pouvons cependant remarquer que, dans la plupart des cas, la copie est rigoureusement fidèle, les valeurs, les ombres, disposées de la même façon²²¹. Ceci vaut particulièrement pour les costumes, où la différence la plus marquante avec l'œuvre reproduite devait tenir dans le coloriage qui leur était très probablement destiné²²². Nous en avons retrouvé quelques exemplaires, où les teintes manquent de subtilité et d'harmonie²²³; mais, comme il est hors de notre compétence de déterminer si les couleurs sont ou non d'époque, nous ne nous prononcerons pas.

Faut-il appliquer à ces lithographies ce que C. de Mandach écrivait, à propos de Lory et Moritz, au sujet de l'aquatinte: «Le travail artistique proprement dit consistait à dessiner le modèle et à enluminer la gravure»?²²⁴ Que dire de Constant, qui apparemment ne faisait ni l'un, ni l'autre? Sommes-nous réduits à ne voir en lui qu'un copiste, si habile qu'il fût? Nous n'avons pas vu sans doute toutes ses œuvres, ni retrouvé tous ses modèles. Ainsi, la grande question reste posée: a-t-il, une fois ou l'autre, réalisé quelque chose par lui-même?

On peut aussi se demander d'où provient cette inégalité de qualité et de manière que nous avons remarquée. Faut-il simplement l'expliquer par la diversité des modèles, que, selon son père, Constant avait quelque peine à choisir? «Ce n'est pas un maître qu'il lui faut», écrivait-il, «mais c'est un artiste qui le suive et le dirige dans le choix de ses ouvrages.»²²⁵ Ou faut-il attribuer ces différences de style à une évolution de Constant lui-même? Aurait-il travaillé, progressé, amélioré sa facture? En l'absence d'une datation de ses œuvres (exception faite du «Château de Brandis» et des «72 têtes»), cette question reste sans réponse²²⁶.

²²¹ Exception: le visage du «Paysan de Meyringen» est légèrement différent.

²²² Nous avons vu que les sœurs de Constant s'y exerçaient (voir *supra*, p. 76).

²²³ «Glarus», une femme devant une armoire, et, du même canton, une femme assise sur une cage à poules; «Tessin», exemplaire colorié; «Château d'Aubonne» (tous à la BNS). Pour «Lucerne» (BNS), la couleur est beaucoup plus heureuse.

²²⁴ C. DE MANDACH, *Deux peintres suisses...*, p. 104.

²²⁵ Voir *supra*, p. 74.

²²⁶ Il serait tentant d'établir un parallèle avec Gottfried Mind (1768-1814), le «Raphaël des chats», qui avait été quelque temps à l'école Pestalozzi au Neuenhof et qui était aussi, mais d'une autre façon que Constant, défavorisé par la nature. Il y a cependant une grande différence: Mind peignait ses sujets tels qu'il les avait vus lui-même dans la nature.

Un problème qui se pose aussi est de savoir s'il a lithographié ses œuvres lui-même. Les lettres que nous avons citées ne sont pas explicites²²⁷, et les signatures ne permettent pas toujours de déterminer si Haller est seulement l'imprimeur ou s'il est aussi le lithographe. Nous trouvons, pour la «Vue du château de Brandis», la mention «Dess. par Constant de Gumoëns - Lith. de Haller à Berne». La «Vue du château d'Aubonne» est attribuée par Bourquin à Haller comme lithographe «d'après C. de Gumoëns»²²⁸. Les signatures que nous avons relevées plus haut²²⁹ et qui accompagnent les «72 têtes» laissent subsister un doute. Les costumes portent pour la plupart simplement l'inscription «C. de Gumoëns del.», mais on y rencontre aussi la désignation «Lith. de Const. de Gumoëns - Imp. de Haller à Berne» qui, de même que dans les portraits des avoyers Naegeli, Saager et Sinner²³⁰, permet de distinguer les rôles respectifs de nos deux personnages. Quant au chiffre du tirage, excepté pour la «Vue du château de Brandis» (460 exemplaires), nous ne le connaissons pas.

Pour sa famille, il importait avant tout que Constant fût en mesure de gagner sa vie. A ce moment-là, la situation des artistes à Berne s'était améliorée: «Après une éclipse de quelques années», écrit C. de Mandach²³¹, «l'Ecole bernoise avait repris son rang sur la scène des Beaux-Arts. Un sérieux effort avait été tenté, surtout par Sigismond Wagner et par le professeur Jean-Rodolphe Wyss, pour éléver le niveau artistique de Berne. La Société des artistes bernois avait été fondée en 1813». Mais il ne s'ensuivait pas que les conditions du marché fussent plus favorables, du moins, pas pour tous: certes, nous avons vu le rôle encourageant qu'a joué M. Wagner (s'il s'agit bien du même personnage) auprès de Constant et de sa famille²³². Mais nous avons vu aussi M. et Mme de Goumoëns se plaindre de la difficulté d'écouler des œuvres.

Constant a-t-il pu vivre de sa production? A-t-il encore travaillé après la mort de son père, lui qui avait tant besoin de quelqu'un qu'il

²²⁷ «La première lithographie qu'il avait faite» (PG 1326, cf. *supra*, p. 72). Mais aussi: «pour continuer à faire lithographier en ville» (PG 1328, cf. *supra*, p. 76).

²²⁸ MARCUS BOURQUIN, *op. cit.*, p. 194.

²²⁹ Voir *supra*, p. 81.

²³⁰ «Imprim. de Haller» - «Const. de Gumoëns lithograph.»

²³¹ *Deux peintres suisses...,* p. 98.

²³² Voir *supra*, p. 71 et 75.

craigne et qui le dirige, ou a-t-il vécu en gentilhomme oisif, comme il semblait le souhaiter? Surtout, a-t-il disposé des fonds nécessaires à la poursuite de son activité? Voilà encore des interrogations sans réponse.

Il est mort le 3 août 1864. Le dernier témoignage que nous possédions de lui est son portrait, d'auteur inconnu, à l'âge de 46 ans et demi²³³. Nous nous étions fait de lui l'image d'un jeune homme, et voici que se présente à nous un personnage au maintien très digne, voire compassé, à la barbe grise et fournie. Son regard est grave, on est tenté d'y lire toute la sensibilité que nous lui connaissons. Quant aux boutons dorés de la chemise, faut-il y voir un signe persistant de sa coquetterie vestimentaire?

Nous voici arrivée au terme de notre étude, au moment où il faudrait répondre à la question que nous posions dans notre introduction: notre héros — s'il en est un — fut-il vraiment toute sa vie ce «malheureux», ce «pauvre» Constant? On nous a dit qu'il craignait les femmes, qu'il vécut comme un ermite: fut-ce fuite, ou sagesse? Certes, il souffrit de son infirmité, mais nous nous plaisons, quant à nous, à imaginer qu'à travers de grandes difficultés il est parvenu à l'équilibre et que le jeune homme vulnérable est devenu une personne capable de s'assumer, de se suffire à elle-même. Ses œuvres parlent. Elles témoignent, nous semble-t-il, que celui qui le prit en charge dès son enfance ne s'est pas trompé en affirmant:

La plus grande satisfaction que mes travaux dans ma vocation aient pu m'offrir a été celle d'avoir conduit mes élèves au sentiment intime de la dignité de leur nature.

²³³ Musée de l'Elysée, Lausanne. Ce portrait porte au dos une inscription sur le cadre: «Constant de Gumoëns, âgé de 46½ ans, le 16 octobre 1849.»

ANNEXE

COPIE D'UN MÉMOIRE SUR L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS ÉTABLI ET DIRIGÉ
PAR MR CONRAD NAEF, À YVERDON, CANTON DE VAUD EN SUISSE
ACV, K XIII 222

L'éducation du sourd-muet conçue dans le vrai principe de l'humanité n'est pas seulement, comme celle de l'enfant entendant et parlant, un secours donné à la nature pour le développement qu'elle opère par elle-même; elle doit être la réparation du tort que la défaveur de son organisation lui a fait, elle doit lever les obstacles qui s'opposent à son développement; elle doit surtout, et c'est une condition indispensable de tout développement humain, lui fournir les moyens de communiquer avec ses semblables, communication pour laquelle la nature l'a privé du principal intermédiaire.

Cependant, comme le préjugé s'est conservé non seulement dans le public en général, mais malheureusement chez des personnes qui se sont vouées à cette vocation, que l'éducation des sourds-muets n'est pas la cause de l'humanité dans le sens de culture de la nature humaine, mais dans le sens de charité, je crois devoir principalement appuyer sur le principe déjà énoncé dans mon premier programme, c'est-à-dire que le sourd-muet doit avant tout et à tous égards être considéré et développé comme être raisonnable chez qui, comme chez tout autre de son espèce, doit se manifester la vie spirituelle; que ce n'est que lorsqu'il sera homme, comme il peut et doit l'être dans l'étendue entière du mot, qu'il sera un bon citoyen, un homme utile, un membre estimable de la société, dans quelque rapport qu'il se trouve placé. Je dois répéter ce principe aujourd'hui, parce qu'une longue expérience m'a intimement convaincu qu'en partant de ce point de vue et en se proposant ce but, qui n'est rien moins que chimérique, on obtient les résultats les plus satisfaisants, et que l'on peut parvenir à sortir le sourd-muet de l'état d'isolement dans lequel son infirmité l'a placé, au point qu'il ne lui manque que la perception par l'ouïe pour être entièrement au niveau de ses semblables. Des élèves qui commencent dès un âge assez tendre à jouir d'une instruction convenable peuvent même être amenés à s'exprimer de vive voix. C'est en partant de ce point de vue essentiel qu'il faut envisager le traitement du sourd-muet et son instruction, soit à l'égard des branches qu'elle doit embrasser, soit à l'égard de la méthode qui doit y être appliquée; c'est enfin sur cette base seule que l'on peut espérer de fonder et d'organiser un institut de sourds-muets d'une manière véritablement humaine.

D'après ce principe, il est manifeste que les objets d'instruction qui sont les bases essentielles du développement de la nature humaine sont nécessairement ceux qui doivent être compris dans l'instruction du sourd-muet,

et que ces objets doivent être traités pour lui, chacun en particulier, sur les mêmes principes fondamentaux et dans le même rapport entre eux qu'ils doivent généralement l'être pour rendre le développement harmonieux. La théorie et la pratique s'accordent à cet égard pour prouver que la méthode intuitive, la seule qui soit fondée sur la nature, est aussi la seule qui conduise au vrai but; j'ose même dire que les résultats qu'elle fait obtenir dans l'instruction des sourds-muets fournissent la preuve la plus éclatante que cette méthode est véritablement conforme aux lois de la nature.

La méthode intuitive se fonde sur le besoin qu'éprouve et que manifeste sans cesse la nature humaine d'être éclairée sur ce qui se passe en elle, et d'en acquérir une parfaite conscience. Ayant pour principe fondamental de toujours suivre la marche de la nature, elle doit, dans la première époque de l'existence de l'individu, où celui-ci reçoit toutes ses notions par la voie des sens, et principalement par celui de la vue, se proposer de dissiper, pour ainsi dire, les nuages de la confusion dans laquelle tous les objets extérieurs frappent les sens. Pour cet effet, elle prend pour guide l'organisation sensitive de l'être humain et elle lui apprend à classifier les impressions variées qu'il reçoit, suivant les différents organes par lesquels elles lui parviennent. Ce rapport raisonné, dans lequel l'individu se trouve placé avec toutes ses impressions, soit intérieures, soit extérieures, amène infailliblement le développement de l'esprit, qui a dès lors sur les lois primitives de toute existence des notions aussi immédiates que l'étaient d'abord les impressions des sens. Dès lors aussi la méthode intuitive se détache de ce qui se rapporte aux sens, elle s'adresse immédiatement à l'esprit, et, tout comme auparavant elle a su mettre de l'ordre dans les sensations, elle règle maintenant les idées, en prenant pour guide la distinction des facultés intellectuelles et morales, dont l'activité concurrente a produit la variété et avec elle la confusion des idées.

La méthode intuitive n'est donc que l'analyse des opérations de la nature, elle donne par degré à l'individu une vue claire et distincte de ce qui se passe en lui et autour de lui, en un mot de toutes ses connaissances, et par là même elle lui donne la facilité de les étendre durant tout le cours de son existence.

Si, d'un côté, l'éducation des sourds-muets est redéuable à cette méthode de ses plus beaux succès, si ce n'est que par elle qu'elle a pu s'affranchir du préjugé et se frayer la vraie route, d'un autre côté la méthode elle-même n'est pas moins redéuable à l'éducation des sourds-muets de nombre d'observations individuelles et frappantes, qui ont jeté des traits de lumière sur l'essence de la nature humaine et sur la marche intérieure de l'esprit. Sous ce rapport aussi, l'intime liaison où je me suis toujours trouvé avec les instituts d'Yverdon, fondés sur l'esprit de cette méthode, m'a offert beaucoup d'avantages, en me présentant les résultats des travaux qui y ont été faits pour le développement de la méthode et son application aux différents objets de l'instruction, mais aussi en m'ouvrant un champ où je pouvais faire valoir, dans l'intérêt de la culture humaine, mes découvertes et mes expériences. Il serait à désirer, pour tous les instituts de sourds-muets, qu'ils se trouvassent dans un tel rapport avec ceux

des entendants et parlants ; ils seraient par là préservés de beaucoup de travers auxquels on est toujours exposé lorsqu'on travaille isolément dans une direction si particulière.

Toutes les modifications que la méthode doit subir pour le sourd-muet reposent sur le problème que son éducation a particulièrement à résoudre, c'est de savoir de quelle manière il faut suppléer à l'imperfection de l'organisation de l'élève, imperfection qui, si l'on fait la distinction indispensable entre sourds-muets et imbéciles, ne retombe que sur l'organisation physique et ne porte aucune atteinte à l'organisation intellectuelle et morale de l'individu.

Pour résoudre ce problème, on doit, si l'on veut être conséquent avec le principe fondamental de toute éducation, se jeter pour ainsi dire entre les bras de la nature, et, en observant sa marche, se faire prescrire par elle celle que l'art doit prendre. Sous ce rapport, il est de fait que la nature supplée au manque de l'ouïe par le talent supérieur qu'ont les sourds-muets de saisir l'expression caractéristique du langage mimique et de sa physionomie, et qu'elle supplée de même au manque de la parole par le talent correspondant du langage mimique et physionomique. Comme le langage particulier dont la nature a doué le sourd-muet à un degré beaucoup plus haut que les autres hommes, chez lesquels il n'est qu'accessoire, a naturellement plus de force et de vie à mesure qu'il se rattache à l'existence personnelle de l'individu, il s'ensuit que l'instruction du sourd-muet doit être dans la liaison la plus intime avec les rapports de la vie journalière. La séparation si souvent faite de l'instruction et de l'éducation a certainement toujours été très funeste à la culture de l'humanité, mais pour le sourd-muet elle est plus que funeste, elle est une entrave absolue à tous les succès. C'est encore un fait que le sourd-muet n'est susceptible d'instruction qu'en tant que son cœur s'est ouvert, qu'il s'est développé aux sentiments d'affection et de dévouement pour les personnes qui l'environnent, et qui doivent se présenter à son esprit comme les êtres tutélaires de sa jeunesse. La direction maternelle, dans le sens le plus intime du mot, est une condition indispensable pour la réussite de cette sorte d'établissement, et plus on pourra parvenir à les organiser dans l'esprit de la vie de famille, plus on sera sûr d'atteindre son but.

La direction maternelle est déjà, sous le simple rapport du bien-être physique de l'élève, beaucoup plus essentielle pour l'enfant sourd-muet que pour tout autre. Les rapports de la société font naître, dans l'enfant entendant et parlant, une attention sur son corps, un sentiment de bienséance, que le sourd-muet, dans son isolement, ne développe pas. De là vient que presque tous les jeunes sourds-muets contractent une habitude de malpropreté, de nonchalance et d'abandon physique dont on a beaucoup de peine à les corriger. Par cette raison, le sourd-muet est aussi plus exposé à être maltraité, par la malpropreté de ses vêtements, de sa nourriture, etc., etc., car son naturel n'y répugne pas autant, et, quand même il y répugnerait, il a aussi moins de moyens de défense. Comme le bien-être physique est une condition essentielle de la sérénité d'esprit et d'une disposition bienveillante, la direction maternelle est plus importante encore pour le moral. Plus

le sourd-muet s'était abandonné à lui-même, plus il devient reconnaissant et affectueux lorsque les soins maternels l'ont sorti de cet abandon et qu'il est parvenu à apprécier l'amélioration de son existence. Un sentiment de bonheur se répand sur tout son être et le rend accessible à toutes les impressions salutaires, dont l'influence bénigne ne se borne pas au temps de son éducation, mais s'étend sur toute sa vie future. L'esprit de pureté intérieure et extérieure qui a sa source dans la vie domestique, dans la tendresse vigilante d'une mère, l'accompagne comme un ange tutélaire dans toute la vie et le préserve des dangers auxquels son innocence et sa moralité sont inévitablement exposées. C'est à cet esprit que j'attribue principalement le rapport intime dans lequel sont toujours demeurés, avec mon établissement, les élèves qui en sont sortis ; ils s'y adressent dans toutes les circonstances extraordinaires ; ils aiment à y jouir de temps en temps de l'heureuse ingénuité de la jeunesse. Ils y reviennent avec tous les transports qu'éprouve un tendre fils qui, après une longue absence, se retrouve dans les bras de sa mère.

L'objet principal de l'instruction du sourd-muet est de lui donner, pour son langage mimique, la langue de sa nation, afin de lui rendre par là accessibles les résultats de la culture dont cette langue est dépositaire et de le faire sortir ainsi de la sphère étroite dans laquelle il serait toujours retenu tant qu'il ne posséderait que le langage mimique. L'enseignement de la langue doit avoir pour lui une beaucoup plus grande étendue, parce qu'il est obligé d'acquérir à l'école la connaissance de tous les objets que la vie journalière fait connaître aux enfants entendants, et que l'école doit être pour lui la répétition de la vie. En conséquence, je dois d'abord m'adresser à la mémoire de l'élève et lui donner une nomenclature, laquelle cependant ne doit s'étendre qu'à mesure que l'élève en fait usage pour énoncer ses expériences, ses observations, ses sentiments.

La valeur des formes et les lois de la syntaxe ne peuvent lui être expliquées qu'en tant qu'il a senti lui même les rapports dont elles sont l'expression. La nature de l'esprit le conduit elle-même à généraliser ce qu'il a vu dans un cas individuel : mais, en généralisant, il est souvent induit en erreur. La vie et l'instruction doivent donc être assez riches pour lui fournir toujours de nouveaux cas individuels, afin que, par leur contraste, c'est-à-dire par les différentes modifications de la loi générale qu'ils présentent, ils le tiennent en équilibre et l'empêchent de tomber dans l'erreur. Mais il ne suffit pas que sa langue écrite soit la reproduction des impressions reçues par la vie et l'expression des opérations de son esprit, il faut qu'il parvienne à recevoir des impressions par la voie de la langue. Pour cet effet, les élèves doivent se communiquer entre eux les journaux qu'ils composent, et, en outre, je leur fais lire des contes, des fables, etc. etc. Ces lectures sont à leur portée dès que leur vie et le compte qu'ils en ont rendu leur ont fourni les matériaux nécessaires pour en combiner le contenu. Pour m'assurer s'ils en ont saisi le sens, et pour le leur faire saisir là où ils n'y sont pas parvenus eux-mêmes, j'emploie le langage mimique, qui par là gagne lui-même une plus grande étendue. Pour leur donner ensuite une vue générale des formes dont ils ont appris à connaître la valeur, je leur

mets sous les yeux aussitôt que possible des tableaux de déclinaisons et des conjugaisons, et je leur en fais dresser à eux-mêmes par analogie.

Tant que la langue ne porte que sur les objets et les perceptions du monde visible et sensible, on a généralement compris sans difficultés qu'il était possible d'en faire connaître, retenir et employer les signes au sourd-muet; mais on a levé quantité de doutes sur la possibilité de lui faire apprendre ce qu'on appelle la partie abstraite de la langue.

Cette objection essentielle que l'on a faite et que l'on fait encore contre l'instruction des sourds-muets n'a pu être détruite, parce que les preuves tirées de l'expérience qui la réfute ne sont pas encore assez nombreuses pour être parvenues à la connaissance de chacun. On aurait assurément bien tort d'imputer l'existence de cette prévention aux établissements de sourds-muets. On ne doit pas même en accuser ceux qui se sont arrêtés devant cette difficulté, sans trop bien savoir comment la surmonter. Je crois, quant à moi, que l'on doit plutôt en chercher la cause dans une espèce d'aveuglement contre la nature humaine, qui a produit des effets moins palpables à la vérité, mais non pas moins réels pour cela, dans l'instruction en général. Il est certain que l'on peut inculquer à l'élève entendant et parlant des signes pour toutes les idées sans développer en lui ces idées mêmes, mais il n'est pas moins certain que le résultat d'une telle instruction est purement illusoire, et, disons-le franchement, un sacrifice de la nature humaine. Le sourd-muet, chez qui ne subsiste pas la facilité de se laisser inculquer, s'oppose d'une manière invincible à ce traitement, et voilà la vraie source de la prévention généralement existante contre son instruction. Il n'est pas douteux que, si l'on voulait donner au sourd-muet les signes de ce qui est abstrait et se mettre ensuite à les lui expliquer, on ne parviendrait jamais à les lui faire comprendre; et, n'ayant en lui aucun fondement, ils ne se conserveraient jamais dans sa mémoire. Mais ce n'est pas non plus de cette manière qu'il faut s'y prendre. Le principe que j'ai énoncé ci-dessus nous met sur une voie aussi simple que sûre. Que l'instituteur du sourd-muet se mette avec lui dans un rapport intime; qu'il lui fasse sentir, par la manière même dont il le traite et l'introduit dans la nature et dans la société humaine, que tout ce qui l'environne n'est que la manifestation d'une existence spirituelle; qu'il réveille en lui la connaissance de sa propre existence spirituelle; qu'il observe les jugements et les sentiments que la nature elle-même fait naître dans l'être humain dès qu'il se trouve en rapport avec l'humanité, par quelques signes extérieurs que ce rapport s'exprime; en un mot, qu'il lise dans l'esprit et le cœur de son élève, qui ne sont ni sourds ni muets, et qu'il leur parle, et il lui sera très facile de lui donner la parole pour les idées et pour les sentiments qui se sont développés en lui et qui vont toujours en se développant, à mesure qu'il est rendu capable de les mettre en communication avec ses semblables.

A la vue seule d'enfants sourds-muets développés d'après ce principe, il est impossible de se méprendre sur les résultats, et la plus grande satisfaction que mes travaux dans ma vocation aient pu m'offrir a été celle d'avoir conduit mes élèves au sentiment intime de la dignité de leur nature et à la connaissance des éléments intellectuels et moraux qui la constituent.

L'acquisition de la langue écrite, lorsqu'elle s'est faite d'après la méthode que je viens d'indiquer, est certainement déjà très précieuse pour le sourd-muet; elle l'est pour sa vie intérieure, parce qu'il est parvenu à apprécier sa propre nature et à juger sainement des rapports qu'il a avec l'existence qui l'entoure; elle l'est d'un autre côté parce qu'il possède des moyens de s'entendre avec la société. Mais le sourd-muet est à ces deux égards susceptible d'un développement ultérieur. Il peut être amené à s'exprimer de vive voix, et je crois que l'importance de cette partie de son instruction n'est pas encore assez reconnue. Il est vrai qu'elle présente de grandes difficultés et qu'elle est même inexécutable dans des établissements trop nombreux. D'abord, l'organisation physique s'y oppose chez bien des individus; le manque d'ouïe est souvent, et surtout lorsqu'il provient de maladies négligées dans l'âge tendre, accompagné d'une altération plus ou moins prononcée des organes de la voix, contre laquelle tous les efforts de l'art échouent. Ensuite, ceux auxquels la nature n'a pas refusé le don de la parole sont ordinairement confiés aux instituts dans un âge si avancé que les organes ont contracté, par leur inertie, une espèce de roideur qui les empêche d'arriver à cette flexibilité et à cette volubilité que la modulation et l'articulation exigent. Cependant il est sorti de mon établissement plusieurs élèves qui, n'y étant entrés qu'à l'âge de douze à treize ans, sont encore parvenus à prononcer d'une manière très intelligible, et cette faculté a de beaucoup augmenté leur bonheur intérieur. D'abord elle leur a offert un moyen plus prompt et plus sûr pour la conversation, car, si les sourds-muets ont une grande facilité de saisir les gestes des autres, ils éprouvent une très grande difficulté à faire comprendre les leurs, ne fût-ce que parce qu'ils sont beaucoup plus compliqués et plus rapides. Cet avantage, quelque grand qu'il soit, n'est qu'extérieur. Celui qui en résulte pour l'intérieur, et qui n'est pas moins précieux, est que la production de la parole par les organes de la voix, quoiqu'ils ne puissent la saisir par l'ouïe, leur donne beaucoup de lumières sur la nature de la langue, à laquelle les élèves qui parviennent à prononcer apportent toujours plus d'intérêt, plus de vivacité, et y font des progrès plus rapides.

Deux branches de l'instruction qui, parce qu'elles tendent essentiellement à développer l'entendement, doivent être considérées comme auxiliaires de l'enseignement de la langue, sont le calcul, surtout le calcul de tête, et le rapport des formes. Elles sont d'autant plus précieuses pour le sourd-muet qu'elles se fondent dans leurs éléments sur l'intuition immédiate de l'œil, et que leur marche naturelle consiste en ce qu'en partant de ces éléments l'élève développe lui-même des notions abstraites, pour lesquelles on lui donne successivement les signes de la langue écrite; c'est par là qu'il commence à comprendre comment la parole s'élève au-dessus du monde visible. L'utilité pratique que le calcul a pour le sourd-muet se borne à lui faciliter la gestion de ses affaires; celle qu'a le rapport des formes est plus grande, parce que c'est une excellente préparation pour le dessin. Il résulte déjà de ce que j'ai dit ci-dessus sur le principe de développement qui doit servir de base à l'enseignement de la langue que ma méthode, pour ces deux branches encore, doit se conformer à ce principe;

aussi les ai-je toujours traitées d'après les cours qui ont été publiés par la réunion des hommes à Yverdon qui se sont voués à la perfection de la culture humaine, ouvrages auxquels ceux qui s'occupent d'instruction élémentaire donnent de plus en plus leur approbation.

Cette méthode intuitive et graduellement développante est aussi celle que j'emploie pour le dessin qui, quoiqu'il ne soit pas encore généralement reconnu comme tel, me paraît très important sous deux rapports, sous celui de l'éducation en général et sous celui de la formation à une vocation particulière, surtout lorsqu'on peut obtenir des succès assez grands pour introduire les élèves dans la peinture, comme cela a réussi avec quelques-uns dans mon établissement. Une des plus grandes de toutes les privations auxquelles le sourd-muet est assujetti est celle du chant et de la musique en général; quoique le dessin et la peinture ne les remplacent jamais, cependant ce sont des moyens très efficaces pour développer le sentiment du beau, et ils agissent sur le sourd-muet d'autant plus qu'il a généralement plus de talent et plus de goût pour ce qui se rapporte à la vue. C'est une observation que j'ai faite sur tous les jeunes sourds-muets que, quelque capricieux, quelque indociles qu'ils fussent, ils avaient pourtant un penchant très fort pour le dessin; et c'est souvent en nourrissant ce penchant qu'on a pu se les attacher et gagner leur bonne volonté. Une autre observation non moins générale est celle que tous mes élèves, quelque différents qu'aient été leurs progrès dans les autres branches, ont assez bien réussi dans celle-ci et qu'elle leur a été à tous très utile, n'eût-ce été qu'en leur inspirant de la confiance en eux-mêmes et en ranimant ainsi leur courage et leur persévérance.

Le cours de dessin que j'ai fait suivre dans mon établissement commence par des exercices linéaires, dont le but est de donner à la main de l'agilité et de la hardiesse. On passe ensuite à des figures, très simples au commencement et successivement plus combinées. Les élèves les dessinent en partie d'après des modèles, mais la plupart sont de leur invention. Pour leur faire suivre aussi dans celles-ci une marche graduelle et développante, on leur donne toujours certaines conditions, par exemple, le nombre et la nature des lignes, des angles, etc. etc. Dès qu'ils sont parvenus à une certaine facilité de combinaison et d'exécution, on y rattache un cours pratique de perspective, en y ajoutant la 3^e dimension. C'est dans cette partie surtout que la justesse supérieure de l'œil du sourd-muet se manifeste. J'ai eu des élèves qui, en suivant leur sentiment, ont dessiné d'une manière à faire croire qu'ils possédaient théoriquement les règles de l'art, et pour lesquels l'instruction théorique de la perspective n'offrait plus la moindre difficulté. Jusqu'à ce point, le dessin est surtout propre à donner au sourd-muet l'idée de la mesure et des proportions, tandis que des compositions entières de fleurs et de paysages, etc., développent en lui le sentiment de l'harmonie.

Sous le rapport d'une vocation particulière, il est d'abord reconnu de quelle grande utilité est le dessin pour les arts mécaniques, auxquels le sourd-muet se voit volontiers; mais l'exercice de l'art lui-même est aussi une vocation très convenable pour lui. Plus de la quatrième partie de mes

élèves sortis de mon établissement ont embrassé cette vocation et se distinguent par les succès qu'ils obtiennent.

Je ne veux pas mettre ici au nombre des branches d'instruction les sciences naturelles, la géographie et l'histoire, parce qu'elles ne sont pas l'objet de leçons particulières ; la connaissance que j'en donne à mes élèves, suivant leur capacité et leurs moyens de communication, me sert de matériaux pour l'enseignement de la langue ; je me borne à leur faire observer les objets de la nature qui les environnent, et à les éclairer sur les événements de la nature dont ils sont tous les jours témoins ; je tâche de les orienter au moins sur leur pays, en partant du lieu qu'ils habitent comme du point central de leurs connaissances géographiques. Des élèves plus avancés reçoivent naturellement aussi des notions sur la géographie générale. Cette branche a pour eux beaucoup d'intérêt, parce qu'elle fait travailler leur imagination. Ils aiment beaucoup à s'en occuper dans leurs heures de loisir, où ils s'amusent à voyager sur la carte, ils calculent les distances et ils y rattachent le souvenir des personnes dont ils ont fait la connaissance et auxquelles, quelque éloignées qu'elles soient en réalité, ils font leurs visites imaginaires. Je leur fais aussi connaître les points saillants de l'histoire de leur patrie, ce qui donne à la géographie un nouvel intérêt. De même, je ne les laisse pas dans l'ignorance sur les principaux événements de nos temps, et dans ce moment, par exemple, le sort des Grecs les intéresse vivement. Je ne les occupe pas, au contraire, de l'histoire ancienne, à l'exception de l'histoire biblique qui est une préparation à l'instruction religieuse. Les histoires de l'Ancien Testament les éclairent sur l'existence de ce monde, sur leur propre origine, et sur les premiers et les plus simples rapports de la société humaine. Mais c'est principalement l'histoire de la vie de Jésus-Christ et la religion révélée par lui qui fait une impression aussi profonde que vive sur le sourd-muet.

Il est vrai que son développement intellectuel et moral, en satisfaisant les besoins de sa nature humaine, le rend heureux et content dans une existence qui le fait jouir des avantages de cette nature ; tant qu'il reste dans l'Institut et dans la société des sourds-muets, il ne se ressent que très peu des restrictions que son organisation défectueuse lui impose, mais il doit les sentir lorsqu'il entre dans une sphère plus étendue, où il n'est pas toujours traité avec la même affection ni toujours reçu avec le même intérêt, où il n'a plus la même facilité de communiquer ses idées et de participer à celles d'autrui ; et plus on lui avait prodigué de soins à cet égard, plus ce sentiment doit être douloureux pour lui. C'est alors que la religion le réconcilie avec son sort, en lui inspirant une soumission absolue aux voies incompréhensibles de la Providence, et en le pénétrant de gratitude pour le bienfait d'être parvenu à une existence humaine et divine ; l'imperfection de son existence temporelle lui paraît infiniment petite en comparaison d'une existence impérissable et parfaite qui l'attend. Voilà pourquoi il s'attache avec la plus grande ferveur au dogme de l'immortalité de l'âme, que ses regards sont immuablement et avec un espoir inébranlable dirigés sur l'avenir qui doit le dédommager des privations auxquelles il est assujetti dans la vie présente. Mais, ce qui a pour le sourd-muet un attrait particulier, c'est

l'histoire de la vie de Jésus-Christ et de ses œuvres, c'est l'image qu'il s'en forme comme de celui qui est venu sur la terre pour secourir les malheureux et pour guérir les infirmités de la nature humaine. Il se sent avec lui dans un rapport plus intime, parce qu'il se voit au nombre de ceux auxquels son existence terrestre a été particulièrement vouée. Il envisage sa propre infirmité comme le motif d'une protection et d'une assistance particulière que le Sauveur lui accorde. Le sourd-muet se dévoue et s'abandonne à l'instruction religieuse avec une tension d'autant plus grande de toutes ses facultés, avec d'autant plus de sérénité d'esprit qu'on est obligé, par la difficulté de la parole, d'en différer l'époque, et que, par conséquent, le besoin de la nature humaine de s'élever au-dessus de la vie terrestre a fait naître en lui le désir le plus ardent d'arriver à la source intarissable de consolation et de félicité. Cela se manifeste surtout à l'occasion de sa confirmation ; il se voit alors arrivé à un point où son être n'est plus atteint des imperfections de la vie terrestre et temporelle ; il se voit réuni avec toute l'humanité dans cette communion où toutes les souffrances de ce monde disparaissent.

Je crois devoir me borner à ce que je viens de dire par rapport au développement intellectuel et moral du sourd-muet, mais je dois encore toucher un point qui a porté beaucoup de préjudice à son éducation. Ce sont les occupations industrielles que l'on a introduites dans beaucoup d'établissements de cette nature. On a en partie envisagé ces occupations comme un moyen de faciliter la fondation de telles institutions, et là il n'y a qu'à regretter que la société n'ait fait qu'à moitié ce qu'elle a voulu faire pour ces malheureux. Mais je crois que l'on aurait facilement écarté cet inconvénient si des erreurs pédagogiques n'étaient pas venues à l'appui d'une économie déplacée. On a dit que les occupations industrielles venaient au secours du développement physique dont les sourds-muets avaient besoin, et que, comme ils étaient presque tous obligés de gagner leur pain par les travaux de leurs mains, il était bon de les y accoutumer de bonne heure. Quant au développement physique, je suis de l'avis que les travaux auxquels on les astreint sont plutôt propres à leur nuire qu'à les seconder, par la simple raison que tout usage des facultés non développées dans une direction particulière et dans un autre but que celui du développement est contraire à la nature et entrave le développement harmonieux de ces facultés. On ne doit certainement pas perdre de vue le physique du sourd-muet, il a plus besoin que tout autre élève d'être soigné sous ce rapport. La tardivité de son développement intellectuel produit en lui une prépondérance du physique. Il se jette avec plus d'avidité sur les jouissances sensuelles, et ses mouvements sont immodérés, brusques et rudes. Il a donc besoin d'être modéré dans ses jouissances et dirigé dans ses mouvements. Il faut qu'il acquière l'équilibre, qu'il apprenne à mesurer l'emploi de ses forces avec les effets qu'il veut produire, il faut que son corps devienne l'instrument obéissant et habile de sa raison. Personne ne voudra croire que ce but puisse être atteint par l'application de ses forces à un ouvrage mécanique dans lequel il ne peut voir d'autre but que celui d'achever une tâche qui lui a été imposée. Voilà pourquoi toute espèce d'industrie

a été dès le commencement bannie de mon établissement. Mon principal moyen positif pour le développement physique de mes élèves est la gymnastique, dont l'influence heureuse a été reconnue par toutes les personnes qui les ont observés de plus près. Elle leur a donné le maintien noble qui annonce dans l'homme la conscience de son élévation au-dessus de la nature terrestre et qui le distingue des brutes; et tout à la fois elle leur a valu la vigueur et la souplesse nécessaires pour réussir dans le travail, lorsque le temps était venu pour eux d'embrasser un état. Si mes élèves ont cultivé la terre, si, dans les soirées d'hiver, ils ont fait différents ouvrages en carton, en bois, etc., ce n'a jamais été que pour leur amusement; tout ce qu'ils ont produit eux-mêmes par leurs facultés physiques n'a servi qu'à augmenter les joies innocentes de la jeunesse.

Mais il y a une raison bien plus forte encore contre les occupations industrielles dans les années de développement, une raison puisée dans l'essence même de l'humanité; cette raison, je dois le dire, quelque loin que je sois de vouloir incriminer les intentions de ceux qui ont introduit l'industrie dans l'éducation, m'a donné l'intime conviction que cette méprise pédagogique est ce qu'il y a de plus inhumain. La nature a voulu que l'homme jouisse d'un temps où il soit exempt de tout soin et de tout travail pour sa subsistance, où il puisse développer en pleine liberté pour sa haute destination toutes les facultés dont il est doué. C'est attaquer cette destination même que d'abréger le temps de ce développement et d'y mettre ainsi des entraves. La nature s'est prononcée à cet égard en conservant aux parents non seulement le soin le plus tendre pour leurs enfants beaucoup au-delà du terme où leur existence pourrait se suffire à elle-même, mais en leur inspirant un sentiment qui réveille en eux la pitié la plus profonde à la seule pensée que leurs enfants doivent être réduits à se soutenir eux-mêmes. Rien de plus funeste que de voir ce sentiment assoupi de génération en génération par l'inhumanité avec laquelle on ravit à tant d'individus le bonheur pur de la jeunesse et on les accable des troubles et des sollicitudes qui ne doivent être le partage que de l'homme mûr; c'est ainsi que se détruisent les sentiments qui doivent servir de base aux rapports les plus sacrés, et sans lesquels la société humaine ne saurait subsister.

L'homme qui, dans sa jeunesse, n'a été mené que par des vues industrielles ne formera et n'envisagera les liens les plus sacrés de la vie humaine que sous le rapport industriel; son esprit rétréci restera étranger à tous les sentiments plus élevés de père de famille et de citoyen. Etranger lui-même à ces sentiments, non seulement il sera incapable de les développer dans les autres, là où la nature lui en a imposé la vocation, mais, dans son aveuglement moral, il ira même jusqu'à les étouffer dans leur germe et à se récréer ensuite des effets qu'il a produits sans en connaître la cause.

La société, en se mettant pour des enfants infortunés à la place des pères et des mères, doit, pour bien remplir la tâche qu'elle s'impose, étendre ses soins aussi loin que le sentiment naturel les conserve aux parents eux-mêmes. Elle doit d'autant plus le faire pour le sourd-muet que, par suite des difficultés contre lesquelles son éducation a à lutter, son développement exige plus de temps et une marche plus suivie.

La sphère dans laquelle j'ai pu réaliser mes idées sur l'éducation des sourds-muets n'a pu être jusqu'ici que très étroite par suite des moyens extérieurs dont, comme particulier, je pouvais disposer, et l'empire des circonstances.

Depuis dix ans que mon établissement existe, il en est sorti près de trente élèves, dont il y en a eu quatre de renvoyés peu de temps après leur entrée à cause de leur incapacité absolue. Du nombre de ceux qui ont achevé leur éducation, les uns se sont voués aux arts, comme peintres de paysages, graveurs en taille-douce, lithographes, dessinateurs dans des fabriques d'indiennes et de porcelaines; d'autres sont devenus artisans, tels que compositeurs d'imprimerie, peintres en équipages, meubles et décos- tions de fourneaux, doreurs, tourneurs, menuisiers, etc., et il n'y en a pas un seul qui ne pratique sa vocation avec succès et qui ne se fasse aimer de tous ses alentours par sa bonne conduite. Il y en a même qui sont dans le cas de donner des secours à leurs parents ou de faire des sacrifices pour l'éducation de leurs frères et sœurs.

La majorité de mes élèves a toujours appartenu à la classe moins fortunée de la société, et, comme je n'ai jamais pu gagner sur moi de faire, ni pour le traitement, ni pour l'instruction, aucune distinction entre le riche et le pauvre, j'ai dû compenser les sacrifices que j'ai faits en faveur de ces derniers par les avantages que les parents riches pouvaient m'offrir, et j'en ai dû limiter le nombre d'après celui des riches. La moyenne des pensions, en comptant les dix années, est d'environ 25 louis d'or, qui laissaient encore souvent à ma charge des dépenses que les parents auraient dû supporter, telles que pour les vêtements, le linge, etc. etc., qui étaient de la dernière nécessité, et auxquelles néanmoins les parents ne pouvaient pas suffire. Le nombre moyen des élèves a été de dix. J'ai pendant tout ce temps entretenu un collaborateur, et, de temps en temps, j'ai eu des dépenses extraordinaires encore pour des maîtres de dessin.

Il est bien naturel que les restrictions auxquelles mon établissement était sujet sous le rapport économique aient aussi mis des obstacles à son développement intérieur. En attendant, je n'ai cru devoir intéresser à cette cause ni les autorités, ni le public, que lorsque je pourrais me fonder sur des résultats tels que je les ai maintenant obtenus. J'ai vu que les établissements qui étaient publics dans leur fondation même prenaient une marche trop routinière et trop calculée sur des résultats extérieurs, et j'ai donc cru, dans l'intérêt de la cause, mieux faire de poursuivre avec les moyens que j'avais, quelque modiques qu'ils fussent, la marche que j'ai toujours envisagée comme la seule qui conduise à un but vraiment humain.

Pour fixer l'attention des amis de l'humanité et pour faire peu à peu comprendre le but auquel je tendais, j'ai donné à toute heure libre accès dans mon établissement à tous ceux qui voulaient le voir, quoique cela m'ait souvent été très à charge par l'interruption que cela occasionnait dans l'ordre des occupations.

Déjà les deux Instituts de sourds-muets fondés il y a quelques années à Berne ont fait former chez moi leurs instituteurs et institutrices, et se sont

même appuyés du secours d'un de mes élèves que je leur ai confié pendant quelque temps.

Il ne me reste qu'à prier de juger avec indulgence la présente communication, vu que la brièveté du temps et les bornes qui me sont indiquées, et que je crains avoir déjà dépassées, ne m'ont pas permis de lui donner toute l'étendue et toute la cohérence que ce sujet important exigerait.

(signé) J. C. Naef
Chef d'un Institut de sourds-muets
à Yverdon